

Conseil de Communauté

*Compte-rendu succinct*

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le :  30/06/2022	<b>Séance du Jeudi 23 Juin 2022 qui s'est déroulée à la CCIT</b>	Visé par : La Cheffe de service Gestion des Assemblées Sandrine CESBRON 
---	--	---

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 23 Juin 2022 à 18 heures 03 à la CCIT du Doubs, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM).

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 11/05/2022

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Olivier LEGAIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 11/05/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.2 - Installation de nouveaux Conseillers Communautaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe Monsieur Pascal DÉRIOT en qualité de Conseiller Communautaire représentant la commune de Thise ;
- installe Monsieur Roger BOROWIK en qualité de Conseiller Communautaire représentant la commune de La Chevillotte.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

### ↳ R.3 - Election d'un membre du Bureau

Election du 17<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le Conseil de Communauté désigne M. Nathan SOURISSEAU et M. Maxime PIGNARD comme scrutateurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 5

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

A obtenu :

M. René BLAISON : 114 voix

Madame Anne VIGNOT, Présidente, déclare Monsieur René BLAISON, élu membre du Bureau, 17<sup>e</sup> Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

### ↳ R.4 Désignations de conseillers dans diverses structures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- se prononce favorablement sur la désignation de :
  - Monsieur René BLAISON comme membre de la Commission n°3 « Cohésion et Solidarités, Habitat, Logement et Contrat de Ville » ;
  - Monsieur Roger BOROWIK comme membre de la Commission n°3 « Cohésion et Solidarités, Habitat, Logement et Contrat de Ville » ;
  - Monsieur Pascal DERIOT comme membre de la Commission n°5 « Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures » ;
  - Monsieur Claude VALZER comme membre au sein de la Commission n°4 élargie « Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable » ;
  - Monsieur Pascal DERIOT pour représenter GBM en qualité de titulaire dans le Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine ;
  - Monsieur René BLAISON pour représenter GBM en qualité de titulaire dans LOGE.GBM ;
  - Monsieur René BLAISON pour représenter GBM en qualité de suppléant dans les organismes suivants :
    - Office Foncier Solidaire,
    - Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées,
    - Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets.
  - Monsieur Roger BOROWIK pour représenter GBM en qualité de suppléant dans les organismes suivants :
    - Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine,
    - Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### ↳ R.5 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

#### ↳ R.6 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

#### ↳ R.7 - Bilan de la formation des Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2021

Le Conseil de Communauté prend connaissance du Bilan de formation des élus communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2021.

#### ↳ R.8 - Application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, dite « Loi contre le séparatisme » aux contrats de concession de service public en cours - Avenants aux contrats de concession de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes :
  - o de l'avenant n°2 au contrat de concession de service public du camping de Besançon-Chalezeule ;
  - o de l'avenant n°3 au contrat de concession de service public relatif au réseau de Planoise et des Hauts de Chazal avec la société CELSIUS ;
  - o de l'avenant n°1 au contrat de concession de service public relatif au réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole avec la société GRDF ;
  - o de l'avenant n°1 au contrat de concession de service public relatif au réseau de distribution de gaz de Thoraise Boussières ;
  - o de l'avenant n°10 délégation de service public relatif à la délégation de service public (DSP) des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko ;
  - o des avenants suivants :
    - avenant n°7 au contrat de Délégation de Service Public de Distribution de l'Eau potable tripartite avec le Syndicat Intercommunal de la Haute Loue (SIEHL) et la société Gaz et Eaux,
    - avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public de Distribution de l'Eau potable de la Commune d'Osselle Routelle (pour la partie Osselle) avec la société Gaz et Eaux,
    - avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif de la Commune de Saint-Vit avec la société Gaz et Eaux,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer lesdits avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

### ↳ R.9 - Compte de Gestion 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la conformité du compte de gestion 2021 et du Compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

### ↳ R.10 - Compte Administratif 2021

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit Monsieur Gabriel BAULIEU comme président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

### ↳ R.11 - Affectation des résultats 2021 au budget 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'affectation des résultats 2021 sur le budget 2022 au titre du budget principal et des budgets annexes Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, et Autres Zones d'Activités Economiques,
- confirme la reprise des résultats par anticipation au BP 2022 des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

### ↳ R.12 - Actualisation du PPIF 2022-2026 - partie Investissement - point d'étape et Décision modificative n°1 de 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les propositions de Décision Modificative n°1 2022 ;
- prend acte de la mobilisation des dépenses imprévues de fonctionnement pour 50 000 euros afin de subventionner le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) visant à répondre aux besoins de première nécessité du peuple ukrainien.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstentions : 10                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.13 - Dotation de Solidarité Communautaire - 1er versement 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale », comprenant la nouvelle enveloppe « revenus », calculés au titre de l'année 2022, soit 2 376 772 €, avec une part richesse figée à sa valeur de 2018 ;
- le montant et le versement du volet « économique » figé, soit 1 675 159€ au titre de l'année 2022 ;
- le montant et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 71 092€.

soit un montant total provisoire de 4 123 023€ au titre de la DSC 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.14 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2021 de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.15 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents création de 30 emplois au Département Eau Assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création de :
  - o 3 emplois d'ingénieur, au grade de référence ingénieur ;
  - o 11 emplois de techniciens, au grade de référence technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - o 3 emplois de rédacteur, au grade de référence rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - o 2 emplois d'agent de maîtrise, au grade de référence agent de maîtrise principal ;
  - o 8 emplois d'adjoint technique, au grade de référence adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - o 3 emplois d'adjoint administratif, au grade de référence adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.16 - Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole – Création d'un emploi d'ingénieur et suppression d'un emploi de technicien au département architecture et bâtiments

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'ingénieur, au grade de référence ingénieur ;
- se prononce favorablement sur la suppression d'un emploi de technicien, au grade de référence technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.17 - Dispositif permettant le maintien de la prime de fin d'année et nouvelle étape d'harmonisation des régimes indemnitaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'intégration de la prime de fin d'année dans le complément indemnitaire annuel pour les agents dont le cadre d'emplois relève du RIFSEEP ;
- la création de l'indemnité pour mission particulière et de la prime d'attractivité au profit des agents relevant des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique ;
- la répartition des agents concernés entre les quatorze groupes de fonctions mentionnés dans le rapport, en fonction des responsabilités qu'ils assurent ;
- les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE ainsi que les critères de modulation individuelle ;
- la revalorisation de l'indemnité de sujétion versée aux secrétaires de mairie (volant de remplacement) pour tenir compte de la hausse des prix du carburant ;
- les nouvelles modalités des indemnités de sujétion d'intérim et d'encadrement d'une personne condamnée à des travaux d'intérêts généraux, travaux non-rémunérés ou mesures de réparation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention\* : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.18 - Acquisition de pièces et prestations pour véhicules, engins et matériels des ateliers municipaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour l'acquisition de pièces et prestations pour véhicules, engins et matériels des ateliers municipaux ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots 13, 21, 28 et 33.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention\* : 0                      Conseiller intéressé : 0

## **Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

### **↳ R.19 - Création d'une formation en odontologie en Bourgogne Franche-Comté Site de Besançon Co-financement de Grand Besançon Métropole au Contrat de Plan Etat-Région**

*Mesdames Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Pascale BILLEREY, Karine DENIS-LAMIT et Anne VIGNOT et Messieurs Jean-Emmanuel LAFARGE, Yannick POUJET, Anthony POULIN, et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 300 000 € à l'Université de Franche-Comté au titre de l'équipement en simulateurs de l'UFR Santé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 10

### **↳ R.20 - Soutien financier à l'Association Culture Action pour son programme d'animation de l'année 2022**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 53 000 € pour 2022 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

### **↳ R.21 - Projet d'aménagement base de loisirs d'Osselle Engagement de la procédure de Déclaration d'utilité publique**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe du périmètre de l'opération, des aménagements prévus dans le cadre du permis d'aménager, dans le cadre du projet de reconfiguration de la base de loisirs d'Osselle, notamment le programme des travaux retenus (permis d'aménager), leurs caractéristiques, le coût estimé de l'opération ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer toutes les démarches utiles visant à obtenir :
  - o la déclaration d'utilité publique du projet et des acquisitions utiles à sa réalisation,
  - o la déclaration de cessibilité des emprises et droits réels immobiliers dont l'expropriation sera nécessaire à la réalisation de l'opération d'utilité publique,
  - o toutes autres décisions réglementaires (avis, autorisation, déclaration...), susceptibles de relever d'autres codes, si nécessaires (réglementation relative à l'archéologie préventive notamment...);
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente les procédures d'enquêtes publique et parcellaire utiles.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

### **↳ R.22 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien aux projets de la société SMALTIS**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société Smaltis ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.23 - SPL AER : modification de l'actionnariat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de la modification du capital social de la SPL AER par cession d'actions de la Région BFC,
- autorise Mme la Présidente ou son représentant, à se prononcer sur ces opérations dans le cadre des instances de la SPL AER.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.24 - Avenant à la Convention 2022 – Mission Locale

Madame Carine MICHEL et Monsieur Olivier GRIMAITRE, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention 2022 passée avec la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 2

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable**

↳ R.25 - Partenariats en matière de promotion du tourisme 2022

*Monsieur Benoît VUILLEMIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la poursuite des partenariats en matière de promotion du tourisme pour 2022,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec Bourgogne Franche-Comté Tourisme et tout acte nécessaire à ce partenariat,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec Destination 70 pour le partenariat 2022-2023 au titre de la Destination Vallée de l'Ognon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 2

↳ R.26 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

↳ R.27 - Acquisition de 2 châssis cabine 32 tonnes avec grue, bras polybenne, caisson compacteur et caisson polyvalent Autorisation de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché d'acquisition de 2 châssis cabine 32 tonnes avec grue, bras polybenne, caisson compacteur et caisson polyvalent avec l'entreprise BASSIGNY POIDS LOURDS SAS pour un montant de 697 800 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.28 - GeMAPI - Approbation des statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO).

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les nouveaux statuts du SMAMBVO, consécutivement au transfert de la compétence GeMAPI de la Communauté de communes du Pays Riolais pour ses affluents ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.29 - Projet photovoltaïque des Andiers – désaffectation et déclassement du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil de Communauté :

- constate la désaffectation des parcelles cadastrées section AC n° 6-7-8 situées sur le territoire de la commune de Chalezeule ;
- se prononce favorablement sur leur déclassement du domaine public, et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.30 - Participation de GBM dans la Société de Projet Photovoltaïque Les Andiers

*Mme Lorine GAGLILOLO et M. Christian MAGNIN-FEYSOT, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création de la SAS ANDIERS PV entre GBM et OPALE EN, avec une participation de GBM à hauteur de 40% dans le capital, soit 2 000 € ;
- se prononce favorablement sur la désignation de Mme Lorine GAGLILOLO comme représentante titulaire et M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme représentant suppléant pour représenter GBM au sein de la SAS ANDIERS PV, et les autoriser à délibérer favorablement lors de l'assemblée constitutive ;
- se prononce favorablement sur les statuts de la SAS ANDIERS PV ;
- se prononce favorablement sur le protocole d'actionnaires avec OPALE EN et les engagements qui en résultent ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer les statuts et tout document nécessaire aux formalités de création de la SAS ANDIERS PV ;
  - o signer le protocole d'actionnaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Conseillers intéressés : 2

↳ R.31 - Projet photovoltaïque des Andiers – signature d'une promesse de bail emphytéotique

*Mme Lorine GAGLILOLO et M. Christian MAGNIN-FEYSOT, conseillers intéressés, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la promesse de bail emphytéotique avec la société de projet "SAS Andiers PV" ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette promesse de bail emphytéotique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Conseillers intéressés : 2

## **Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures**

### ↳ R.32 - Rapport d'activité 2021 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2021 de la délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération.

### ↳ R.33 - Participation au 2ème challenge de la mobilité du 19 au 25 septembre 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'inscription de GBM comme partenaire et relais local de la 2<sup>ème</sup> édition du challenge de la mobilité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

### ↳ R.34 - Avenant n°9 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko - Tarification Ginko 2022

**Madame la Présidente propose à l'assemblée de procéder à un vote séparé sur les propositions soumises à délibération.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de recourir à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur de Grand Besançon Métropole.**

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention\* : 0                      Conseiller intéressé : 0*

**Madame la Présidente propose à l'assemblée de recourir au scrutin public pour les différents votes à intervenir.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le vote au scrutin public, conformément à l'article 19 du règlement intérieur et à l'article L.2121-21 du CGCT.**

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention\* : 0                      Conseiller intéressé : 0*

---

*Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Proposition 1 : Extension de la distribution du titre gratuit « Mission Locale » à l'ensemble des habitants de moins de 26 ans du territoire de GBM, en recherche d'emploi et suivis par la Mission Locale de GBM.**

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 121*

*(ROSET FLUANS) ADRIANSEN Jacques, (BESANÇON) AEBISCHER Elise, (BESANÇON) ALEM Hasni, (BESANÇON) BAEHR Frédérique par procuration à CHETTOUH Julie, (CHAMPVANS-LES-MOULINS) BAILLY Florent, (BESANÇON) BAILLY Guillaume, (TALLENAY) BARBAROSSA Ludovic, (PELOUSEY) BARTHELET Catherine, (SERRE-LES-SAPINS) BAULIEU Gabriel, (PIREY) BAVEREL Emmanuelle, (BESANÇON) BENEDETTO Anne, (GRANDFONTAINE) BERMOND Henri par procuration à BOURGEOIS Emile, (AVANNE-AVENEY) BERNABEU Marie-Jeanne, (CHEVROZ) BERNARD Franck, (BESANÇON) BERTAGNOLI Kévin par procuration à AEBISCHER Elise, (SAINT-VIT) BIHR Anne, (BESANÇON) BILLEREY Pascale, (CHALEZE) BLAISON René, (BRAILLANS) BLESSEMAILLE Alain par procuration à KRIEGER Jacques, (BESANÇON) BODIN Nicolas, (LA CHEVILLOTTE) BOROWIK Roger par procuration à VUILLEMIN Benoît, (CHÂTILLON-LE-DUC) BOTTERON Catherine par procuration à NAPPEZ Anthony, (FRANCOIS) BOURGEOIS Emile, (POUILLEY-LES-VIGNES) BOUSSET Jean-Marc, (BESANÇON) BOUSSO François, (BESANÇON) BOUVET Nathalie, (BESANÇON) BRAUCHLI Fabienne, (BESANÇON) CAULET Claudine, (MORRE) CAYUÉLA Jean-Michel, (BEURE) CHANEY Philippe, (BESANÇON) CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) CHAUVET Annaïck, (BESANÇON) CHETTOUH Julie, (VENISE) CONTINI Jean-Claude, (MONTFAUCON) CONTOZ Pierre, (MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE) CORNE Patrick par procuration à TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) COUDRY Sébastien, (BESANÇON) CREMER*

Philippe, (BESANÇON) CROIZIER Laurent, (BESANÇON) CYPRIANI Benoît, (BESANÇON) DENIS-LAMIT Karine, (THISE) DERIOT Pascal, (BESANÇON) DEVESA Cyril, (FONTAIN) DONEY Martine, (CHAUCENNE) DRUGE Valérie, (RANCENAY) DUSSAUCY Nadine par procuration à BERNABEU Marie-Jeanne, (BESANÇON) ETEVENARD Marie, (BESANÇON) FAGAUT Ludovic, (MISEREY-SALINES) FELT Marcel, (NANCRAI) FIETIER Vincent, (BESANÇON) GAGLILOLO Lorine, (AUDEUX) GALLIOU Françoise, (PALISE) GAUTHEROT Daniel, (CHEMAUDIN ET VAUX) GAVIGNET Gilbert, (BESANÇON) GHARET Sadia par procuration à CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) GHEZALI Abdel, (BESANÇON) GRIMAITRE Olivier, (ECOLE-VALENTIN) GUYEN Yves, (BESANÇON) HALLER Valérie, (BESANÇON) HENRY Pierre-Charles par procuration à WERTHE Christine, (BESANÇON) HUGUET Damien, (MAMIROLLE) HUOT Daniel, (TORPES) JACQUIN Denis, (LA VEZE) JANNIN Jean-Pierre, (BOUSSIERES) JARAMAGO Eloi, (DEVECEY) JASSEY Michel, (AMAGNEY) JAVAUX Thomas par procuration à VIENET Romain, (VELESMES-ESSARTS) JOUFFROY Jean-Marc, (ROCHE-LEZ-BEAUPRE) KRIEGER Jacques, (BESANÇON) LAFARGE Jean-Emmanuel, (PUGEY) LAIDIÉ Frank, (BESANÇON) LAMBERT Marie, (BESANÇON) LAROPPE Aurélien, (VILLARS SAINT-GEORGES) LEGAIN Damien par procuration à ROUTHIER Pascal, (CHAMPAGNEY) LEGAIN Olivier, (BESANÇON) LEMERCIER Myriam par procuration à LAMBERT Marie, (DANNEMARIE-SUR-CRETE) LEOTARD Martine, (BESANÇON) LIME Christophe, (LE GRATTERIS) LINDECKER Cédric par procuration à HUOT Daniel, (BESANÇON) LOUHKIAR Jamal-Eddine, (NOVILLARS) LOUIS Bernard par procuration à BLAISON René, (CHALEZEULE) MAGNIN-FEYSOT Christian, (VAIRE) MAILLARD Valérie par procuration à MAGNIN-FEYSOT Christian, (NOIRONTE) MAIRE Claude, (BESANÇON) MARTIN Agnès, (POUILLEY-FRANCAIS) MAURICE Yves, (CUSSEY SUR L'OGNON) MENESTRIER Jean-François, (THORAISE) MICHAUD Jean-Paul, (BESANÇON) MICHEL Carine, (BESANÇON) MICHEL Marie-Thérèse, (BESANÇON) MULOT Laurence, (LES AUXONS) NAPPEZ Anthony, (OSSELLE-ROUTELLE) OLSZAK Anne, (BONNAY) ORY Gilles, (GENEUILLE) OUDOT Patrick, (BYANS SUR DOUBS) PAINEAU Didier, (MAZEROLLES-LE-SALIN) PARIS Daniel, (BESANÇON) PIGNARD Maxime, (BESANÇON) POUJET Yannick, (BESANÇON) POULIN Anthony, (BESANÇON) PRESSE Françoise, (VIEILLEY) RACLOT Franck, (BESANÇON) ROCHDI Karima, (SAINT-VIT) ROUTHIER Pascal, (BESANÇON) ROUX Jean-Hugues par procuration à WANLIN Sylvie, (GENNES) SIMONDON Jean par procuration à FIETIER Vincent, (BUSY) SIMONIN Philippe, (BESANÇON) SORLIN Juliette, (BESANÇON) SOURISSEAU Nathan, (BESANÇON) SPICHER Gilles, (DELUZ) TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) TERZO André par procuration à LIME Christophe, (LARNOD) TRUDET Hugues, (BESANÇON) VARET Claude par procuration à FAGAUT Ludovic, (CHAMPOUX) VIENET Romain, (BESANÇON) VIGNOT Anne, (VORGES-LES-PINS) VIPREY Maryse, (SAÔNE) VUILLEMIN Benoît, (BESANÇON) WANLIN Sylvie, (BESANÇON) ZEHAF Marie.

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

---

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Proposition 2 : Extension de la distribution du titre « SESAME Demandeur d'emploi » à l'ensemble des habitants du territoire de GBM.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

(ROSET FLUANS) ADRIANSEN Jacques, (BESANÇON) AEBISCHER Elise, (BESANÇON) ALEM Hasni, (BESANÇON) BAEHR Frédérique par procuration à CHETTOUH Julie, (CHAMPVANS-LES-MOULINS) BAILLY Florent, (BESANÇON) BAILLY Guillaume, (TALLENAY) BARBAROSSA Ludovic, (PELOUSEY) BARTHELET Catherine, (SERRE-LES-SAPINS) BAULIEU Gabriel, (PIREY) BAVEREL Emmanuelle, (BESANÇON) BENEDETTO Anne, (GRANDFONTAINE) BERMOND Henri par procuration à BOURGEOIS Emile, (AVANNE-AVENEY) BERNABEU Marie-Jeanne, (CHEVROZ) BERNARD Franck, (BESANÇON) BERTAGNOLI Kévin par procuration à AEBISCHER Elise, (SAINT-VIT) BIHR Anne, (BESANÇON) BILLEREY Pascale, (CHALEZE) BLAISON René, (BRAILLANS) BLESSEMAILLE Alain par procuration à KRIEGER Jacques, (BESANÇON) BODIN Nicolas, (LA CHEVILLOTTE) BOROWIK Roger par procuration à VUILLEMIN Benoît, (CHÂTILLON-LE-DUC) BOTTERON Catherine par procuration à NAPPEZ Anthony, (FRANCOIS) BOURGEOIS Emile, (POUILLEY-LES-VIGNES) BOUSSET Jean-Marc, (BESANÇON) BOUSSO François, (BESANÇON) BOUVET Nathalie, (BESANÇON) BRAUCHLI Fabienne, (BESANÇON) CAULET Claudine, (MORRE) CAYUÉLA Jean-Michel, (BEURE) CHANEY Philippe, (BESANÇON) CHASSAGNE Aline,

(BESANÇON) CHAUVET Annaïck, (BESANÇON) CHETTOUH Julie, (VENISE) CONTINI Jean-Claude, (MONTFAUCON) CONTOZ Pierre, (MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE) CORNE Patrick par procuration à TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) COUDRY Sébastien, (BESANÇON) CREMER Philippe, (BESANÇON) CROIZIER Laurent, (BESANÇON) CYPRIANI Benoît, (BESANÇON) DENIS-LAMIT Karine, (THISE) DERIOT Pascal, (BESANÇON) DEVESA Cyril, (FONTAIN) DONEY Martine, (CHAUCENNE) DRUGE Valérie, (RANCENAY) DUSSAUCY Nadine par procuration à BERNABEU Marie-Jeanne, (BESANÇON) ETEVENARD Marie, (BESANÇON) FAGAUT Ludovic, (MISEREY-SALINES) FELT Marcel, (NANCRAI) FIETIER Vincent, (BESANÇON) GAGLIOLLO Lorine, (AUDEUX) GALLIOU Françoise, (PALISE) GAUTHEROT Daniel, (CHEMAUDIN ET VAUX) GAVIGNET Gilbert, (BESANÇON) GHARET Sadia par procuration à CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) GHEZALI Abdel, (BESANÇON) GRIMAITRE Olivier, (ECOLE-VALENTIN) GUYEN Yves, (BESANÇON) HALLER Valérie, (BESANÇON) HENRY Pierre-Charles par procuration à WERTHE Christine, (BESANÇON) HUGUET Damien, (MAMIROLLE) HUOT Daniel, (TORPES) JACQUIN Denis, (LA VEZE) JANNIN Jean-Pierre, (BOUSSIERES) JARAMAGO Eloi, (DEVECEY) JASSEY Michel, (AMAGNEY) JAVAUX Thomas par procuration à VIENET Romain, (VELESMESS-ESSARTS) JOUFFROY Jean-Marc, (ROCHE-LEZ-BEAUPRE) KRIEGER Jacques, (BESANÇON) LAFARGE Jean-Emmanuel, (PUGEY) LAIDIÉ Frank, (BESANÇON) LAMBERT Marie, (BESANÇON) LAROPPE Aurélien, (VILLARS SAINT-GEORGES) LEGAIN Damien par procuration à ROUTHIER Pascal, (CHAMPAGNEY) LEGAIN Olivier, (BESANÇON) LEMERCIER Myriam par procuration à LAMBERT Marie, (DANNEMARIE-SUR-CRETE) LEOTARD Martine, (BESANÇON) LIME Christophe, (LE GRATTERIS) LINDECKER Cédric par procuration à HUOT Daniel, (BESANÇON) LOUHKIAR Jamal-Eddine, (NOVILLARS) LOUIS Bernard par procuration à BLAISON René, (CHALEZEULE) MAGNIN-FEYSOT Christian, (VAIRE) MAILLARD Valérie par procuration à MAGNIN-FEYSOT Christian, (NOIRONTE) MAIRE Claude, (BESANÇON) MARTIN Agnès, (POUILLEY-FRANCAIS) MAURICE Yves, (CUSSEY SUR L'OGNON) MENESTRIER Jean-François, (THORAISE) MICHAUD Jean-Paul, (BESANÇON) MICHEL Carine, (BESANÇON) MICHEL Marie-Thérèse, (BESANÇON) MULOT Laurence, (LES AUXONS) NAPPEZ Anthony, (OSSELLE-ROUTELE) OLSZAK Anne, (BONNAY) ORY Gilles, (GENEUILLE) OUDOT Patrick, (BYANS SUR DOUBS) PAINEAU Didier, (MAZEROLLES-LE-SALIN) PARIS Daniel, (BESANÇON) PIGNARD Maxime, (BESANÇON) POUJET Yannick, (BESANÇON) POULIN Anthony, (BESANÇON) PRESSE Françoise, (VIEILLEY) RACLOT Franck, (BESANÇON) ROCHDI Karima, (SAINT-VIT) ROUTHIER Pascal, (BESANÇON) ROUX Jean-Hugues par procuration à WANLIN Sylvie, (GENNES) SIMONDON Jean par procuration à FIETIER Vincent, (BUSY) SIMONIN Philippe, (BESANÇON) SORLIN Juliette, (BESANÇON) SOURISSEAU Nathan, (BESANÇON) SPICHER Gilles, (DELUZ) TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) TERZO André par procuration à LIME Christophe, (LARNOD) TRUDET Hugues, (BESANÇON) VARET Claude par procuration à FAGAUT Ludovic, (CHAMPOUX) VIENET Romain, (BESANÇON) VIGNOT Anne, (VORGES-LES-PINS) VIPREY Maryse, (SAÔNE) VUILLEMIN Benoît, (BESANÇON) WANLIN Sylvie, (BESANÇON) ZEHAF Marie.

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

---

*Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique*

**A la majorité (80 pour et 41 contre), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Proposition 3 : Création d'un tarif réduit pour les étudiants et apprentis de moins de 28 ans, sur la base du tarif du pass « 4-17 ans » à 16,80 €/mois et 180 €/an, sur présentation de justificatifs de scolarité ou d'apprentissage.**

*Pour : 80*

(ROSET FLUANS) ADRIANSEN Jacques, (BESANÇON) BAILLY Guillaume, (CHAMPVANS-LES-MOULINS) BAILLY Florent, (TALLENAY) BARBAROSSA Ludovic, (PELOUSEY) BARTHELET Catherine, (SERRE-LES-SAPINS) BAULIEU Gabriel, (PIREY) BAVEREL Emmanuelle, (GRANDFONTAINE) BERMOND Henri par procuration à BOURGEOIS Emile, (AVANNE-AVENEY) BERNABEU Marie-Jeanne, (CHEVROZ) BERNARD Franck, (SAINT-VIT) BIHR Anne, (CHALEZE) BLAISON René, (BRAILLANS) BLESSEMAILLE Alain par procuration à KRIEGER Jacques, (LA CHEVILLOTTE) BOROWIK Roger par procuration à VUILLEMIN Benoît, (CHÂTILLON-LE-DUC) BOTTERON Catherine par procuration à NAPPEZ Anthony, (FRANCOIS) BOURGEOIS Emile, (POUILLEY-LES-VIGNES) BOUSSET Jean-Marc, (BESANÇON) BOUVET Nathalie, (MORRE) CAYUÉLA Jean-Michel, (BEURE) CHANEY Philippe, (VENISE) CONTINI Jean-Claude, (MONTFAUCON) CONTOZ Pierre, (MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE) CORNE Patrick par

procuration à TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) CROIZIER Laurent, (BESANÇON) DENIS-LAMIT Karine, (THISE) DERIOT Pascal, (FONTAIN) DONEY Martine, (CHAUCENNE) DRUGE Valérie, (RANCENAY) DUSSAUCY Nadine par procuration à BERNABEU Marie-Jeanne, (BESANÇON) FAGAUT Ludovic, (MISEREY-SALINES) FELT Marcel, (NANCRAY) FIETIER Vincent, (AUDEUX) GALLIOU Françoise, (PALISE) GAUTHEROT Daniel, (CHEMAUDIN ET VAUX) GAVIGNET Gilbert, (ECOLE-VALENTIN) GUYEN Yves, (BESANÇON) HENRY Pierre-Charles par procuration à WERTHE Christine, (MAMIROLLE) HUOT Daniel, (TORPES) JACQUIN Denis, (LA VEZE) JANNIN Jean-Pierre, (BOUSSIERES) JARAMAGO Eloi, (DEVECEY) JASSEY Michel, (AMAGNEY) JAVAUX Thomas par procuration à VIENET Romain, (VELESME-ESSARTS) JOUFFROY Jean-Marc, (ROCHE-LEZ-BEAUPRE) KRIEGER Jacques, (PUGEY) LAIDIÉ Frank, (BESANÇON) LAMBERT Marie, (VILLARS SAINT-GEORGES) LEGAIN Damien par procuration à ROUTHIER Pascal, (CHAMPAGNEY) LEGAIN Olivier, (BESANÇON) LEMERCIER Myriam par procuration à LAMBERT Marie, (DANNEMARIE-SUR-CRETE) LEOTARD Martine, (LE GRATTERIS) LINDECKER Cédric par procuration à HUOT Daniel, (NOVILLARS) LOUIS Bernard par procuration à BLAISON René, (CHALEZEULE) MAGNIN-FEYSOT Christian, (VAIRE) MAILLARD Valérie par procuration à MAGNIN-FEYSOT Christian, (NOIRONTE) MAIRE Claude, (BESANÇON) MARTIN Agnès, (POUILLEY-FRANÇAIS) MAURICE Yves, (THORAISE) MICHAUD Jean-Paul, (BESANÇON) MULOT Laurence, (LES AUXONS) NAPPEZ Anthony, (OSSELLE-ROUTELLE) OLSZAK Anne, (BONNAY) ORY Gilles, (GENEUILLE) OUDOT Patrick, (BYANS SUR DOUBS) PAINEAU Didier, (MAZEROLLES-LE-SALIN) PARIS Daniel, (BESANÇON) PIGNARD Maxime, (VIEILLEY) RACLOT Franck, (BESANÇON) ROCHDI Karima, (SAINT-VIT) ROUTHIER Pascal, (GENNES) SIMONDON Jean par procuration à FIETIER Vincent, (BUSY) SIMONIN Philippe, (DELUZ) TAILLARD Fabrice, (LARNOD) TRUDET Hugues, (BESANÇON) VARET Claude par procuration à FAGAUT Ludovic, (CHAMPOUX) VIENET Romain, (BESANÇON) VIGNOT Anne, (VORGES-LES-PINS) VIPREY Maryse, (SAÔNE) VUILLEMIN Benoît, (BESANÇON) WERTHE Christine,

*Contre : 41*

(BESANÇON) AEBISCHER Elise, (BESANÇON) ALEM Hasni, (BESANÇON) BAEHR Frédérique par procuration à CHETTOUH Julie, (BESANÇON) BENEDETTO Anne, (BESANÇON) BERTAGNOLI Kévin par procuration à AEBISCHER Elise, (BESANÇON) BILLEREY Pascale, (BESANÇON) BODIN Nicolas, (BESANÇON) BOUSSO François, (BESANÇON) BRAUCHLI Fabienne, (BESANÇON) CAULET Claudine, (BESANÇON) CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) CHAUVET Annaïck, (BESANÇON) CHETTOUH Julie, (BESANÇON) COUDRY Sébastien, (BESANÇON) CREMER Philippe, (BESANÇON) CYPRIANI Benoît, (BESANÇON) DEVEZA Cyril, (BESANÇON) ETEVENARD Marie, (BESANÇON) GAGLIOLO Lorine, (BESANÇON) GHARET Sadia par procuration à CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) GHEZALI Abdel, (BESANÇON) GRIMAITRE Olivier, (BESANÇON) HALLER Valérie, (BESANÇON) HUGUET Damien, (BESANÇON) LAFARGE Jean-Emmanuel, (BESANÇON) LAROPPE Aurélien, (BESANÇON) LIME Christophe, (BESANÇON) LOUHKIAR Jamal-Eddine, (CUSSEY SUR L'OGNON) MENESTRIER Jean-François, (BESANÇON) MICHEL Carine, (BESANÇON) MICHEL Marie-Thérèse , (BESANÇON) POUJET Yannick, (BESANÇON) POULIN Anthony, (BESANÇON) PRESSE Françoise, (BESANÇON) ROUX Jean-Hugues par procuration à WANLIN Sylvie, (BESANÇON) SORLIN Juliette, (BESANÇON) SOURISSEAU Nathan, (BESANÇON) SPICHER Gilles, (BESANÇON) TERZO André par procuration à LIME Christophe, (BESANÇON) WANLIN Sylvie, (BESANÇON) ZEHAF Marie.

*Abstention : 0*

---

*Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique*

**A la majorité (42 pour, 76 contre et 3 abstentions), le Conseil de Communauté, se prononce défavorablement sur la Proposition 4 : Création d'un pass « 4-25 ans » à 16,80 € et 180 €/an, en remplacement des pass « 4-17 ans » (même tarif) et « 18-25 ans » (28 €/mois et 280 €/an).**

*Pour : 42*

(BESANÇON) AEBISCHER Elise, (BESANÇON) ALEM Hasni, (BESANÇON) BAEHR Frédérique par procuration à CHETTOUH Julie, (BESANÇON) BENEDETTO Anne, (BESANÇON) BERTAGNOLI Kévin par procuration à AEBISCHER Elise, (BESANÇON) BILLEREY Pascale, (BESANÇON) BODIN Nicolas (BESANÇON) BOUSSO François, (BESANÇON) BRAUCHLI Fabienne, (BESANÇON) CAULET Claudine, (BESANÇON) CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) CHAUVET Annaïck,

(BESANÇON) CHETTOUH Julie, (BESANÇON) COUDRY Sébastien, (BESANÇON) CREMER Philippe, (BESANÇON) CYPRIANI Benoît, (THISE) DERIOT Pascal, (BESANÇON) DEVESA Cyril, (BESANÇON) ETEVENARD Marie, (BESANÇON) GAGLIOLLO Lorine, (BESANÇON) GHARET Sadia par procuration à CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) GHEZALI Abdel, (BESANÇON) GRIMAITRE Olivier, (BESANÇON) HALLER Valérie, (BESANÇON) HUGUET Damien, (BESANÇON) LAFARGE Jean-Emmanuel, (PUGEY) LAIDIÉ Frank, (BESANÇON) LAROPPE Aurélien, (BESANÇON) LIME Christophe, (BESANÇON) LOUHKIAR Jamal-Eddine, (BESANÇON) MICHEL Carine, (BESANÇON) MICHEL Marie-Thérèse, (BESANÇON) POUJET Yannick, (BESANÇON) POULIN Anthony, (BESANÇON) PRESSE Françoise, (BESANÇON) ROUX Jean-Hugues par procuration à WANLIN Sylvie, (BESANÇON) SORLIN Juliette, (BESANÇON) SOURISSEAU Nathan, (BESANÇON) SPICHER Gilles, (BESANÇON) TERZO André par procuration à LIME Christophe, (BESANÇON) WANLIN Sylvie, (BESANÇON) ZEHAF Marie

Contre : 76

(BESANÇON) BAILLY Guillaume, (CHAMPVANS-LES-MOULINS) BAILLY Florent, (TALLENAY) BARBAROSSA Ludovic, (PELOUSEY) BARTHELET Catherine, (SERRE-LES-SAPINS) BAULIEU Gabriel, (PIREY) BAVEREL Emmanuelle, (GRANDFONTAINE) BERMOND Henri par procuration à BOURGEOIS Emile, (AVANNE-AVENEY) BERNABEU Marie-Jeanne, (CHEVROZ) BERNARD Franck, (SAINT-VIT) BIHR Anne, (CHALEZE) BLAISON René, (BRAILLANS) BLESSEMAILLE Alain par procuration à KRIEGER Jacques, (LA CHEVILLOTTE) BOROWIK Roger par procuration à VUILLEMIN Benoît, (CHÂTILLON-LE-DUC) BOTTERON Catherine par procuration à NAPPEZ Anthony, (FRANÇOIS) BOURGEOIS Emile, (POUILLEY-LES-VIGNES) BOUSSET Jean-Marc, (BESANÇON) BOUVET Nathalie, (MORRE) CAYUÉLA Jean-Michel, (BEURE) CHANEY Philippe, (VENISE) CONTINI Jean-Claude, (MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE) CORNE Patrick par procuration à TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) CROIZIER Laurent, (BESANÇON) DENIS-LAMIT Karine, (FONTAIN) DONEY Martine, (CHAUCENNE) DRUGE Valérie, (RANCENAY) DUSSAUCY Nadine par procuration à BERNABEU Marie-Jeanne, (BESANÇON) FAGAUT Ludovic, (MISEREY-SALINES) FELT Marcel, (NANCRAY) FIETIER Vincent, (AUDEUX) GALLIOU Françoise, (PALISE) GAUTHEROT Daniel, (CHEMAUDIN ET VAUX) GAVIGNET Gilbert, (ECOLE-VALENTIN) GUYEN Yves, (BESANÇON) HENRY Pierre-Charles par procuration à WERTHE Christine, (MAMIROLLE) HUOT Daniel, (LA VEZE) JANNIN Jean-Pierre, (DEVECEY) JASSEY Michel, (AMAGNEY) JAVAUX Thomas par procuration à VIENET Romain, (VELESMES-ESSARTS) JOUFFROY Jean-Marc, (ROCHE-LEZ-BEAUPRE) KRIEGER Jacques, (BESANÇON) LAMBERT Marie, (VILLARS SAINT-GEORGES) LEGAIN Damien par procuration à ROUTHIER Pascal, (CHAMPAGNEY) LEGAIN Olivier, (BESANÇON) LEMERCIER Myriam par procuration à LAMBERT Marie, (DANNEMARIE-SUR-CRETE) LEOTARD Martine, (LE GRATTERIS) LINDECKER Cédric par procuration à HUOT Daniel, (NOVILLARS) LOUIS Bernard par procuration à BLAISON René, (CHALEZEULE) MAGNIN-FEYSOT Christian, (VAIRE) MAILLARD Valérie par procuration à MAGNIN-FEYSOT Christian, (NOIRONTE) MAIRE Claude, (BESANÇON) MARTIN Agnès, (POUILLEY-FRANCAIS) MAURICE Yves, (CUSSEY SUR L'OGNON) MENESTRIER Jean-François, (THORAISE) MICHAUD Jean-Paul, (BESANÇON) MULOT Laurence, (LES AUXONS) NAPPEZ Anthony, (OSSELLE-ROUTELLE) OLSZAK Anne, (BONNAY) ORY Gilles, (GENEUILLE) OUDOT Patrick, (BYANS SUR DOUBS) PAINEAU Didier, (MAZEROLLES-LE-SALIN) PARIS Daniel, (BESANÇON) PIGNARD Maxime, (VIEILLEY) RACLOT Franck, (BESANÇON) ROCHDI Karima, (SAINT-VIT) ROUTHIER Pascal, (GENNES) SIMONDON Jean par procuration à FIETIER Vincent, (BUSY) SIMONIN Philippe, (DELUZ) TAILLARD Fabrice, (LARNOD) TRUDET Hugues, (BESANÇON) VARET Claude par procuration à FAGAUT Ludovic, (CHAMPOUX) VIENET Romain, (BESANÇON) VIGNOT Anne, (VORGES-LES-PINS) VIPREY Maryse, (SAÔNE) VUILLEMIN Benoît, (BESANÇON) WERTHE Christine.

Abstentions : 3

(MONTFAUCON) CONTOZ Pierre, (TORPES) JACQUIN Denis, (BOUSSIERES) JARAMAGO Eloi.

*Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique*

**A la majorité (30 pour, 76 contre et 15 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce défavorablement sur la Proposition 5 : Création d'un titre gratuit pass « 4-14 ans ».**

*Pour : 30*

(BESANÇON) AEBISCHER Elise, (BESANÇON) ALEM Hasni, (PIREY) BAVEREL Emmanuelle, (BESANÇON) BENEDETTO Anne, (BESANÇON) BERTAGNOLI Kévin par procuration à AEBISCHER Elise, (BESANÇON) BILLEREY Pascale, (BESANÇON) BOUSSO François, (BESANÇON) BRAUCHLI Fabienne, (BESANÇON) CAULET Claudine, (BESANÇON) CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) CHAUVET Annaïck, (BESANÇON) CREMER Philippe, (BESANÇON) CYPRIANI Benoît, (BESANÇON) DEVESA Cyril, (BESANÇON) ETEVENARD Marie, (BESANÇON) GAGLIOLO Lorine, (BESANÇON) GHARET Sadia par procuration à CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) GRIMAITRE Olivier, (BESANÇON) HALLER Valérie, (BESANÇON) HUGUET Damien, (BESANÇON) LAFARGE Jean-Emmanuel, (PUGEY) LAIDIÉ Frank, (BESANÇON) LAROPPE Aurélien, (BESANÇON) LIME Christophe, (BESANÇON) MICHEL Marie-Thérèse, (BESANÇON) POULIN Anthony, (BESANÇON) PRESSE Françoise, (BESANÇON) SOURISSEAU Nathan, (BESANÇON) SPICHER Gilles, (BESANÇON) TERZO André par procuration à LIME Christophe.

*Contre : 76*

(ROSET FLUANS) ADRIANSEN Jacques, (CHAMPVANS-LES-MOULINS) BAILLY Florent, (BESANÇON) BAILLY Guillaume, (TALLENAY) BARBAROSSA Ludovic, (PELOUSEY) BARTHELET Catherine, (SERRE-LES-SAPINS) BAULIEU Gabriel, (GRANDFONTAINE) BERMOND Henri par procuration à BOURGEOIS Emile, (AVANNE-AVENEY) BERNABEU Marie-Jeanne, (CHEVROZ) BERNARD Franck, (SAINT-VIT) BIHR Anne, (CHALEZE) BLAISON René, (BRAILLANS) BLESSEMAILLE Alain par procuration à KRIEGER Jacques, (LA CHEVILLOTTE) BOROWIK Roger par procuration à VUILLEMIN Benoît, (CHÂTILLON-LE-DUC) BOTTERON Catherine par procuration à NAPPEZ Anthony, (FRANCOIS) BOURGEOIS Emile, (POUILLEY-LES-VIGNES) BOUSSET Jean-Marc, (BESANÇON) BOUVET Nathalie, (MORRE) CAYUÉLA Jean-Michel, (BEURE) CHANEY Philippe, (VENISE) CONTINI Jean-Claude, (MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE) CORNE Patrick par procuration à TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) CROIZIER Laurent, (BESANÇON) DENIS-LAMIT Karine, (THISE) DERIOT Pascal, (FONTAIN) DONEY Martine, (CHAUCENNE) DRUGE Valérie, (RANCENAY) DUSSAUCY Nadine par procuration à BERNABEU Marie-Jeanne, (BESANÇON) FAGAUT Ludovic, (MISEREY-SALINES) FELT Marcel, (NANCRAY) FIETIER Vincent, (AUDEUX) GALLIOU Françoise, (PALISE) GAUTHEROT Daniel, (CHEMAUDIN ET VAUX) GAVIGNET Gilbert, (ECOLE-VALENTIN) GUYEN Yves, (BESANÇON) HENRY Pierre-Charles par procuration à WERTHE Christine, (MAMIROLLE) HUOT Daniel, (LA VEZE) JANNIN Jean-Pierre, (DEVECEY) JASSEY Michel, (AMAGNEY) JAVAUX Thomas par procuration à VIENET Romain, (VELESMESSARTS) JOUFFROY Jean-Marc, (ROCHE-LEZ-BEAUPRE) KRIEGER Jacques, (BESANÇON) LAMBERT Marie, (VILLARS SAINT-GEORGES) LEGAIN Damien par procuration à ROUTHIER Pascal, (CHAMPAGNEY) LEGAIN Olivier, (BESANÇON) LEMERCIER Myriam par procuration à LAMBERT Marie, (DANNEMARIE-SUR-CRETE) LEOTARD Martine, (LE GRATTERIS) LINDECKER Cédric par procuration à HUOT Daniel, (NOVILLARS) LOUIS Bernard par procuration à BLAISON René, (CHALEZEULE) MAGNIN-FEYSOT Christian, (VAIRE) MAILLARD Valérie par procuration à MAGNIN-FEYSOT Christian, (NOIRONTE) MAIRE Claude, (BESANÇON) MARTIN Agnès, (POUILLEY-FRANCAIS) MAURICE Yves, (CUSSEY SUR L'OGNON) MENESTRIER Jean-François, (THORAISE) MICHAUD Jean-Paul, (BESANÇON) MULOT Laurence, (LES AUXONS) NAPPEZ Anthony, (OSSELLE-ROUTELLE) OLSZAK Anne, (BONNAY) ORY Gilles, (GENEUILLE) OUDOT Patrick, (BYANS SUR DOUBS) PAINEAU Didier, (MAZEROLLES-LE-SALIN) PARIS Daniel, (BESANÇON) PIGNARD Maxime, (VIEILLEY) RACLOT Franck, (BESANÇON) ROCHDI Karima, (SAINT-VIT) ROUTHIER Pascal, (GENNES) SIMONDON Jean par procuration à FIETIER Vincent, (BUSY) SIMONIN Philippe, (DELUZ) TAILLARD Fabrice, (LARNOD) TRUDET Hugues, (BESANÇON) VARET Claude par procuration à FAGAUT Ludovic, (CHAMPOUX) VIENET Romain, (BESANÇON) VIGNOT Anne, (VORGES-LES-PINS) VIPREY Maryse, (SAÔNE) VUILLEMIN Benoît, (BESANÇON) WERTHE Christine.

*Abstentions : 15*

(BESANÇON) BAEHR Frédérique par procuration à CHETTOUH Julie, (BESANÇON) BODIN Nicolas, (BESANÇON) CHETTOUH Julie, (MONTFAUCON) CONTOZ Pierre, (BESANÇON) COUDRY Sébastien, (BESANÇON) GHEZALI Abdel, (TORPES) JACQUIN Denis, (BOUSSIERES) JARAMAGO Eloi, (BESANÇON) LOUHKIAR Jamal-Eddine, (BESANÇON) MICHEL Carine, (BESANÇON) POUJET

Yannick, (BESANÇON) ROUX Jean-Hugues par procuration à WANLIN Sylvie, (BESANÇON) SORLIN Juliette, (BESANÇON) WANLIN Sylvie, (BESANÇON) ZEHAF Marie.

---

*Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Proposition 6 :  
Financement traité et solutionné annuellement dans le cadre de mesures garantissant l'équilibre  
du budget.**

*Pour : 121*

(ROSET FLUANS) ADRIANSEN Jacques, (BESANÇON) AEBISCHER Elise, (BESANÇON) ALEM Hasni, (BESANÇON) BAEHR Frédérique par procuration à CHETTOUH Julie, (CHAMPVANS-LES-MOULINS) BAILLY Florent, (BESANÇON) BAILLY Guillaume, (TALLENAY) BARBAROSSA Ludovic, (PELOUSEY) BARTHELET Catherine, (SERRE-LES-SAPINS) BAULIEU Gabriel, (PIREY) BAVEREL Emmanuelle, (BESANÇON) BENEDETTO Anne, (GRANDFONTAINE) BERMOND Henri par procuration à BOURGEOIS Emile, (AVANNE-AVENEY) BERNABEU Marie-Jeanne, (CHEVROZ) BERNARD Franck, (BESANÇON) BERTAGNOLI Kévin par procuration à AEBISCHER Elise, (SAINT-VIT) BIHR Anne, (BESANÇON) BILLEREY Pascale, (CHALEZE) BLAISON René, (BRAILLANS) BLESSEMAILLE Alain par procuration à KRIEGER Jacques, (BESANÇON) BODIN Nicolas, (LA CHEVILLOTTE) BOROWIK Roger par procuration à VUILLEMIN Benoît, (CHÂTILLON-LE-DUC) BOTTERON Catherine par procuration à NAPPEZ Anthony, (FRANCOIS) BOURGEOIS Emile, (POUILLEY-LES-VIGNES) BOUSSET Jean-Marc, (BESANÇON) BOUSSO François, (BESANÇON) BOUVET Nathalie, (BESANÇON) BRAUCHLI Fabienne, (BESANÇON) CAULET Claudine, (MORRE) CAYUÉLA Jean-Michel, (BEURE) CHANEY Philippe, (BESANÇON) CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) CHAUVET Annaïck, (BESANÇON) CHETTOUH Julie, (VENISE) CONTINI Jean-Claude, (MONTFAUCON) CONTOZ Pierre, (MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE) CORNE Patrick par procuration à TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) COUDRY Sébastien, (BESANÇON) CREMER Philippe, (BESANÇON) CROIZIER Laurent, (BESANÇON) CYPRIANI Benoît, (BESANÇON) DENIS-LAMIT Karine, (THISE) DERIOT Pascal, (BESANÇON) DEVESA Cyril, (FONTAIN) DONEY Martine, (CHAUCENNE) DRUGE Valérie, (RANCENAY) DUSSAUCY Nadine par procuration à BERNABEU Marie-Jeanne, (BESANÇON) ETEVENARD Marie, (BESANÇON) FAGAUT Ludovic, (MISEREY-SALINES) FELT Marcel, (NANCRAY) FIETIER Vincent, (BESANÇON) GAGLILOLO Lorine, (AUDEUX) GALLIOU Françoise, (PALISE) GAUTHEROT Daniel, (CHEMAUDIN ET VAUX) GAVIGNET Gilbert, (BESANÇON) GHARET Sadia par procuration à CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) GHEZALI Abdel, (BESANÇON) GRIMAITRE Olivier, (ECOLE-VALENTIN) GUYEN Yves, (BESANÇON) HALLER Valérie, (BESANÇON) HENRY Pierre-Charles par procuration à WERTHE Christine, (BESANÇON) HUGUET Damien, (MAMIROLLE) HUOT Daniel, (TORPES) JACQUIN Denis, (LA VEZE) JANNIN Jean-Pierre, (BOUSSIERES) JARAMAGO Eloi, (DEVECEY) JASSEY Michel, (AMAGNEY) JAVAUX Thomas par procuration à VIENET Romain, (VELESMESS-ESSARTS) JOUFFROY Jean-Marc, (ROCHE-LEZ-BEAUPRE) KRIEGER Jacques, (BESANÇON) LAFARGE Jean-Emmanuel, (PUGEY) LAIDIÉ Frank, (BESANÇON) LAMBERT Marie, (BESANÇON) LAROPPE Aurélien, (VILLARS SAINT-GEORGES) LEGAIN Damien par procuration à ROUTHIER Pascal, (CHAMPAGNEY) LEGAIN Olivier, (BESANÇON) LEMERCIER Myriam par procuration à LAMBERT Marie, (DANNEMARIE-SUR-CRETE) LEOTARD Martine, (BESANÇON) LIME Christophe, (LE GRATTERIS) LINDECKER Cédric par procuration à HUOT Daniel, (BESANÇON) LOUHKIAR Jamal-Eddine, (NOVILLARS) LOUIS Bernard par procuration à BLAISON René, (CHALEZEULE) MAGNIN-FEYSOT Christian, (VAIRE) MAILLARD Valérie par procuration à MAGNIN-FEYSOT Christian, (NOIRONTE) MAIRE Claude, (BESANÇON) MARTIN Agnès, (POUILLEY-FRANCAIS) MAURICE Yves, (CUSSEY SUR L'OGNON) MENESTRIER Jean-François, (THORAISE) MICHAUD Jean-Paul, (BESANÇON) MICHEL Carine, (BESANÇON) MICHEL Marie-Thérèse, (BESANÇON) MULOT Laurence, (LES AUXONS) NAPPEZ Anthony, (OSSELLE-ROUTELLE) OLSZAK Anne, (BONNAY) ORY Gilles, (GENEUILLE) OUDOT Patrick, (BYANS SUR DOUBS) PAINEAU Didier, (MAZEROLLES-LE-SALIN) PARIS Daniel, (BESANÇON) PIGNARD Maxime, (BESANÇON) POUJET Yannick, (BESANÇON) POULIN Anthony, (BESANÇON) PRESSE Françoise, (VIEILLEY) RACLOT Franck, (BESANÇON) ROCHDI Karima, (SAINT-VIT) ROUTHIER Pascal, (BESANÇON) ROUX Jean-Hugues par procuration à WANLIN Sylvie, (GENNES) SIMONDON Jean par procuration à FIETIER Vincent, (BUSY) SIMONIN Philippe, (BESANÇON) SORLIN Juliette, (BESANÇON) SOURISSEAU Nathan, (BESANÇON) SPICHER Gilles, (DELUZ) TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) TERZO André par procuration à LIME Christophe, (LARNOD) TRUDET Hugues, (BESANÇON) VARET Claude par procuration à FAGAUT Ludovic, (CHAMPOUX)

VIENET Romain , (BESANÇON) VIGNOT Anne, (VORGES-LES-PINS) VIPREY Maryse , (SAÔNE) VUILLEMIN Benoît, (BESANÇON) WANLIN Sylvie, (BESANÇON) ZEHAF Marie.

Contre : 0

Abstention\* : 0

---

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique

**A la majorité (43 pour, 77 contre et 1 abstention), le Conseil de Communauté se prononce défavorablement sur la Proposition 7 : Financement opéré grâce à différents leviers tels que le recours à la fiscalité directe (CFE, TFPB, THRS), le versement mobilités, les autres tarifs de la gamme GINKO ou encore les tarifs de stationnement.**

Pour : 43

(BESANÇON) AEBISCHER Elise, (BESANÇON) ALEM Hasni, (BESANÇON) BAEHR Frédérique par procuration à CHETTOUH Julie, (BESANÇON) BENEDETTO Anne, (BESANÇON) BERTAGNOLI Kévin par procuration à AEBISCHER Elise, (BESANÇON) BILLEREY Pascale, (BESANÇON) BODIN Nicolas, (BESANÇON) BOUSSO François, (BESANÇON) BRAUCHLI Fabienne, (BESANÇON) CAULET Claudine, (BESANÇON) CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) CHAUVET Annaïck, (BESANÇON) CHETTOUH Julie, (BESANÇON) COUDRY Sébastien, (BESANÇON) CREMER Philippe, (BESANÇON) CYPRIANI Benoît, (BESANÇON) DEVESA Cyril, (BESANÇON) ETEVENARD Marie, (BESANÇON) GAGLILOLO Lorine, (BESANÇON) GHARET Sadia par procuration à CHASSAGNE Aline, (BESANÇON) GHEZALI Abdel, (BESANÇON) GRIMAITRE Olivier, (BESANÇON) HALLER Valérie, (BESANÇON) HUGUET Damien, (TORPES) JACQUIN Denis, (BOUSSIERES) JARAMAGO Eloi, (BESANÇON) LAFARGE Jean-Emmanuel, (PUGEY) LAIDIÉ Frank, (BESANÇON) LAROPPE Aurélien, (BESANÇON) LIME Christophe, (BESANÇON) LOUHKIAR Jamal-Eddine, (BESANÇON) MICHEL Carine, (BESANÇON) MICHEL Marie-Thérèse, (BESANÇON) POUJET Yannick, (BESANÇON) POULIN Anthony, (BESANÇON) PRESSE Françoise, (BESANÇON) ROUX Jean-Hugues par procuration à WANLIN Sylvie, (BESANÇON) SORLIN Juliette, (BESANÇON) SOURISSEAU Nathan, (BESANÇON) SPICHER Gilles, (BESANÇON) TERZO André par procuration à LIME Christophe, (BESANÇON) WANLIN Sylvie, (BESANÇON) ZEHAF Marie.

Contre : 77

(ROSET FLUANS) ADRIANSEN Jacques, (BESANÇON) BAILLY Guillaume, (CHAMPVANS-LES-MOULINS) BAILLY Florent, (TALLENAY) BARBAROSSA Ludovic, (PELOUSEY) BARTHELET Catherine, (SERRE-LES-SAPINS) BAULIEU Gabriel, (GRANDFONTAINE) BERMOND Henri par procuration à BOURGEOIS Emile, (AVANNE-AVENEY) BERNABEU Marie-Jeanne, (CHEVROZ) BERNARD Franck, (SAINT-VIT) BIHR Anne, (CHALEZE) BLAISON René, (BRAILLANS) BLESSEMAILLE Alain par procuration à KRIEGER Jacques, (LA CHEVILLOTTE) BOROWIK Roger par procuration à VUILLEMIN Benoît, (CHÂTILLON-LE-DUC) BOTTERON Catherine par procuration à NAPPEZ Anthony, (FRANCOIS) BOURGEOIS Emile, (POUILLEY-LES-VIGNES) BOUSSET Jean-Marc, (BESANÇON) BOUVET Nathalie, (MORRE) CAYUÉLA Jean-Michel, (BEURE) CHANEY Philippe, (VENISE) CONTINI Jean-Claude, (MONTFAUCON) CONTOZ Pierre, (MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE) CORNE Patrick par procuration à TAILLARD Fabrice, (BESANÇON) CROIZIER Laurent (BESANÇON) DENIS-LAMIT Karine, (THISE) DERIOT Pascal, (FONTAIN) DONEY Martine, (CHAUCENNE) DRUGE Valérie, (RANCENAY) DUSSAUCY Nadine par procuration à BERNABEU Marie-Jeanne, (BESANÇON) FAGAUT Ludovic, (MISEREY-SALINES) FELT Marcel, (NANCRAZ) FIETIER Vincent, (AUDEUX) GALLIOU Françoise, (PALISE) GAUTHEROT Daniel, (CHEMAUDIN ET VAUX) GAVIGNET Gilbert, (ECOLE-VALENTIN) GUYEN Yves, (BESANÇON) HENRY Pierre-Charles par procuration à WERTHE Christine, (MAMIROLLE) HUOT Daniel, (LA VEZE) JANNIN Jean-Pierre, (DEVECEY) JASSEY Michel, (AMAGNEY) JAVAUX Thomas par procuration à VIENET Romain, (VELESMES-ESSARTS) JOUFFROY Jean-Marc, (ROCHE-LEZ-BEAUPRE) KRIEGER Jacques, (BESANÇON) LAMBERT Marie, (VILLARS SAINT-GEORGES) LEGAIN Damien par procuration à ROUTHIER Pascal, (CHAMPAGNEY) LEGAIN Olivier, (BESANÇON) LEMERCIER Myriam par procuration à LAMBERT Marie, (DANNEMARIE-SUR-CRETE) LEOTARD Martine, (LE GRATTERIS) LINDECKER Cédric par procuration à HUOT Daniel, (NOVILLARS) LOUIS Bernard par procuration à BLAISON René (CHALEZEULE) MAGNIN-FEYSOT Christian, (VAIRE) MAILLARD Valérie par procuration à MAGNIN-FEYSOT Christian, (NOIRONTE) MAIRE Claude, (BESANÇON) MARTIN Agnès, (POUILLEY-FRANCAIS) MAURICE Yves, (CUSSEY SUR L'OGNON) MENESTRIER Jean-

François, (THORAISE) MICHAUD Jean-Paul, (BESANÇON) MULOT Laurence, (LES AUXONS) NAPPEZ Anthony, (OSSELLE-ROUTELLE) OLSZAK Anne, (BONNAY) ORY Gilles, (GENEUILLE) OUDOT Patrick, (BYANS SUR DOUBS) PAINEAU Didier, (MAZEROLLES-LE-SALIN) PARIS Daniel, (BESANÇON) PIGNARD Maxime, (VIEILLEY) RACLOT Franck, (BESANÇON) ROCHDI Karima, (SAINT-VIT) ROUTHIER Pascal, (GENNES) SIMONDON Jean par procuration à FIETIER Vincent, (BUSY) SIMONIN Philippe, (DELUZ) TAILLARD Fabrice, (LARNOD) TRUDET Hugues, (BESANÇON) VARET Claude par procuration à FAGAUT Ludovic, (CHAMPOUX) VIENET Romain, (BESANÇON) VIGNOT Anne, (VORGES-LES-PINS) VIPREY Maryse, (SAÔNE) VUILLEMIN Benoît, (BESANÇON) WERTHE Christine.

Abstention : 1

(PIREY) BAVEREL Emmanuelle.

↳ R.35 - Avenant n°11 à la DSP du réseau Ginko - Traitement des effets de la crise sanitaire COVID-19 pour l'année 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°11 du contrat de délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à le signer, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.36 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue des gravelles à CHALEZE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage et de communications avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer :
  - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
  - o la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.37 - Avenants à la convention d'amodiation de place de stationnement entre Grand Besançon Métropole et la SARL PATRIAL

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les deux avenants avec la SARL Patrial et les nouveaux acquéreurs relatifs à la cession des droits de stationnement ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.38 - Convention avec le Département du Doubs - Itinéraire cyclable François Chemaudin (RD11)

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Département du Doubs pour la mise en place d'un itinéraire cyclable, prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.39 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise sur la commune des Auxons

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise sur la commune des Auxons, prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations**

↳ R.40 - ZAC des HAUTS DU CHAZAL – Compte Rendu Annuel à la Collectivité Bilan au 31/12/2021

*Madame Anne VIGNOT et Monsieur Gabriel BAULIEU, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan révisé au 31 décembre 2021, pour un montant de 48 568 K€ HT ;
- se prononce favorablement sur l'engagement des co-concédants (Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole) à l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 18 414 K € dont 4 268 326 € pour Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 2

↳ R.41 - ZAC Nouvelle Ere aux Auxons – Compte Rendu Annuel 2021

*Madame Anne VIGNOT et Monsieur Gabriel BAULIEU, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 5€ HT par m<sup>2</sup> du prix de vente des fonciers à vocation industrielle et artisanale ;
- prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par le concessionnaire SEDIA pour l'opération d'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere ;
- se prononce favorablement sur le bilan révisé de la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2020 à un montant de 10 475 362€ HT au lieu de 10 418 633 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 2

↳ R.42 - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du Bilan des déclarations d'intention d'aliéner.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.43 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières par GBM – Année 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan 2021 des acquisitions et des cessions immobilières.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.44 - Convention de partenariat en vue de l'organisation du Hacking Health de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
  - le contenu de la convention de partenariat liant les quatre co-organisateur du Hacking Health pour les années 2022 et 2023 ;
  - l'attribution d'une subvention de 15 000 € à FC'Innov par GBM en vue de l'organisation du Hacking Health 2022 ;
  - l'attribution d'une subvention de 15 000 € à FC'Innov par GBM en vue de l'organisation du Hacking Health 2023, sous réserve du vote des crédits correspondants ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.45 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification n°11 du PLU - Approbation après enquête publique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification n°11 du PLU de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.46 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2a lors de la procédure de modification n°3 du PLU

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'une ouverture à l'urbanisation de la zone AU2a pour permettre la réalisation d'une structure d'accueil pour personnes âgées, à mobilité réduite ou handicapées et la création de nouveaux logements, conformément aux objectifs du SCoT, du PLH et du PLU.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.47 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Révision allégée n°3 du PLU - Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet

*Madame Nathalie BOUVET, conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable nécessaire au projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mamirolle ;
- autorise Mme la présidente, ou son représentant, à arrêter le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mamirolle.
- 

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 1

↳ R.48 - Commune de Montferrand-le-Château - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 du PLU - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de la mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montferrand-le-Château.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.49 - Commune de Pelousey - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Révision allégée n°1 du PLU - Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet

*Madame Nathalie BOUVET, conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable nécessaire au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pelousey ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à arrêter le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pelousey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention\* : 0                      Conseiller intéressé : 1

↳ R.50 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Abrogation de dispositions du PLU "sous les Tilleroyes"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en œuvre d'une procédure d'abrogation,
- prend acte de l'obligation de procéder à un nouveau classement de la parcelle, et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre les actes nécessaires à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.51 - Aménagement d'une aire de très grands passages à Chemaudin-et-Vaux : Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) – Fixation des objectifs et modalités de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sur la base des études existantes, se prononce favorablement sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la mise en compatibilité des PLU des communes de Vaux-les-Près et de Champagny prévus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention\* : 0                      Conseiller intéressé : 0

**Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport**

↳ R.52 - Projet de Grande Bibliothèque – Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention par laquelle l'Etat confie à Grand Besançon Métropole la maîtrise d'ouvrage de l'opération relative à la construction de la Grande Bibliothèque ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.53 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau Saison 2022/2023

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif (hors Coupe d'Europe) pour la saison sportive 2022-2023, soit :
  - o 120K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESB F),
  - o 70K€ à Grand Besançon Doubs Handball (GBDH),
- se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif pour la partie liée à la participation à la coupe d'Europe EHF à l'ESBF pour la saison sportive 2022-2023, soit :
  - o 15K€ (participation part fixe),  
5K€ par match aller/retour disputé (hormis le 1<sup>er</sup> déjà pris en compte dans la part fixe),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les deux conventions à intervenir avec ces deux associations sportives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.54 - CRR - Tarification des documents empruntés non rendus de la bibliothèque du Conservatoire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs des documents empruntés non rendus de la bibliothèque du Conservatoire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.55 - Festival Détonation 2022 - Soutien à la RAP La Rodia

*Mesdames Elise AEBISCHER (2), Fabienne BRAUCHLI, Nathalie BOUVET, Aline CHASSAGNE (2), Annaïck CHAUVET, Julie CHETTOUH(2), Marie ETEVENARD, Marie LAMBERT, Myriam LEMERCIER, Juliette SORLIN, Christine WERTHE et Marie ZEHAF et Messieurs François BOUSSO, Laurent CROIZIER, Olivier GRIMAITRE, Pierre-Charles HENRY, Jean-Emmanuel LAFARGE et Gilles SPICHER, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 30 000 € à La Rodia;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 21

↳ R.56 - Automatisation du prêt en bibliothèques et équipement en RFID des bibliothèques municipales, communautaires et universitaires de Besançon - Autorisation de signature de l'accord-cadre - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant à:

- signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres ;
- solliciter les subventions auprès des partenaires mentionnés dans le rapport, et auprès de tout autre partenaire potentiel, ainsi qu'à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.57 - Signature d'une convention de fonds de concours entre Grand Besançon Métropole et la commune de Fontain pour le co-financement de la desserte en réseaux humides du projet du lotissement « Sur le Mouthier »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de fonds de concours entre la commune de Fontain et Grand Besançon Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.58 - Eau potable - Retrait de GBM du Syndicat de Byans-sur-Doubs - Vente d'eau en gros par le Syndicat de Byans-sur-Doubs à GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
  - la convention de retrait de Grand Besançon Métropole (GBM) du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Byans-sur-Doubs,
  - le pacte de solidarité annexé à la convention de retrait,
  - la convention avec le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Byans-sur-Doubs pour la vente d'eau potable en gros par le SAEP à GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions et le pacte de solidarité énoncés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.59 - Syndicat d'Adduction de l'Eau Potable (SAEP) de Byans-sur-Doubs - Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public par affermage du Service de l'Eau Potable avec le Syndicat des Eaux de Byans-Sur-Doubs,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.60 - Prestations de remplacement de compteurs d'eau potable par des compteurs communicants  
Autorisation de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de prestations de remplacement de compteurs d'eau potable par des compteurs communicants avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

↳ R.61 - Maintenance, fiabilisation et évolution du système de supervision du Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de maintenance, fiabilisation et évolution du système de supervision du Département Eau et Assainissement attribué à SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE pour un montant maximum de 250 000 €/an les deux premières années et 175 000 €/an, les quatre années suivantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                      Contre : 0                      Abstention\* : 0                      Conseiller intéressé : 0

# Conseil de Communauté

## Séance du 23 juin 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 23h15.

**Étaient présents** : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°12), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport n°12), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au rapport n°41 inclus), Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du rapport n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°33 inclus), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au rapport n°43 inclus), Mme Juliette SORLIN (à partir du rapport n°12), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du rapport n°10 et jusqu'au rapport n°36 inclus) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport n°36 inclus) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : Mme Emmanuelle BAVEREL Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°18) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Sadia GHARET, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Claude VARET Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : M. Olivier LEGAIN

**Procurations de vote** : M. Thomas JAVAUX à M. Romain VIENET, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (à partir du rapport n°34), Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN (à partir du rapport n°44), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, M. Henri BERMOND à M. Emile BOURGEOIS, M. Roger BOROWIK à M. Benoit VUILLEMIN, M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Bernard LOUIS à M. René BLAISON, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Valérie MAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR (jusqu'au rapport n°17 inclus), M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER

**Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole**

**Procès-verbal**

**Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 23 juin 2022**

*Salle de conférence de la CCIT du Doubs*

## ORDRE DU JOUR

Rapport n°0 - Délibération test pour le vote électronique _____	5
<b>Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole _____</b>	<b>5</b>
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 11/05/2022 _____	12
Rapport n°2 - Installation de nouveaux Conseillers Communautaires _____	12
Rapport n°3 - Élection d'un membre du Bureau _____	12
Rapport n°4 - Désignations de conseillers dans diverses structures _____	13
Rapport n°5 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	13
Rapport n°6 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	13
Rapport n°7 - Bilan de la formation des Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2021 _____	13
Rapport n°8 - Application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, dite « Loi contre le séparatisme » aux contrats de concession de service public en cours - Avenants aux contrats de concession de Grand Besançon Métropole _____	13
<b>Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics _____</b>	<b>14</b>
Rapport n°9 - Compte de Gestion 2021 _____	14
Rapport n°10 - Compte Administratif 2021 _____	14
Rapport n°11 - Affectation des résultats 2021 au budget 2022 _____	17
Rapport n°12 - Actualisation du PPIF 2022-2026 - partie Investissement - point d'étape - Décision modificative n°1 de 2022 _____	17
Rapport n°13 - Dotation de Solidarité Communautaire - 1 <sup>er</sup> versement 2022 _____	23
Rapport n°14 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2021 _____	23
Rapport n°15 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole - Création de 30 emplois au département eau et assainissement _____	27
Rapport n°16 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole - Création d'un emploi d'ingénieur et suppression d'un emploi de technicien au département architecture et bâtiments _____	29
Rapport n°17 - Dispositif permettant le maintien de la prime de fin d'année et nouvelle étape d'harmonisation des régimes indemnitaires _____	29
Rapport n°18 - Acquisition de pièces et prestations pour véhicules, engins et matériels des ateliers municipaux - Autorisation de signature de l'accord-cadre _____	29
<b>Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____</b>	<b>29</b>
Rapport n°19 - Création d'une formation en odontologie en Bourgogne-Franche-Comté - Site de Besançon - Co-financement de Grand Besançon Métropole au Contrat de Plan État-Région _____	29
Rapport n°20 - Soutien financier à l'Association Culture Action pour son programme d'animation de l'année 2022 _____	29

Rapport n°21 - Projet d'aménagement base de loisirs d'Osselle - Engagement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) _____	30
Rapport n°22 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien aux projets de la société SMALTIS _____	30
Rapport n°23 - SPL AER - Modification de l'actionariat _____	30
Rapport n°24 - Avenant à la Convention 2022 - Mission Locale _____	30
Rapport n°25 – Poursuite des partenariats en matière de promotion du tourisme _____	30
<b>Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable _____</b>	<b>30</b>
Rapport n°26 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés _____	30
Rapport n°27 - Acquisition de 2 châssis cabine 32 tonnes avec grue, bras polybenne, caisson compacteur et caisson polyvalent - Autorisation de signature de l'accord-cadre _____	33
Rapport n°28 - GeMAPI - Approbation des statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) _____	33
Rapport n°29 - Projet photovoltaïque des Andiers - Désaffectation et déclassement du domaine public _____	34
Rapport n°30 - Participation de GBM dans la Société de Projet Photovoltaïque Les Andiers _____	34
Rapport n°31 - Projet photovoltaïque des Andiers - Signature d'une promesse de bail emphytéotique _____	34
<b>Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures _____</b>	<b>35</b>
Rapport n°32 - Rapport d'activité 2021 de la DSP des lignes Ginko du cœur d'agglomération ____	35
Rapport n°33 - Participation au 2 <sup>e</sup> Challenge de la Mobilité du 19 au 25 septembre 2022 _____	36
Rapport n°34 - Avenant n°9 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko - Tarification Ginko 2022 _____	37
Rapport n°35 - Avenant n°11 à la DSP du réseau Ginko - Traitement des effets de la crise sanitaire COVID-19 pour l'année 2021 _____	58
Rapport n°36 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue des Gravelles à Chalèze _____	58
Rapport n°37 - Avenants à la convention d'amodiation de place de stationnement entre Grand Besançon Métropole et la SARL PATRIAL _____	58
Rapport n°38 - Convention avec le Département du Doubs - Itinéraire cyclable François- Chemaudin (RD11) _____	58
Rapport n°39 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de l'Église sur la commune des Auxons (RD 230) _____	58
<b>Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations _____</b>	<b>58</b>
Rapport n°40 - ZAC des Hauts-du-Chazal - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2021 _____	58
Rapport n°41 - ZAC Nouvelle Ère aux Auxons - Compte Rendu Annuel 2021 _____	59
Rapport n°42 - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 _____	59

Rapport n°43 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières par GBM - Année 2021 _____	59
Rapport n°44 - Convention de partenariat en vue de l'organisation du Hacking Health de Besançon _____	59
Rapport n°45 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification n°11 du PLU - Approbation après enquête publique _____	59
Rapport n°46 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2a lors de la procédure de modification n°3 du PLU _____	60
Rapport n°47 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Révision allégée n°3 du PLU - Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet _____	60
Rapport n°48 - Commune de Montferrand-le-Château - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 du PLU - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public _____	60
Rapport n°49 - Commune de Pelousey - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Révision allégée n°1 du PLU - Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet _____	60
Rapport n°50 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Abrogation de dispositions du PLU « sous les Tilleroyes » _____	61
Rapport n°51 - Aménagement d'une aire de très grands passages à Chemaudin-et-Vaux : Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) - Fixation des objectifs et modalités de la concertation préalable _____	61
<b>Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport _____</b>	<b>61</b>
Rapport n°52 - Projet de Grande Bibliothèque Autorisation de signature de la convention confiant la maîtrise d'ouvrage de l'opération à Grand Besançon Métropole _____	61
Rapport n°53 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - Saison 2022/2023 _____	61
Rapport n°54 - CRR - Tarification des documents empruntés non rendus de la bibliothèque du Conservatoire _____	61
Rapport n°55 - Festival Détonation 2022 - Soutien à la RAP La Rodia _____	61
Rapport n°56 - Automatisation du prêt en bibliothèques et équipement en RFID des bibliothèques municipales, communautaires et universitaires de Besançon - Autorisation de signature de l'accord-cadre - Demande de subventions _____	61
<b>Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement _____</b>	<b>62</b>
Rapport n°57 - Signature d'une convention de fonds de concours entre Grand Besançon Métropole et la commune de Fontain pour le co-financement de la desserte en réseaux humides du projet du lotissement « Sur le Mouthier » _____	62
Rapport n°58 - Eau potable - Retrait de GBM du Syndicat de Byans-sur-Doubs - Vente d'eau en gros par le Syndicat de Byans-sur-Doubs à GBM _____	62
Rapport n°59 - Service de l'Eau Potable du Syndicat des Eaux (SAEP) de Byans-sur-Doubs - Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable _____	62
Rapport n°60 - Prestations de remplacement de compteurs d'eau potable par des compteurs communicants - Autorisation de signature de l'accord-cadre _____	62
Rapport n°61 - Maintenance, fiabilisation et évolution du système de supervision du Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord-cadre _____	62

# Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 23 juin 2023

*Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de conférence de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.*

*La séance est ouverte à 18h03 et levée à 23h15.*

### Rapport n°0 - Délibération test pour le vote électronique

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Bonjour à tous. Ce soir, les conditions de vote de certaines délibérations de notre Conseil seront un peu particulières. Vous savez que nous avons décidé d'acquiescer un outil au cas où le COVID devait de nouveau nous mettre dans une situation de distanciation, mais nous espérons que ce ne sera pas le cas. Bien que nous prenions l'habitude de ce vote qui permettrait de continuer notre activité, il était nécessaire que nous puissions exercer ce vote. Différents rapports seront ainsi proposés à l'exercice. Il y aura un premier rapport à 0. Ensuite, cinq rapports seront proposés à l'exercice pour que nous puissions tous bien nous coordonner dans l'usage de cet outil. Je vous propose de débiter le Conseil.

### Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** En introduction de ces propos liminaires, je tiens à adresser nos sincères félicitations à nos nouveaux députés, Monsieur ALAUZET et Monsieur CROIZIER.

*Applaudissements.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** D'après Météo France, l'Agglomération bisontine est en 18<sup>e</sup> position dans le classement des territoires français qui subiront avec le plus d'intensité les futures canicules dans les prochaines années. C'est dans notre territoire de l'est de la France que les épisodes de chaleur seront les plus précoces, les plus fréquents et les plus longs. Le réchauffement climatique est là. Il ne peut plus être contesté. Loin du fatalisme, Grand Besançon Métropole se mobilise au quotidien pour réduire sa responsabilité sur les principaux facteurs d'accélération du dérèglement climatique.

#### Les mobilités

Nous commencerons par le premier de ces principaux facteurs : les mobilités. Nous poursuivons nos efforts en matière de développement des voies de mobilité douce avec la création de 14 km de piste cyclable supplémentaire l'année dernière et un budget dédié que nous vous proposerons de renforcer ce soir. Sur le sujet du ferroviaire, GBM pilote toujours les échanges avec ses voisins, villages et agglomérations de Mulhouse et de Dijon, avec les régions de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), Grand-Est, la Suisse, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) du Plateau, etc., et ceci pour obtenir collectivement une offre de service ferroviaire cohérente sur nos territoires.

#### Le secteur de la construction

Le deuxième facteur est le secteur de la construction. De nouveaux processus de construction sont nécessaires pour réduire l'impact environnemental de nos projets. Le Club Climat nous aide à repenser nos modèles en proposant de nouvelles formes de développement, l'usage de nouveaux matériaux et une réinterrogation de nos besoins réels. Je remercie Lorine GAGLIOLLO pour l'animation de ce Club. Il est important de le partager. Parallèlement, nous avons initié une démarche avec les professionnels de l'immobilier (promoteurs, constructeurs, architectes, investisseurs) pour repenser l'aménagement des zones à urbaniser de demain, mais aussi la conception des bâtiments dans la trajectoire de la loi Climat et Résilience. L'ambition est de faire mieux avec moins d'espace.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus qui travaillent sur le sujet, que ce soit à l'Urbanisme, aux Zones d'Activité, à l'Économie, etc. Nous sommes de nombreux élus à nous investir dans cette orientation. Cette réflexion sera bien sûr au cœur de la révision de nos documents de planification, SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), PLH (Programme Local de l'Habitat), PDM (Plan de Mobilité).

Ces nouveaux modèles d'aménagement ont été d'ailleurs le sujet principal des Rencontres Nationales des SCoT que Besançon a eu le plaisir d'accueillir la semaine dernière grâce à la mobilisation de Jean-Paul MICHAUD et de ses équipes. Je tiens à le remercier. Je le remercie, ainsi que ses services, pour l'organisation de cette manifestation qui fut l'occasion de partager avec tous les territoires français les actions permettant de répondre aux enjeux du moment que sont :

- la lutte contre l'érosion de la biodiversité,
- la nécessité d'une souveraineté énergétique et alimentaire,
- l'atteinte de la neutralité carbone,
- l'absence de l'artificialisation en 2050.

Ce fameux ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ne doit pas être synonyme de surdensité irréfléchie. Nos territoires devront donc préserver des espaces de respiration, de fraîcheur en cœur de bourg, accessibles à tous et notamment aux habitants des logements plus denses, mais aussi aux personnes les plus fragiles. Nos territoires doivent intégrer des équipements adaptés. Oui, notre territoire est aussi inclusif. En donnant accès à des équipements publics, comme nous le faisons avec la mise en accessibilité du Musée du Temps ou de la base nautique d'Osselle, ou encore par la pose d'agrès, de *paraworkout* sur le campus de la Bouloie, nous agissons, mais aussi en offrant des activités sportives accessibles à tous que sont :

- le Raid Handi-Forts,
- la 17<sup>e</sup> journée « only sport » pour les adultes à déficience intellectuelle,
- la manche de la coupe du monde de para-triathlon à Osselle,
- le Panora-Trail solidaire pour soutenir les familles d'autistes,
- etc.

Ce sont autant de marqueurs démontrant que notre territoire s'empare de cette solidarité. Sur le campus de la Bouloie, les travaux de construction des serres botaniques du jardin des sciences ont débuté en entrée de ville et du campus. La fin des travaux est prévue en 2024.

#### Le projet « coopérative du numérique »

Je souhaite aussi vous présenter très rapidement le projet « coopérative du numérique », bâtiment qui s'implantera à Planoise comme totem du futur quartier d'excellence numérique. Ce site réunira un espace de coworking, un fablab, une salle immersive. C'est un beau projet, dont la fin des travaux est prévue en 2025.

#### La Grande Bibliothèque

Nous avons un autre chantier d'importance : la Grande Bibliothèque. Tout d'abord, je tiens à vous rappeler qu'un nouveau Conseil a été ajouté à vos agenda des assemblées communautaires le 5 septembre prochain. Il sera consacré particulièrement à la validation de l'avant-projet définitif. Concernant le chantier, les fouilles archéologiques ont succédé à la destruction de la chaufferie et de sa cheminée qui a fait évoluer de manière significative le paysage de notre cœur d'agglomération, ce cœur d'agglomération, où les commerçants se sentent « bien et écoutés », disent-ils, et où le taux de vacance commerciale n'a jamais été aussi bas, ce cœur d'agglomération qui doit être valorisé comme l'un des piliers de l'attractivité de GBM, mais pas seulement. D'ailleurs, je tiens à souligner le déploiement en cours de la fibre optique, y compris dans ce centre-ville si complexe.

J'ai pu mesurer à nouveau cette attractivité lors des Rencontres Nationales des SCoT, mais je dois raconter une anecdote. J'ai pu entendre la réaction finalement habituelle des touristes de passage sur notre territoire. L'un d'eux disait en arrivant chez nous qu'il ne s'attendait à rien en venant à Besançon, d'autres disaient qu'ils ne savaient pas situer la ville de Besançon et son agglomération sur une carte de France. Or sur place, ils ont découvert une ville magnifique. Que doit-on dire, depuis des années que nous parlons de ce constat ? Notre attractivité est à renforcer, et je sais pouvoir compter sur l'engagement de Benoît VUILLEMIN, mais aussi de l'ensemble de nos vice-présidents qui s'y emploient quotidiennement, notamment à travers la mobilisation des partenaires, dont les acteurs du tourisme.

Notre territoire est dynamique et nous devons le faire savoir. Les derniers grands événements nous en font la preuve, que ce soit Micropolis, le centre-ville, ou sur l'ensemble du territoire malgré d'ailleurs les tempêtes. En tout cas, les gens se déplacent, car il est bon de se retrouver. Attention tout de même, il faut le dire, aux grands rassemblements, car la menace COVID continue de planer. Je vous invite à conserver toutes vos précautions pour ne pas faire peser une pression supplémentaire, évitable et inutile à notre CHU qui est encore et toujours dans une situation de tension forte.

Durant la crise sanitaire, nos budgets ont été fortement mobilisés, avec des conséquences importantes, tant en dépenses qu'en perte de recettes. Cher Gabriel BAULIEU, tu vas pouvoir en témoigner et nous en faire la description du déroulé. Aujourd'hui, nous devons faire face à l'inflation, aux fortes hausses du prix de l'énergie et des matières premières, sans compter l'indice budgétaire de l'évolution nécessaire du point d'indice de la fonction publique. À cela s'ajoute, semble-t-il, le risque d'une demande de l'État d'une participation au redressement des comptes publics à partir de 2023 et la suppression annoncée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Il est évident qu'après la baisse des dotations de l'État et la première génération des contrats de Cahors, tout effort supplémentaire injustifié serait insupportable pour nos budgets. Il est donc primordial que nos députés soient vigilants au maintien des capacités de financement des collectivités et à la préservation des niveaux des dotations de l'État, mais je suis sûre qu'ils porteront notre voix pour que nous puissions, bien sûr, nous mettre en coordination, État et collectivités.

Aujourd'hui, l'activité est dopée par les financements du plan de relance et la reprise des chantiers. Mais qu'en sera-t-il après les perfusions publiques ? Ne le sachant pas, nous maintenons notre investissement sur l'insertion et l'emploi local en organisant des événements dédiés, comme le salon CAP vers l'emploi qui se déroulera le 30 septembre prochain à Micropolis. GBM collabore pleinement avec ses entreprises locales, notamment par l'intermédiaire de ses marchés publics. GBM a noué une charte partenariale avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Doubs pour un meilleur accès à la commande publique pour les TPE et les PME. Nous développons une démarche similaire actuellement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) territoriale et régionale qui a accueilli notre proposition avec intérêt.

Par ailleurs, Grand Besançon Métropole n'applique aucune pénalité aux entreprises mises en difficulté par la conjoncture économique actuelle. Au contraire, les prix pratiqués sont réévalués sur demande, bien sûr, dans certaines limites. En revanche, nous n'accepterons aucune forme de spéculation telle qu'elles ont pu être tentées. Nous pouvons être fiers de nos entreprises locales qui sont dynamiques et innovantes, notamment en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). J'ai le plaisir de le constater à chacune de mes visites sur site avec Nicolas BODIN. Je pense notamment à ERDIL qui a fêté ses 15 ans en s'offrant un nouveau bâtiment très performant à Temis, même cadeau pour SONAXIS pour ses 20 ans.

Pour l'anecdote, SONAXIS était régulièrement alertée par le Département Eau et Assainissement (DEA) – il faut saluer ici la vigilance du Département – au motif d'une présomption de fuite sur son ancien site, car les consommations semblaient anormales. Il ne s'agissait pas de fuite, mais d'une consommation normale en réalité pour le process industriel dans lequel ils se trouvaient. Aujourd'hui, grâce à l'évolution de ses processus de fabrication sur lesquels ils ont travaillé, innové, inventé, SONAXIS est passé d'une consommation moyenne quotidienne d'une piscine privée à celle d'un ménage de quatre personnes, soit 11 680 m<sup>3</sup>, contre 120 m<sup>3</sup>/an aujourd'hui.

Le monde de l'horlogerie, lui aussi vecteur identitaire de notre territoire, s'inscrit dans une trajectoire extrêmement positive. Le site de Breitling Besançon poursuit sa réintégration des SAV (services après-vente) des pays de l'Europe du Sud. Après la Grèce en 2021 et le sud de l'Espagne en 2022, le site bisontin assimilera prochainement le SAV du Portugal et sera en mesure de réparer 15 000 montres/an. Le partenariat entre Humbert-Droz et La Joux-Perret est aussi prometteur. Il permet déjà l'assemblage de 500 mouvements à Besançon seulement six mois après la signature de leur partenariat. En élargissant ses gammes, Humbert-Droz est même en mesure de répondre aux nouvelles demandes de ses clients. C'est un bel avenir en perspective, un beau symbole de coopération franco-suisse, mais aussi du « made in France ». Je viens d'une réunion où les horlogers travaillent à réindustrialiser sur notre territoire. Bien sûr, je salue le Festival des 24 heures du Temps qui a eu lieu sous des températures tout à fait incroyables ce dernier weekend.

Je ne pourrais terminer ces propos liminaires sans rendre hommage au regretté Pierre DORNIER, décédé subitement le 14 juin dernier. La Maison des Familles qui surplombe le CHU Jean-Minjoz et qui accueille plus de 1 800 familles d'enfants hospitalisés chaque année, c'est sa femme et lui. Les associations Semons l'Espoir et les Vignes de l'Espoir, c'est sa femme et lui. Les opérations « partageons notre pain » et les Sommets de l'Espoir, c'est également lui.

Pierre DORNIER, homme d'action, a œuvré sa vie durant, avec sa femme Charlyne, à l'amélioration du parcours de soin, de l'accompagnement des enfants hospitalisés au CHU de Besançon, après avoir été durement frappé par la vie à deux reprises. En sa qualité de président de sa minoterie éponyme, Pierre DORNIER a fait le choix précurseur il y a plusieurs décennies déjà, de développer une offre d'alimentation animale biologique et locale. Il a été un maillon essentiel au développement de la production céréalière bio et de l'élevage bio de Franche-Comté. Son héritage est grand. Il nous appartient de poursuivre son engagement exemplaire. Je tenais à dire en votre nom, à sa famille et à ses proches, nos sincères condoléances. Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions liminaires ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame la Présidente. Pour ce premier Conseil Communautaire post-élections législatives, il me revient bien sûr de saluer l'ensemble des candidats élus sur le territoire du Doubs, notamment Laurent CROIZIER élu ici, avec nous. On ne peut cependant rester insensible aux résultats qui plongent notre pays dans un chaos institutionnel porté par une majorité de blocage avec l'extrême gauche d'un côté et l'extrême droite de l'autre. Pas de compromission de notre part avec les extrêmes, et quel que soit le côté de l'échiquier politique, mais il est bon de le rappeler à ceux qui voudraient faire semblant de ne pas l'entendre. Cependant, la démocratie a parlé, c'est ainsi et nous devons la respecter, mais nous sommes fortement inquiets. Localement, des prises de responsabilité ont été réalisées pour éviter le naufrage annoncé par ces extrêmes, et nous avons su le faire. Chacun a sa conscience. L'extrême gauche, comme l'extrême droite, sont à leur niveau des dangers pour la France. Elles incarnent l'une et l'autre sans distinction violence, tension et sectarisme.

Bien entendu, l'abstention nous questionne profondément. Défaillance citoyenne ou expression démocratique ? La question se pose. La participation est considérée comme un des traits les plus caractéristiques de la bonne santé d'un régime démocratique. Celle-ci ne cesse de s'affaiblir. C'est donc le symptôme le plus emblématique d'une profonde crise de la représentation politique. Il y a cependant un paradoxe sur le rapport au vote des Français. Les Français sont attachés aux institutions, mais ils en sont très critiques à leur endroit, et surtout moins confiants quant à leur efficacité.

Pour conclure sur ce questionnement et cette brève réflexion, j'ai vraiment le sentiment que nous sommes passés d'une démocratie politique polarisée à une démocratie civile disséminée. Nous avons cette responsabilité collective, et à nous de porter un autre message. Les philosophies s'opposent, mais n'oublions pas l'intérêt qui nous porte et le pourquoi nous sommes là. Chacun placera le curseur selon ses convictions. La contrainte n'a pas d'effet. Facilitons la vie de chacun sans opposer une frange de la population à une autre. En attendant, ce soir, nous aurons des rapports d'une importance profonde pour l'avenir de notre Communauté Urbaine. Il y a les dogmes, les totems et il y a le principe de réalité et la responsabilité qui doivent lier le principe économique, financier, de développement durable, les besoins répondant au besoin des habitants. Je sais de quel côté nous nous situons.

Je ne peux terminer également ces propos liminaires sans saluer la mémoire de Pierre DORNIER, président de la minoterie et cofondateur de Semons l'Espoir, la Maison des Familles, un véritable engagement par toutes ses actions auprès des enfants malades et des familles. Nos condoléances à sa famille. Je vous remercie.

**Mme LA PRESIDENTE.-** La parole est à Monsieur CROIZIER.

**M. CROIZIER.-** Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des élus qui m'ont adressé leurs félicitations et leurs vœux de réussite dans cette nouvelle fonction de député. Les citoyens m'ont confié la responsabilité de les représenter et de porter leur voix à l'Assemblée Nationale. Je voulais vous dire que j'en mesure la responsabilité. J'en mesure la responsabilité au regard des crises que nous avons traversées et que, malheureusement, nous risquons encore de traverser, au regard du niveau d'abstention, de la montée des populismes.

J'en mesure enfin la responsabilité au regard des enjeux colossaux qui sont devant nous. Vous en avez listé quelques-uns en propos liminaires, le réchauffement climatique, la réindustrialisation, l'emploi, l'éducation ou encore la santé. Pour ces défis, j'ai parfaitement conscience du rôle fondamental des communes, des collectivités et des élus locaux. Soyez assurés, Madame la Présidente, mes chers collègues, de me trouver à vos côtés, à votre écoute, sans barrière partisane, au service de l'intérêt général et de nos concitoyens. Je peux vous assurer que je serai extrêmement vigilant à ce que les futurs choix budgétaires en direction des collectivités soient responsables et justes. Je souhaite qu'ils permettent de concilier la nécessaire maîtrise des dépenses publiques de l'État – j'y suis très attaché – et le maintien des capacités d'action et d'investissement de nos collectivités.

Je voudrais juste rectifier une approximation, Madame la Présidente, que vous avez faite : les dotations ont baissé pour la moitié des communes, mais elles ont aussi augmenté pour l'autre moitié, ce qui fait qu'au global, depuis 2017, les dotations pour les collectivités ont augmenté de 12 Md€. J'ai toujours été un élu local de terrain. Vous pouvez compter sur moi pour être un député défenseur et ambassadeur de notre territoire, déterminé à défendre les projets locaux à l'Assemblée et auprès du gouvernement. À mon agenda de député des prochains mois, sont déjà inscrits plusieurs dossiers importants comme :

- le financement de l'aménagement routier sur la RN57 entre Micropolis et Beure,
- le projet de la halte ferroviaire à l'ouest bisontin que j'entends fortement appuyer, car il est temps que ce projet avance,
- la défense de notre Université et de la recherche ici, à Besançon,
- la question de l'hôpital et du maillage territorial de santé.

Pour conclure, Madame la Présidente, mesdames et messieurs les vice-présidents, maires et élus communautaires, vous pouvez compter sur ma détermination et ma proximité d'élu local qui me caractérise. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui d'autre souhaite intervenir ?

**M. LIME.-** Je voudrais quand même réagir sur le fait de considérer sur l'échiquier politique sur les élections, de la même façon la gauche (pas l'extrême gauche) et l'extrême droite. Je considère que c'est une insulte faite à un certain nombre d'élus démocratiques. Pour ceux qui ont ce type de propos, je leur propose de visiter le Musée de la Résistance pour savoir qui était d'un côté ou de l'autre. Banalisons le Front National, continuons à procéder ainsi, avec tout ce que cela peut comporter, y compris en mettant du même côté certains élus, qui sont élus démocratiquement et qui font leur travail depuis des années sur certains points, que l'on met dans certains dispositifs et qui posent un certain nombre d'interrogations. Je ne veux pas en faire plus, mais cela fait plusieurs fois. Je pense que certains devraient faire attention, car à un moment donné, leur propre électorat va glisser de ce côté. Ils feraient bien de faire attention lorsqu'ils banalisent ce type de propos.

Par ailleurs, Monsieur CROIZIER, nous vous avons écrit au titre du Bureau, vous l'avez dit, surtout concernant les dotations, car ce sera un des éléments importants pour notre collectivité, et tout particulièrement pour les plus petites collectivités...

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Monsieur CROIZIER, je crois que l'on vous parle !

**M. LIME.-** Oui. Même s'il y a une temporisation, et vous avez raison, depuis quelques mois en terme de dotation, toutes les petites collectivités ont vu, depuis dix ans, leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminuer de 50 %. Elles sont à la limite de la soutenabilité financière pour bon nombre d'entre elles. Elles vont mourir, elles vont « crever » – je le dis ainsi, car je pense qu'il faut prendre les bons mots – si l'on fait une quelconque nouvelle ponction sur ces nouvelles collectivités, y compris avec des taux d'inflation comme ceux que nous pouvons connaître aujourd'hui, avec des augmentations sur le secteur de l'énergie. Je rappelle que le parachutisme énergétique de protection pour les usagers n'est pas en vigueur pour les collectivités. Ce sont aujourd'hui des multiplications par 2, voire 2,5 du prix du gaz, de l'électricité qui sont insupportables pour nos collectivités.

J'ose espérer que si un jour vous votez une quelconque diminution ou un quelconque non-maintien des pouvoirs d'achat de nos collectivités, vous irez les assurer devant les communes ou devant les EPCI pour savoir ce qu'ils doivent réduire ou supprimer pour pouvoir vivre avec tout ce que cela peut comporter.

Vous avez reçu un courrier. Nous serons extrêmement attentifs. Nous verrons ce que cela donnera, puisque la loi de Finances commencera à être discutée normalement à partir de juillet. J'ose espérer que ce ne sont pas les collectivités qui paieront les 8 ou 9 Md€ de promesse de baisse de la CVAE, car ce serait un tour de passe-passe et a priori, ce ne serait pas le premier, et ce au-delà des aspects politiques sur certains dispositifs. Je voulais attirer votre attention dès le début de votre mandat.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui souhaite intervenir ?

**M. FELT.-** Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, j'adresse mes félicitations républicaines à notre nouveau député. Au regard d'un article que j'ai lu il y a quelques jours dans la presse concernant le député des villes et le député des champs, je voudrais faire un commentaire. Les villes qui caractérisent la circonscription où le député a été élu ont des besoins. Par le passé, nous avons eu des députés sur le terrain, Claude GIRARD, Jean-Louis FOUSSERET, Françoise BRANGET. Après, malheureusement pour nous, cela a été un peu le désert. Nous avons eu une marcheuse qui ne marchait pas beaucoup. Par conséquent, je voudrais sensibiliser Monsieur le Député, cher ami, sur le besoin également des petites villes qui ont besoin de voir leur député, de parler, de lui faire des propositions, pas forcément de lui réclamer des subventions, car la subvention parlementaire n'existe plus, et c'est bien ainsi. Les habitants du monde rural ont contribué modestement à l'élection de notre député dans la circonscription n°1. D'ores et déjà, je lui lance un appel pour être présent et pour nous parler. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. MICHAUD.-** Je n'étonnerai personne en félicitant mon ami Laurent CROIZIER, bien évidemment. Je pense que sa prise de parole – je le connais bien – concerne des engagements qu'il a pris vis-à-vis de nous. Je crois qu'il ne faut pas les ignorer, car Laurent a toujours tenu ses engagements. Je crois que nous avons prévu d'aller à la rencontre des citoyens, de demander leur avis. Avec Laurent, de nombreuses dispositions seront prises pour faire de la concertation auprès des élus et des citoyens. Ce sera mis en place à la rentrée prochaine de septembre. On ne pourra pas dire demain qu'il n'y a pas d'échange avec les élus. Je crois que c'est important pour nos collectivités de pouvoir avoir un interlocuteur. Je pense qu'il sera le bon.

Par ailleurs, les citoyens se plaignent de ne pas avoir de contact direct avec les élus. C'est sûrement à nous de faire la démarche, de leur mettre à disposition des outils pour qu'ils puissent venir à notre rencontre. J'appelle à ce que cela soit fait. Nous le ferons. Je vous invite tous à le faire dans vos communes. Nous devons le faire, nous devons être présents, remonter un certain nombre de choses. C'est indispensable si nous voulons voir s'amenuiser ce désastre qu'est l'abstention. Je crois que personne n'est gagnant, aucun élu n'est gagnant. Aucun élu ne doit être fier du taux actuel d'abstention et nous en portons tous la responsabilité. À l'occasion des Rencontres des SCoT, j'ai pu discuter avec un certain nombre de collègues d'autres territoires. Quelle que soit leur tendance, je leur ai demandé « à côté de quoi passons-nous ? », « que loupons-nous ? », « que ne savons-nous pas faire ? » pour que nous puissions avoir un autre retour de nos habitants. J'ai confiance en Laurent pour que nous puissions, à notre niveau, au niveau du député, avoir un véritable interlocuteur.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Philippe CREMER souhaite intervenir.

**M. CREMER.-** Monsieur CROIZIER, je vous félicite même si votre élection n'est pas le résultat que je souhaitais. Le mandat de député prend énormément de temps et vous l'avez bien décrit. Moi qui suis contre le cumul des mandats, j'aimerais savoir si vous resterez conseiller communautaire et conseiller municipal. Je vois assez mal comment vous pourrez réaliser tout cela. N'y aurait-il pas une petite tromperie ? Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous d'autres propos liminaires ? S'il n'y en a pas d'autre, même si je pense que nous reviendrons sur les sommes que vous avez annoncées, Monsieur CROIZIER, je disais qu'après avoir eu des réductions de dotations, nous avons eu ensuite un contrat qui nous contraignait en matière de fonctionnement. Il n'y a donc pas eu d'augmentation de la dotation au niveau global en France, mais nous reviendrons sur ces chiffres.

Je reviens sur ce qui nous anime aujourd'hui, l'ordre du jour.

Auparavant, je vais vous indiquer les pouvoirs que j'ai reçus : Thomas JAVAUX à Romain VIENET, Frédérique BAEHR à Julie CHETTOUH, Guillaume BAILLY à Myriam LEMERCIER (jusqu'à son arrivée), Kevin BERTAGNOLI à Élise AEBISCHER, Anne BENEDETTO à Hasni ALEM (jusqu'à son arrivée), Sadia GHARET à Aline CHASSAGNE, Damien HUGUET à Anthony POULIN, Jean-Hugues ROUX à Sylvie WANLIN, Juliette SORLIN à Marie ZEHAF (jusqu'à son arrivée), André TERZO à Christophe LIME, Claude VARET à Ludovic FAGAUT, Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, Catherine BOTTERON à Anthony NAPPEZ, Jean SIMONDON à Vincent FIETIER, Henri BERMOND à Émile BOURGEOIS, Roger BOROWIK à Benoît VUILLEMIN, Cédric LINDECKER à Daniel HUOT, Patrick CORNE à Fabrice TAILLARD, Bernard LOUIS à René BLAISON, Catherine BARTHELET à Gabriel BAULIEU (jusqu'à son arrivée), Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, Valérie<MAILLARD à Christian MAGNIN-FEYSOT, Jean-Marc JOUFFROY à Anne BIHR (jusqu'à son arrivée), Damien LEGAIN à Pascal ROUTHIER, Patrick AYACHE à Emmanuelle BAVEREL. Merci.

Je vous propose maintenant que nous fassions un exercice, une délibération test pour le vote électronique. Je salue la présence du prestataire qui accompagne cet outil.

Je vous propose que vous expliquiez. Ainsi, il n'y aura pas d'intermédiaire et ce sera plus simple.

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. JULIEN (Votebox).**- Je vous remercie. Bonjour à toutes et à tous. Je représente la société Votebox. Je suis là aujourd'hui pour vous accompagner. Nous allons revoir ensemble comment va se dérouler le vote électronique. Afin de pouvoir tester l'outil de vote électronique, je vais vous demander de vérifier que vous avez tous un boîtier en votre possession. Si tel n'est pas le cas, je vous remercie de nous le signaler. Si vous êtes porteur d'un pouvoir, vous avez deux boîtiers, et lors des votes, vous devrez voter sur votre boîtier et sur celui de la personne, dont vous avez le pouvoir. Nous allons confirmer la bonne réception de vos boîtiers en réalisant une délibération classique.

Sur l'écran de diffusion, vous voyez apparaître quatre colonnes :

- pour (choix 1) ;
- contre (choix 2) ;
- abstention (choix 3) ;
- ne prend pas part au vote (choix 4).

Lorsque le scrutin sera ouvert, vous verrez à côté de la mention « scrutin public » la mention « vote ouvert », ainsi qu'un compteur avec le nombre de votants. Vous voyez à droite de la fenêtre les « votes restants ». Lorsque vous voterez, vous verrez votre nom disparaître de la colonne « votes restants » et s'inscrire dans la colonne correspondant à votre choix de vote.

Regardons maintenant les boîtiers. Pour voter, vous n'avez pas besoin d'allumer votre boîtier. Il s'allumera au moment où vous appuierez sur la touche correspondant à votre choix de vote. Votre choix de vote sera visible à droite de l'écran de votre boîtier. Appuyez ensuite sur la touche « OK » pour valider votre vote. Si cette opération a bien été effectuée, vous verrez sur le coin supérieur droit de l'écran de votre boîtier la mention « OK » pour confirmer l'envoi de votre vote. Par exemple, vous voulez voter pour, appuyez sur « 1 », vérifiez et appuyez sur « OK ». Ce choix de vote est modifiable jusqu'à la clôture du scrutin en appuyant sur la croix, en rentrant un nouveau choix de vote et en appuyant de nouveau sur « OK ». Nous allons pouvoir maintenant commencer un vote test. N'hésitez pas à lever la main si vous rencontrez des difficultés. Je viendrai alors vous assister.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vois 120 votants. Nous sommes une assemblée de 123. Je n'ai pas mentionné de personnes excusées. Pourquoi manque-t-il 3 personnes ?

**M. JULIEN (Votebox).**- Les personnes ne sont pas encore arrivées.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Oui, mais elles ont donné procuration.

**M. JULIEN (Votebox).**- Non, pas forcément.

**M. BAULIEU.**- Pour l'instant, elles sont absentes.

**Mme LA PRESIDENTE.-** Je voulais simplement m'assurer que nous avons bien tout le monde et que nous ne commençons pas sur une mauvaise base.

*Il est procédé à un vote test.*

**Mme LA PRESIDENTE.-** J'ouvre le vote. Même si vous ne prenez pas part au vote, vous devez sélectionner le « 4 ». C'est étonnant, ce n'est pas très intuitif, mais cela se passe ainsi. Je crois que tout le monde à voter. Nous pouvons clore le vote.

**M. JULIEN (Votebox).-** Avez-vous des questions ?

**Mme GAGLILOLO.-** J'avais cru comprendre que la mention « ne prend pas part au vote » concernait justement les personnes en conflit d'intérêts. Le confirmez-vous ?

**M. JULIEN (Votebox).-** Absolument. Je vous remercie pour ce test.

Madame la Présidente, je vous cède la parole.

**Mme LA PRESIDENTE.-** Nous remettons donc à 0. Nous nous redonnerons quelques émotions dans un instant.

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 11/05/2022
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose la désignation d'Olivier LEGAIN comme secrétaire de séance s'il le veut bien. Je soumetts donc au vote la nomination du secrétaire de séance et l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai dernier. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cela paraît plus simple ainsi.

Rapport n°2 - Installation de nouveaux Conseillers Communautaires
---

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je propose à Christian MAGNIN-FEYSOT s'il veut bien présenter la candidature d'un nouveau conseiller communautaire.

**M. MAGNIN -FEYSOT.-** Je vais laisser à Pascal DÉRIOT le soin de se présenter, puisqu'il représente la commune de Thise au sein de notre assemblée.

**M. DÉRIOT.-** Bonsoir. Je suis le nouveau maire de Thise. J'ai été élu le 15 mai, ce qui est très récent. J'étais adjoint au maire dans la précédente municipalité. Je suis retraité. J'ai fait toute ma carrière à France Bleu dans le réseau de Radio France. Je suis le président d'une association qui a négocié notamment avec les mutuelles pour les séniors. Je suis très heureux d'être parmi vous et de travailler avec vous. Merci.

**Mme LA PRESIDENTE.-** Bienvenue et merci d'être présent. Je me trompais, car je sautais une étape. Je vous souhaite la bienvenue comme nouveau membre du Conseil Communautaire.

Je souhaite également la bienvenue à Monsieur BOROWIK qui est absent aujourd'hui. Nous passons au vote du rapport. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Excusez-moi, il ne s'agit pas d'un vote, puisque nous sommes invités à constater l'installation des nouveaux conseillers.

Rapport n°3 - Élection d'un membre du Bureau
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce rapport nécessite une élection.

Christian, je te donne la main.

**M. MAGNIN-FEYSOT.-** En réunion du Comité du secteur Est regroupant les communes d'Amagney, Chalèze, Chalezeule, Braillans, Champoux, Deluz, Marchaux-Chaufontaine, Thisse, Roche-lez-Beaupré, Novillars et tous les Vaire, nous avons prédésigné René BLAISON, maire de Chalèze, au poste de conseiller communautaire délégué (CCD). Nous vous proposons donc sa candidature en tant que nouveau CCD et membre du Bureau.

**Mme LA PRESIDENTE.-** Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Nous procédons donc à l'élection à bulletin secret. Les scrutateurs sont traditionnellement les deux plus jeunes de l'assemblée, Nathan SOURISSEAU et Hasni ALEM.

**M. MAGNIN -FEYSOT.-** L'unique candidat est donc René BLAISON.

**Mme LA PRESIDENTE.-** Absolument. C'est notre 17<sup>e</sup> conseiller communautaire délégué.

**M. BAULIEU.-** L'urne va tourner pour recueillir le vote de chacun d'entre vous. Pendant ce temps, nous poursuivons. Après le dépouillement, la Présidente pourra proclamer le résultat.

**Mme LA PRESIDENTE.-** Le matériel est en cours de distribution. Je vous propose donc de poursuivre avec le rapport suivant.

Rapport n°4 - Désignations de conseillers dans diverses structures

**Mme LA PRESIDENTE.-** Cette délibération est due aux différents changements. Nous allons faire comme si Monsieur René BLAISON était bien désigné. Qui s'oppose aux nouvelles situations ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°5 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des demandes de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°6 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°7 - Bilan de la formation des Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je répète que le dispositif est très peu utilisé, ce qui est bien dommage. Je sais que vous êtes tous fort occupés, mais il est important que vous puissiez accéder à ces formations. Si vous accédez à une formation, il y a malgré tout certaines contraintes. Vous devez prendre contact avec le service de Gestion des Assemblées en précisant le nom, les dates de formation et l'organisme organisateur, celui-ci devant être agréé. Prenez contact et nous vous accompagnerons. Il est important d'avoir accès à toutes ces formations. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°8 - Application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, dite « Loi contre le séparatisme » aux contrats de concession de service public en cours - Avenants aux contrats de concession de Grand Besançon Métropole

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population  
et moyens des services publics**

Rapport n°9 - Compte de Gestion 2021

**Mme LA PRESIDENTE.-** Une présentation va vous être faite par Gabriel BAULIEU.

**M. BAULIEU.-** Ce rapport est très bref. Nous vous invitons à constater la conformité de nos comptes et de nos résultats entre le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2021.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Compte Administratif 2021

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. BAULIEU.-** Je vais essayer d'être rapide pour cette présentation du compte administratif 2021 à l'aide d'un diaporama. Vous avez bien évidemment eu tous les éléments nécessaires dans votre rapport. Ce n'est pas par tradition, mais la règle fixe que nous devons examiner et approuver le compte administratif de l'exercice n-1 avant le 30 juin de l'année n. Ce document nous permet d'avoir l'inventaire de l'ensemble des opérations d'encaissement et de décaissement de l'exercice antérieur globalisé et la photographie instantanée de l'établissement au plan financier.

Le contexte 2021

L'exercice 2021 était aussi un exercice, après 2020, frappé d'incertitudes. En 2020, nous avons été cueillis en cours d'année par la crise COVID. L'année 2021 était sur cette trajectoire. Bien évidemment, nous étions préoccupés par tout ce qui découlait de cette crise tant sur le plan économique, sanitaire que social. Force est de constater que sur le plan de l'épidémie, nous ne savons toujours pas où nous en sommes, puisque nous assistons à un rebond. Les éléments d'inquiétude et d'incertitude se sont plutôt multipliés depuis. À travers ce compte administratif, nous pouvons souligner l'implication à tous égards de Grand Besançon Métropole.

Si nous pouvons faire état en 2021 de ces incertitudes, nous devons souligner que face à ces incertitudes, nous avons fait le choix du volontarisme à la fois pour accompagner l'économie, les populations et nos services dans cette séquence de crise et pour donner plutôt un coup d'accélérateur sur nos engagements financiers, puisque précisément, il nous semble que c'est là la meilleure manière d'apporter un soutien à l'économie. En 2021, nous avons réalisé en investissement des niveaux supérieurs à nos réalisations antérieures, soit plus de 40 M€ sur le budget principal et plus 62 M€ tous budgets confondus avec les budgets annexes.

Bien évidemment, un compte administratif est aussi un regard sur les actions à mener, que ce soit celles qui ont marqué l'engagement dans une action ou les actions particulièrement significatives. J'en citerai quelques-unes pour mémoire. Bien évidemment, je ne vous étonnerai pas en mettant en tête l'entrée en phase opérationnelle du programme Synergie Campus, mais ce sont également :

- les aménagements de voirie, puisque c'est annuellement une opération en permanence importante sur l'ensemble de notre territoire pour 18 M€,
- un effort tout particulier et une accélération sur l'amélioration de l'éclairage public pour 1,4 M,
- l'accélération du programme de pistes cyclables pour 3,2 M€ en 2021, ce qui est un niveau exceptionnel et ce que chacun sait et peut vérifier sur le terrain,
- l'avancée du projet Grande Bibliothèque pour 400 000 € dédiés aux études d'avant-projet et nous commençons à voir que les choses bougent sur le terrain,
- la mise en œuvre du NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) avec des crédits d'études et d'accompagnement, mais nous allons rentrer dans le vif du sujet avec une localisation particulièrement forte bien évidemment sur le secteur de Planoise,
- la poursuite de notre politique en matière d'habitat dans ces différentes déclinaisons pour plus de 2 M€,
- les aménagements de zones d'activités économiques (ZAE) pour plus de 1 M€.

Nous avançons sur les orientations de priorité que nous avons validées il y a peu de temps dans cette salle. Nous devons rappeler en 2021 les aides versées aux entreprises au titre des deux fonds régionaux, le Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi (FRIE) et le Fonds Régional des Territoires (FRT), pour 1,7 M€. Nous étions adossés à un dispositif régional au titre de la compétence de la Région. Vous avez également l'ouverture de la nouvelle structure Bio Innovation sur les Hauts-du-Chazal, équipement innovant, s'il en est, en matière d'excellence sur les biothérapies. Ce sont des initiatives porteuses d'avenir dans ces murs.

Sur le fonctionnement, ce sont un peu plus de 188 M€. Le compte administratif comporte deux volets pour 2021. Tout à l'heure, il était fait allusion aux impacts de la crise COVID sur notre budget en 2021. Ce furent 4 M€ en coût et en perte de recettes après les 9 M€ de 2020. Nous sommes face désormais à d'autres aléas que vous connaissez bien, les incertitudes se multipliant. Ces quelques grandes masses de chiffres montrent le degré de mobilisation.

Nous allons parcourir rapidement à travers un diaporama quelques données de notre budget après ce survol des actions qui ont caractérisé 2021.

#### Les grands chiffres du compte administratif 2021 – tous budgets

Nous nous sommes habitués à cette infographie. Ce sont 268 M€ en dépenses, 287 M€ avec les subventions d'équilibre lorsque nous faisons l'affichage global. Nous rappelons à cet endroit, puisque nous tenons ce tableau de bord, que depuis 2021, depuis la création de la Communauté Urbaine, Grand Besançon Métropole a investi près 820 M€ tous budgets confondus.

#### Les résultats 2021 : les niveaux d'épargne (budget principal)

Sur les autres éléments caractéristiques, pour nos niveaux d'épargne, c'est une infographie à laquelle vous êtes habitués. Suivez les courbes sur les soldes d'épargne de gestion, d'épargne brute et d'épargne nette. Vous voyez que l'épargne nette est revenue presque au niveau d'avant la crise, à 20,8 M€, contre 21 M€. C'est un indicateur important, puisque c'est précisément la ressource, donc le carburant de nos capacités à investir.

#### Les dépenses d'investissement et la dette

Le graphique est très parlant. Vous voyez apparaître sur le budget principal les 41 M€, avec un endettement que vous connaissez, qui porte essentiellement sur le budget annexe Transports. Nous avons un budget principal qui porte peu de dettes, mais comme nous l'évoquons régulièrement lorsque nous parlons de prospective budgétaire, nous avons un budget qui serait hypersensible avec un accroissement de notre endettement. Ce choix pourra être fait un jour, mais nous venons de parler du niveau d'épargne nette. Bien évidemment, à due concurrence des charges d'amortissement, ce niveau d'épargne sera réduit. Je ne vais pas ajouter des commentaires à ceux qui sont faits.

#### Le budget principal

Sur le budget, vous avez un regard global très rapide.

#### Les dépenses de fonctionnement

Je souligne que nous avons une évolution maîtrisée de compte administratif à compte administratif, au niveau de l'ensemble des dépenses de fonctionnement à 1 %, soit 1,2 M€, avec :

- des charges de compétences relativement stables réalisées à une hauteur qu'il faut souligner (93 %) ;
- des charges de personnel en croissance de +1,9 %, réalisées à hauteur de 97 % ;
- des subventions aux budgets Transports et Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), puisque lorsque l'on parle avec ou sans les subventions entre budgets, nous parlons de ces deux subventions.

Vous avez dans ce graphique les différentes répartitions.

#### Les recettes de fonctionnement

Elles sont en évolution de 1,2 % de compte administratif à compte administratif, ce qui est mieux que les charges et nous en sommes plutôt satisfaits. Vous avez néanmoins une DGF en baisse de 0,2 M€.

Nous sommes restés éligibles au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) et nous croisons les doigts pour que cela dure un peu, le montant n'étant pas non plus négligeable, à 2,2 M€. Nous avons un produit fiscal en baisse. Avec les quelques rôles supplémentaires et les compensations, nous pouvons nous y retrouver, mais la tendance est celle affichée à l'écran.

#### Les dépenses d'investissement 2021

Vous avez les dépenses d'investissement du budget principal pour 47 M€. Sur les dépenses hors dettes, nous sommes à presque 41 M€, avec un taux de réalisation de 66 %. Nous sommes donc presque au niveau cible de nos taux de réalisation à 70 % que nous utilisons par ailleurs dans notre PPIF (Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement), ce qui est à souligner. Bien évidemment, il faut ensuite toujours nuancer les notions de résultats que vous avez plus loin. Vous avez les crédits engagés sur 2021, reportés sur 2022, à hauteur de presque 13 M€. C'est toujours avec cet élément en tête qu'il faut apprécier les situations de résultat en fin d'exercice.

#### Les recettes d'investissement

Nous n'avons pas de recours à l'emprunt sur le budget principal. Vous avez une augmentation de 25 % de subventions, 20 % pour le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) en lien avec la progression des dépenses, ce qui est mécanique en fonction des réalisations. Nous avons bien évidemment des évolutions de ces chiffres.

#### Les budgets annexes

Sur les budgets annexes, je vais vous donner quelques éléments très rapides, mais qu'il faut néanmoins citer, parce que les budgets annexes représentent un total de 131 M€, ce qui est extrêmement important, avec près de 100 M€ de dépenses de fonctionnement et près de 33 M€ de dépenses d'investissement, dont 21 M€ de dépenses d'équipement, les autres éléments étant relatifs à la dette. Néanmoins, il est extrêmement important de souligner que notre budget est constitué d'un budget principal bien évidemment important et de nos différents budgets annexes.

Sur les résultats, si vous voulez en avoir l'énoncé, mais avec les nuances que j'ai apportées tout à l'heure, vous pouvez vous reporter à la p.123 de vos rapports, puisque le rapport n°11 relatif à l'affectation des résultats reprend l'ensemble des résultats des budgets et en décline les affectations. Cependant, je voulais aller à l'essentiel. Je vais donc en rester là dans la présentation que nous pouvons faire en séance.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il des questions particulières ? Je n'en vois pas.

**M. BAULIEU.-** Il faut formellement procéder au changement de présidence de séance, la Présidente étant censée disparaître au moment du vote du compte administratif. Nous procédons ainsi pour faire les choses dans les règles de l'art.

*Madame Anne VIGNOT quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Gabriel BAULIEU le temps du vote du compte administratif 2021.*

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Je vous invite à procéder au vote du compte administratif 2021. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

*Madame Anne VIGNOT rejoint la séance et reprend la présidence.*

**M. BAULIEU.-** Madame la Présidente, l'assemblée a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2021.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous remercie. Je remercie bien sûr Gabriel BAULIEU d'avoir accepté de présider cette assemblée et le Conseil pour l'adoption du compte administratif.

Je voudrais faire une petite correction d'âge. Maxime PIGNARD est plus jeune qu'Hasni ALEM. Je propose donc comme scrutateurs Nathan SOURISSEAU et Maxime PIGNARD.

*S'adressant à Maxime PIGNARD.* Excusez-moi, je vous avais vieilli.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**M. BAULIEU.-** Je vais faire un bref commentaire sur la décision modificative n°1. Vous en avez tous les détails dans votre rapport. Vous avez également quelques ajustements techniques.

Sur le PPIF, je voudrais attirer votre attention sur deux ou trois choses. D'abord, vous connaissez l'importance de ce document pour la gestion de nos affaires dans notre établissement. J'attire ce soir votre attention sur le versant Investissement. En effet, nous proposons ce soir de valider une formule actualisée. Je rappelle que ce PPI nous est indispensable pour gérer nos priorités en matière d'investissement. C'est notre programme d'investissement. Nous avons d'ailleurs acté le fait de le gérer comme une autorisation de programme que nous gérons ensuite avec les crédits de paiement annualisés. Nous essayons de faire en sorte que cette autorisation de programme soit aussi ambitieuse que possible. Vous avez pu le voir dans ce rapport avec une hypothèse de réalisation à l'année de 70 % des opérations de crédits ouverts. Nous avons bâti un dispositif entre les recettes attendues et les engagements résultant de ces niveaux nous permettant d'ouvrir une enveloppe de programme conséquente.

Vous avez dans ce document une autorisation de programme globale, donc un PPI, sur le budget principal à 342 M€. Si nous y ajoutons la partie PPI de nos budgets annexes (j'attirais votre attention tout à l'heure sur leur importance dans le fonctionnement de notre établissement), nous sommes autour de 500 M€ sur la période 2022-2026, donc sur cinq ans. J'insiste sur ce point, car souvent, nous avons tendance à banaliser ce que nous faisons, minimiser les moyens que nous mobilisons. Or, ouvrir pour 100 M€ de crédits à l'année, même si nous faisons l'hypothèse glissante – c'est bâti ainsi – de n'en consommer que 70 %, cela signifie tout de même que sur 500 M€, nous avons 350 M€ de paiement prévu. C'est ce que nous avons à valider ce soir, avec quelques éléments nouveaux que nous avons introduits dans le PPI par rapport aux versions précédentes.

Si je le dis pêle-mêle, ce sont 7 M€ supplémentaires sur l'enseignement supérieur. Nous sommes donc engagés jusqu'au cou sur ce dossier. C'est aussi la mise en œuvre d'un nouveau PLH (nous ouvrons 10 M€ de crédits de paiement sur 2022-2026). Croisons les doigts, mais je parlerai ensuite des niveaux atteints. J'ai insisté précédemment sur ce que nous avons fait en matière de voies en mode doux, voies cyclables. Nous proposons de maintenir l'effort à 2 M€/an jusqu'à la fin du mandat, ce qui est là également un engagement conséquent. Bien évidemment, dans le prolongement de notre délibération relative à nos priorités en matière de zones d'activités, nous avons intégré des crédits à hauteur de quasiment 8 M€ sur la période 2022-2026. Nous avons d'ailleurs introduit deux autres pistes d'action en matière de qualité paysagère sur l'ambition de bâtir un programme d'enfouissement de réseau et parce que nous n'avons pas cette démarche de programmation, comme nous l'avons sur des voiries ou sur d'autres choses. Nous devons donc réaliser ceci pour à la fois savoir où nous allons et par équité les uns envers les autres.

Nous avons introduit également une première avancée dans la perspective d'acquisition de terres agricoles, puisque vous savez que sur cette ambition que nous avons, ce sera sans doute nécessaire tôt ou tard. Nous avons donc à intégrer tout cela dans le dispositif qui nous amène, rappelé précédemment. Néanmoins, nous sommes sur un dispositif qui regarde nos ressources telles que nous les connaissons maintenant, et nous croisons les doigts pour que nous n'ayons pas de coup de rabot venant du niveau national de l'État dans les prochaines années. Cependant, la question reste ouverte. Indépendamment de cela, nous sommes sur un dispositif que nous avons d'ailleurs délibérément voulu ambitieux, mais saturé. Cela signifie que si nous avons l'ambition – je sais que nous en avons d'autres en matière de projet –, il faudra soit avoir la patience pour ces projets d'avoir achevé ceux inscrits actuellement au PPI, soit savoir glisser les opérations, soit savoir les substituer. Je suis obligé d'attirer votre attention sur le fait que ce PPI que nous avons rendu, par cette démarche d'autorisation globale, extrêmement élastique, l'élastique a ses limites. Nous en sommes là sur le plan de l'attention.

Je voulais donc attirer votre attention sur le fait que le degré suivant nécessitait des substitutions. Voilà ce que je voulais dire en matière de PPI. Je voulais souligner son ambition, son niveau, sa détermination, mais également notre responsabilité dans sa gestion pour que dans les prochaines années, nous sachions réaliser ce projet, ou, si nous voulons le changer, le changer à la fois à la hausse ou à la baisse, ou comme cela m'a été dit en Bureau, en trouvant des ressources nouvelles. Ce n'est pas interdit, mais cela renvoie à une autre question que vous connaissez bien. Voilà ce que je voulais dire sur la DM1. Je vous invite encore une fois à reprendre les éléments contenus dans le rapport, sauf si des précisions étaient demandées.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des précisions demandées ?

**M. FAGUAUT.-** Merci, Madame VIGNOT. Cher Gabriel, mon intervention aura bien entendu un volet sur le PPI et un autre plus spécifique sur la DM1.

Pour commencer, s'agissant du PPI, vous annoncez en introduction dans le rapport, je cite : « de ce PPIF découlent un cap et des objectifs à atteindre ». Vous dites un peu plus loin « avec un niveau ambitieux d'investissement tout en veillant à conserver une situation financière saine ». Je pense que c'est là que le bât blesse. Tu viens de l'évoquer, cher Gabriel, Monsieur le Premier Vice-Président, lorsque tu as indiqué que « l'élastique avait ses limites », pour reprendre ton expression. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que le PPIF est articulé avec le projet de territoire, même si ce projet de territoire a évolué sous couvert d'un projet politique bisontin pour lequel nous n'avons pas mandat ici, en Conseil Communautaire, mais je me suis déjà exprimé à ce sujet. Le souci, dans ce PPI estimé à 340 M€ sur le budget principal et à 500 M€ tous budgets confondus, concerne bien entendu son financement.

Ma première question est relativement simple. Comment allez-vous financer tout cela ? Nous voyons bien et nous savons bien que tout ne sera pas réalisable. Nous savons bien que certains projets ne se feront pas sur ce mandat et, de fait, que nous venons obérer le mandat suivant. Nous voyons bien que tout n'est pas financé à l'horizon de ce mandat. Ma deuxième question est liée à la première. Tout n'est pas réalisable ni finançable, et vous ajoutez encore des projets structurants sans savoir comment vous allez faire pour les financer, à en croire ce que nous lisons dans la presse locale. S'agissant de ma troisième question, j'ai le sentiment que nous sommes en train d'obérer nos capacités d'emprunts pour l'après-mandat, soit après 2026.

En conclusion de cette intervention, ce qui m'interpelle est avant tout la méthode en matière de pilotage. J'ai un fort sentiment que nous faisons de l'affichage, que nous faisons de l'empilage au sein de ce PPI et que nous portons à croire sur certains projets. Toutefois, après, viendra le temps du réel, donc le temps des arbitrages inévitables. Là, nous pensons que le château de cartes va certainement s'effondrer et je crains que la gronde soit grande. En toute sincérité, je ne comprends pas comment nous pouvons agir de la sorte, c'est-à-dire afficher, empiler sans fin et faire croire sur certains projets, mais ne pas réaliser, car la réalité financière nous rattrapera. Voilà pour la partie PPI.

Concernant la DM1, certains éléments sont conformes à nos attentes. Je voudrais ainsi citer l'École de la Deuxième Chance, le projet d'odontologie ou encore les 500 000 € ajoutés sur les itinéraires cyclables à partir du moment où ils ne viennent pas opposer cyclistes et automobilistes. Je reviens cependant sur les restes à réaliser qui aujourd'hui présentent un besoin de financement à hauteur de 8,5 M€. Pourrions-nous d'ailleurs avoir régulièrement une évolution des indicateurs sur le taux réalisé de nos investissements au fil de l'année budgétaire ? Cela nous permettrait d'avoir un suivi plus précis en ce qui nous concerne. D'ailleurs, qu'en est-il aujourd'hui ?

Mon deuxième point concernant la DM1 porte sur La City. Il y a une réduction de la taxe foncière selon l'estimation réalisée par la DDFiP (Direction Départementale des Finances Publiques), mais ce n'est pas là le sens de mon intervention. Je voudrais parler de son coût de fonctionnement bien entendu, mais peut-être et surtout de son coût d'investissement à venir. Est-ce inscrit au PPIF ? Oui, nous le voyons avec 12 M€ d'aménagement. Sommes-nous proches de cette réalité financière, ou en sommes-nous loin ? La question se pose quand on connaît la complexité de ce bâtiment. Il serait bon également d'avoir des informations sur vos intentions au titre de La City.

Il serait également bon d'avoir des éléments sur vos intentions concernant le nouvel équipement sportif, dont je faisais référence tout à l'heure dans la presse locale, pour lequel vous lancez une étude à hauteur de 100 000 €, mais qui n'apparaît nulle part dans le PPI. Sera-t-il dans la future réactualisation de ce PPI à venir ? Merci pour les réponses.

**M. BAULIEU.-** Vous avez deux volets d'intervention sur le PPI. Il y a deux remarques que je ne comprends pas. J'ai indiqué on ne peut plus clairement que le dispositif tel qu'il est présenté ce soir est financé avec le glissement à 70 % de réalisation, ce que l'on fait partout, je crois, à défaut de quoi d'ailleurs on nous ferait le reproche de thésauriser. Entendues ainsi, l'ensemble des actions du PPI sont financées de manière prévisionnelle et par la ligne stratégique de gestion budgétaire, puisque nous finançons les choses essentiellement, voire quasi exclusivement par de l'autofinancement capitalisé. Je ne comprends pas les interrogations à ce stade. Je les comprends, je les ai formulées moi-même. Si nous avons l'ambition d'ajouter à ce PPI, aux actions inscrites dedans, d'autres projets, qu'il s'agisse de vélodrome ou d'autres choses, qu'il s'agisse d'une opération City plus importante que les crédits ouverts, face à ces éventualités, j'ai insisté pour dire qu'elles ne seraient supportables, admissibles en bonne gestion que dans la mesure où le PPI serait, pour ce qu'il existe, révisé à la baisse, c'est-à-dire que des actions devraient être abandonnées, réduites, ou différées.

En disant cela, je ne fais pas un scoop. Je n'ai pas du tout compris lorsque vous dites que nous étions en train de saturer les capacités d'emprunt. Je crois avoir entendu cela. J'indiquais précisément en présentant des éléments du compte administratif que si nous avons une caractéristique particulière, c'est que nous avons un niveau d'endettement extrêmement faible. J'ai indiqué pourquoi et je ne vais pas recommencer dans l'instant, mais j'avoue ne pas avoir saisi la question. Sur le PPI, pour terminer ma réponse sur ce point, je l'ai complété d'un lien avec des projets qui font l'objet de réflexion, pour dire que le PPI tel qu'il est présenté ce soir et soumis à votre validation, est financé avec ce glissement à 70 % de couverture/an, car c'est le niveau de réalisation prévisionnel. Nous étions à 66 % sur 2021, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. S'il y a volonté d'ajouter des choses à ce projet, il faudra procéder aux arbitrages nécessaires. Voilà la précision que je souhaitais apporter.

Il se trouve que les éléments sur lesquels tu as le plus insisté à propos de la DM1 rejoignent cet aspect des choses. En parlant de La City et dans un premier temps du projet d'études de vélodrome qui est plus complet que cela, je ne peux que renvoyer à la réponse que je viens de faire. Aujourd'hui, La City doit être inscrite aux environs de 12 M€. Les études telles qu'elles sont aujourd'hui sont nettement supérieures à ce montant. Je vais y ajouter devant cette assemblée une réponse personnelle, parce que nous n'en sommes pas au stade décisionnel, mais y compris en assumant les choix faits lors du mandat précédent. Si nous parlons de rénovation et de réhabilitation de La City, nous parlons des deux ailes, dont celle du siège de Grand Besançon et ce qui était anciennement le siège de la Caisse d'Épargne. Cette aile a été achetée récemment, en 2018, de mémoire. Il est vrai que j'ai soutenu cette initiative, non pas que j'ai une affection particulière pour l'édifice, mais considérant qu'au nom de notre responsabilité d'établissement public, nous serions assez peu fondés à quitter le navire.

Si je m'exprime à haute voix, la solution la plus simple aurait été de demander à la Ville de Besançon de bien vouloir – je ne sais pas si elle l'aurait accepté – céder l'îlot « Pompier », puisque c'était le terme consacré, construire un bâtiment neuf dessus et enliser La City, chacun s'en débrouillant. Il est vrai que j'ai fait partie de ceux qui n'ont pas soutenu cette hypothèse qui était pourtant la plus facile. Cependant, il se trouve que le bâtiment de La City existe, et avec d'autres, j'ai considéré qu'il était de notre responsabilité de ne pas abandonner le navire, et au contraire, comme on dit en d'autres lieux, de prendre le taureau par les cornes et de faire en sorte que ce bâtiment puisse être restauré, réhabilité, mis aux normes d'abord énergétiques, bien évidemment. Je fais cette parenthèse, car après tout, je souhaitais vous dire très franchement ce que je pensais de ce dossier sans affection particulière pour le concept architectural, mais responsable à l'égard de ce site qui, par ailleurs, est extraordinairement bien placé dans notre ville, au bord du Doubs. Je dois mesurer mes propos, car tous nos cadres et collaborateurs n'ont pas les mêmes vues depuis leur Bureau, mais certains ont une vue magnifique sur la ville. Cela fait partie de la qualité de ce site, très proche du centre, etc.

Voilà les précisions que je voulais donner également quant à l'approche politique que l'on peut avoir de ce dossier, mais sur ces éléments relatifs à ce qui se rapporte à notre PPI, je pense avoir apporté les réponses que je pouvais apporter aux questions posées par Ludovic FAGAUT.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BODIN.-** Je souhaitais répondre aux propos de Ludovic FAGAUT, car je ne suis pas sûr d'en avoir bien compris le sens, s'il nous était reproché un manque d'ambition ou trop d'ambition. Un projet de territoire a été validé à l'unanimité il y a quelques mois. Effectivement, c'est celui qui guide sur ce PPIF, dont vous avez globalement toutes les données, à la fois en investissement et en fonctionnement. Notre rôle politique – vous connaissez la politique aussi bien que moi – est que nous devons évoluer en fonction du contexte qui est le nôtre. Le COVID n'était pas prévu, de même que la guerre en Ukraine. Effectivement, ce document est glissant, et à chaque fois, le Conseil devra valider les éventuelles réorientations qu'il pourrait y avoir. Quant au contexte politique depuis dimanche, nous aurions pu supposer ou espérer que la situation s'éclaircisse. Or je n'ai pas l'impression que c'est le cas.

Je retiens simplement un chiffre. Lorsque le président candidat Emmanuel MACRON proposait une ponction de 10 Md€ sur les collectivités au cours du quinquennat, cela représente environ 8 % de baisse de dotation sur toutes les collectivités locales, que ce soit les communes, les intercommunalités, les départements et les régions. En même temps, s'agissant de la loi de Finances – Monsieur CROIZIER nous le dira – l'étude n'a pas encore commencé, puisqu'elle débutera dans quelques semaines. Pour autant, nous devons continuer à faire de la politique et servir au mieux nos concitoyens. Dans ce contexte, c'est ce que nous proposons et je pense que ce compte administratif est plutôt très bon. Puisque vous siégez dans d'autres collectivités, globalement, en termes de report de crédits, je serais curieux de savoir les sommes présentées pour le Conseil Départemental du Doubs, mais vous êtes confrontés globalement aux mêmes difficultés que nous, et c'est la même chose également pour le Conseil Régional.

Je n'évoque même pas pour le Conseil régional les augmentations des hausses de l'énergie. Cela représente sur le budget de la Région, 50 M€ supplémentaires à trouver. Pour autant, dans nos collectivités, qu'elles soient de gauche ou de droite, nous devons agir au quotidien pour nos concitoyens malgré toutes nos marges d'incertitude. J'espère globalement que l'État sera capable de nous proposer une trajectoire financière durable et lisible par respect pour les collectivités pour les cinq prochaines années et le plus rapidement possible, sans quoi la réalisation des projets et des budgets sera extrêmement compliquée.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

**M. POULIN.-** Bonsoir à toutes et tous. Je vais poursuivre dans la veine des propos de Nicolas BODIN. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte mouvant qui amène une agilité des collectivités en matière financière et dans le suivi des opérations. Toutes les collectivités sont confrontées à cet aspect de report de crédits importants, d'ajustement des programmes d'investissement, mais avec – et je le note pour le Grand Besançon – une ambition véritablement renforcée par rapport même au précédent PPI inscrit. C'est ce qu'il faut retenir principalement. Cela étant, nous faisons en propre certains investissements, mais comme dans d'autres collectivités. Parfois dans la vôtre, Monsieur FAGAUT, parfois au Département, on agit avec des partenaires ou pour le compte d'autres collectivités ou communes, ce qui nous amène à devoir parfois faire lisser les opérations. Tout cela est en réalité de bonne gestion, puisque cela nous permet de réaliser au plus près des besoins de toutes les collectivités.

Je suis aussi attentif à ce qu'il se passe sur le territoire, la région, le département, sur l'ensemble des autres communes, mais nous sommes dans un contexte extrêmement particulier qui nous amène à devoir marquer une ambition et, en même temps, une forme d'agilité. Dans le contexte dans lequel nous sommes, j'inviterais également les uns ou les autres à une forme de vigilance sur le fait de ne pas fragiliser nos collectivités. Dans le contexte mouvant dans lequel nous sommes, ce sont bien nos collectivités qui servent de socle sur de nombreuses politiques, et nous le voyons encore dans ce PPIF sur les questions de transition écologique. C'est bien parce que localement, nous agissons dans nos collectivités que nous permettons d'engager la France dans les perspectives de l'Accord de Paris. D'ores et déjà, c'est bien sur cette base qu'il faut travailler.

Toutes les opérations qui consisteraient à fragiliser nos collectivités en n'accompagnant pas certains transferts ou décisions politiques nationales des moyens qui s'y réfèrent viendraient in fine à nous amener à être moins efficaces collectivement pour atteindre les grands objectifs que nous nous sommes fixés au regard des enjeux du 21<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, je voulais simplement alerter et renforcer les propos qui ont été tenus en matière de dotation. Je pense que les collectivités prennent largement leur part, et c'est visible dans le compte administratif que nous avons voté.

Nous prenons largement notre part dans l'accompagnement, la solidité, la pérennité des services publics sur notre territoire. Il ne s'agirait pas aujourd'hui de nous fragiliser. Au-delà, ce que nous disons dans une assemblée, soyons vigilants à l'appliquer dans une autre assemblée lorsque nous sommes élus.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Monsieur CROIZIER.

**M. CROIZIER.-** Merci, Madame la Présidente. Je partage tous les propos. Il s'agit de ne pas fragiliser les capacités de nos collectivités. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Monsieur LIME, Monsieur BODIN, Monsieur POULIN, il y a quelques semaines, vous avez soutenu des projets qui proposaient 219 Md€ de dépenses supplémentaires par an. Y a-t-il un discours national et un discours local ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je pense que...

**M. CROIZIER.-** Laissez-moi finir, Madame la Présidente. Vous n'avez pas à me couper la parole.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous vous êtes arrêté. Je ne vous ai pas coupé la parole.

**M. CROIZIER.-** Je partage tout ce qui a été dit. Il s'agit de préserver les communes, parce que nous en avons besoin. Nous avons besoin d'investissements, d'ambition, de services publics. Nous avons besoin de bâtir un nouveau pays, mais s'il vous plaît, je trouve insupportables les discours politiques qui sont la version A d'un côté et la version B de l'autre, dans le contexte que nous traversons.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** On s'éloigne, Monsieur CROIZIER.

**M. CROIZIER.-** Non, on ne s'éloigne pas, mais je vois bien que mon discours vous embête, Madame VIGNOT !

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Non, vous ne m'embêtez pas, Monsieur le Député. Vous avez votre place.

**M. CROIZIER.-** J'aime bien la cohérence, les faits, le factuel. Je vous demande donc d'être cohérents et factuels. Merci, Madame la Présidente.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Non, je vous demande que nous ne passions pas notre soirée en Conseil Communautaire à aller sur d'autres éléments. Il y a aujourd'hui la présentation de notre compte administratif, les questions de capacité de porter les ambitions d'un territoire, de financement, d'annonces présidentielles qui ont été faites et qui consistent à dire qu'il y aurait un prélèvement sur les collectivités. L'ensemble des collectivités représentées à France Urbaine disent que nous ne pourrions pas supporter ce prélèvement. L'alerte qui est faite consiste à dire : « attention, vous allez fragiliser les collectivités qui ont montré l'agilité dans laquelle nous étions au moment de la crise, qu'elle soit sanitaire ou ukrainienne ». Nous revenons sur le budget de notre collectivité, de nos ambitions, de notre trajectoire pour répondre à des enjeux tels que nous les avons identifiés.

Je réponds à Monsieur FAGAUT sur un point. Je suis enchantée de savoir que vous avez des élus qui assistent au Bureau et qui vous fournissent l'ensemble des dossiers normalement en travail et en discussion. Je suis désolée, mais le dossier de La City est un élément de discussion que nous avons eu en Bureau-Débat. Les éléments que vous abordez n'ont pas été abordés avec l'ensemble des membres du Conseil Communautaire. Tant mieux pour vous ! C'est bien, mais je regrette le comportement de certains membres du Bureau et du Bureau-Débat. J'ai déjà dit plusieurs fois qu'il était important que nous puissions avoir confiance les uns et les autres. Même s'il n'y a rien de secret, évidemment, et c'est en toute transparence, respectons les étapes de travail dans lesquelles nous devons être. Cette proposition qui est de savoir si nous allons sur la rénovation thermique de ce bâtiment répond aussi à l'obligation du décret tertiaire consistant à aller sur une trajectoire de transition énergétique pour l'ensemble de nos bâtiments dont nous sommes responsables. Pour l'instant, le travail est fait.

Sur un bâtiment comme celui-ci, évidemment, il y a une étude importante à mener, car vous imaginez bien que ce n'est pas juste un gymnase que nous serions en train de rénover. Cette forme architecturale nécessite un travail précis, nécessaire. C'est bien de cela qu'il a été question il y a quelques jours.

Je le dis et je le répète à mes collègues élus. Je tiens à faire appel au respect entre nous. Nous en reparlerons, j'en suis sûre, dans la soirée, mais soyons quand même attentifs à ne pas griller les étapes dans lesquelles nous sommes pour pouvoir continuer à discuter sereinement. Je le dis ! Je vous propose aussi de revenir sur la question qui nous anime ici : celle de la décision modificative et de l'actualisation du PPIF.

**M. FAGAUT.-** Je vais revenir sur le local pour répondre à quelques questions qui ont lancé ce débat. Concernant les restes à réaliser, ce n'est pas le problème. Nous savons très bien que toutes les collectivités en ont et ce n'est pas là le sens de mon intervention. Simplement pour apporter quelques éléments de réponses à Nicolas BODIN, puisque vous faites référence à la collectivité départementale que j'ai la chance de piloter aujourd'hui en qualité de Premier Vice-Président, le taux de réalisation des investissements de la collectivité départementale est de l'ordre de 90 à 94 % sur les années écoulées. Je ne suis pas certain qu'aujourd'hui, au sein de la collectivité de Grand Besançon Métropole, nous en soyons à ce taux, car nous sommes plus proches des 60 à 65 % de taux de réalisation de nos investissements, plutôt que des 90 ou 94 %. C'est simplement pour remettre les choses en perspective.

Par ailleurs, ce n'est encore une fois pas forcément ici et ce soir la question de l'ambition. Néanmoins, dans le cadre du PPI, nous avons des projets inscrits, des projets, à en lire la presse – encore une fois, je lis la presse – qui ont l'air d'être promis, et des projets inconnus à ce jour et qui vont venir. Ma question est simple concernant ce PPI. Ne porte-t-on pas à croire, donc à des désillusions, comme Monsieur le Premier Vice-Président a pu le rappeler tout à l'heure, avec des arbitrages qui arriveront inévitablement ? Cher Gabriel, tu as rappelé que l'élastique n'était pas extensible. Sur ce point, je partage complètement cette approche. Par rapport à ces projets inscrits, ces projets promis et ces projets inconnus qui viendront certainement, ne porte-t-on pas à croire au sein de ce PPIF, avec des désillusions par la suite ?

Concernant votre remarque sur La City, Madame la Présidente, ce dossier est ouvert depuis des années. Nous ne parlons pas de La City seulement depuis cette année. Nous savons à peu près lire aussi les rapports, car il y a quand même un paragraphe concernant La City dans la DM ce soir, et derrière, accessoirement, une partie des services du Département sont dans les locaux de La City. Vous vous doutez bien que sous l'angle départemental, nous regardons aussi ce qui se passe. Porter à croire derrière qu'il y aurait des fuites ou je ne sais quoi, c'est le problème du Bureau, quand vous nous donnez une leçon sur le comportement du Bureau, nous en reparlerons lors de la présentation du rapport n°34. En effet, nous voyons arriver aujourd'hui un rapport sur lequel le Bureau a donné des votes négatifs sur certains articles concernant la gratuité des transports, et vous nous avez répété à l'envi, ici « le Bureau a décidé », « le Bureau existe », « le Bureau est dans son cadre restreint », « prenons acte de ce qu'a pu dire le Bureau », vous osez aujourd'hui reposer un dossier que le Bureau a invalidé et vous nous donnez une leçon ! Je pense que vous vous trompez d'objectif encore ce soir.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je dis simplement, et je répète qu'un certain nombre de dossiers sont régulièrement mis sur la place publique alors qu'ils sont en discussion dans les Bureaux. Je rappelle donc à tout le monde qu'il est nécessaire que nous puissions avoir confiance les uns en les autres. Lundi soir, nous avons effectivement abordé la question de la rénovation de La City. Si le hasard est avec vous, tant mieux !

Je voudrais simplement revenir sur d'autres éléments. Il faut savoir que cette année, nous atteindrons sans difficulté un taux de réalisation de 70 %. Nous reviendrons sur ces problématiques, puisque nous n'avons jamais été aussi avancés dans nos taux de réalisation. Nous avons décidé de nous réorganiser, de travailler, de renforcer nos équipes et de faire en sorte de bien choisir. Je tiens quand même aussi à dire que je suis aujourd'hui très sérieusement contente de pouvoir proposer un travail qui est celui du PPIF, c'est-à-dire de réfléchir au dossier que nous trouvons priorisable, qui, comme le disait Anthony POULIN, nous amène à devoir réajuster à un moment donné, mais cela nous permet d'avoir une projection. J'espère que nous pouvons avoir ce genre de projection dans toutes les instances, dont celle à laquelle vous participez. Nous sommes en toute transparence à proposer des projets qui nous semblent annuels. C'est pour cela qu'ils sont inscrits en PPIF pour, en plus, en analyser les coûts globaux le plus possible et pour être en anticipation.

D'ailleurs, je vous le dis. Ces dossiers en anticipation nous ont permis d'être très réactifs au moment du plan de relance qui demandait à ce que nous ayons des projets matures. Ces projets ont été travaillés, proposés. Nous savions déjà ce sur quoi nous voulions aller. Cela nous a permis d'anticiper. Ce travail est aussi nécessaire à travers un PPIF. D'ailleurs, je suggère à tous de travailler de cette façon, car cela nous permet d'avoir une visibilité plus grande sur nos moyens, sur nos ambitions et sur nos réalisations.

Je vous propose maintenant de soumettre ce dossier au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 10 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°13 - Dotation de Solidarité Communautaire - 1 <sup>er</sup> versement 2022
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit de la reconduction du système. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°14 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2021
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** La parole est à Lorine GAGLILOLO.

**Mme GAGLILOLO.-** Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Nous allons faire ensemble un bilan des politiques menées en 2021, relatives au développement durable. Je vous l'avais annoncé en février dernier. Nous rattrapons un peu le retard, puisque c'est le 2<sup>e</sup> rapport en matière de développement durable que nous étudions cette année. Dorénavant, nous étudierons systématiquement celui de l'année précédente, ce qui est beaucoup plus agréable.

*Une présentation est projetée en séance.*

#### Contexte réglementaire

Ce rapport est écrit au regard des objectifs de développement durable de l'ONU. Il s'organise en cinq thématiques :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la production et la consommation responsables ainsi que l'économie circulaire.

#### GBM et le développement durable en 2021

Notre rapport en matière de développement durable s'inscrit dans 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) de l'ONU, finalement, tous ceux qui ne concernent pas les mers ni les océans. Nous nous inscrivons dans 45 des 169 sous-ODD de l'ONU, sachant qu'un grand nombre de ces sous-ODD concernent uniquement les pays en développement. S'agissant des projets, j'ai fait le choix de vous présenter un petit panel de politiques. Je vous invite à lire le rapport en matière de développement durable. Il présente vraiment une palette très vaste de projets portés par de nombreux services de notre collectivité.

#### Lutte contre le changement climatique

##### Climat

Sur la lutte contre le changement climatique, le Plan Climat guide nos politiques, il fixe notre cadre d'action. Les objectifs du Plan Climat sont très ambitieux et ne pourront pas être atteints si nous ne mobilisons pas les acteurs de notre territoire, puisqu'il s'agit d'un Plan Climat Air Énergie du territoire. Par conséquent, l'exemplarité de la collectivité est importante, mais loin de suffire. C'est dans cette démarche que le Club Climat a été impulsé pour fédérer les acteurs du territoire dans leur diversité, que ce soit les acteurs publics, des entreprises, des associations, des collectifs citoyens, des réseaux ou organismes de tous types qui souhaitent, dans leur structure, contribuer aux objectifs du Plan Climat, s'inscrire dans une réduction des consommations, dans le développement des énergies renouvelables ou dans tout autre axe de notre Plan Climat dans toutes ses ambitions.

À fin 2021, le Club Climat comprenait 70 membres. Nous sommes aujourd'hui plus de 80 membres. L'objectif que se fixe ce Club Climat est d'agir ensemble localement pour réussir la transition énergétique, sociale et écologique dans la diversité et la convivialité.

### Énergie

En termes de politiques énergétiques, j'avais envie de revenir avec vous ce soir sur l'unité de méthanisation de Port Douvot inaugurée en février 2021. Il s'agit de valoriser la totalité du biogaz produit dans notre station d'épuration de Port Douvot, ce qui permet d'injecter du biogaz dans le réseau. La recette générée est de l'ordre de 100 000 €/mois pour GBM, soit une recette supérieure à 1 M€/an. Cela représente environ 2 200 équivalents logement, ce qui est une très belle réalisation énergétique et d'économie circulaire.

### Air

Au niveau de l'air, la thématique de la mobilité est un axe très préoccupant de notre Plan Climat. Nous faisons des efforts depuis de nombreuses années sur le bâti, qui commencent à se voir sur les courbes. Du côté de la mobilité, nous sommes dans une dynamique plus préoccupante. S'agissant des compétences de la collectivité, nous avons un rôle à jouer sur les plans de mobilité. Un travail important est réalisé sur la mobilité des agents, sur la manière dont nos agents se déplacent entre leur domicile et leur lieu de travail. Il y a toute une poursuite du travail pour trouver des alternatives à la voiture individuelle de nos agents. Plus de 900 d'entre eux utilisent les transports en commun quotidiennement. Ce sont 61 800 km parcourus par les agents à vélo, ce qui représente 8 t de CO<sub>2</sub> économisées. De plus, le covoiturage se développe et il est incité.

Dans les services, nous avons également la possibilité d'accompagner les plans de mobilité d'entreprise. C'est ainsi que quatre nouveaux plans de mobilité employeurs ont été lancés en 2021, ce qui mène à 25 plans de mobilité initiés sur le territoire et plus de 7 000 salariés accompagnés pour revoir leur pratique de mobilité quotidienne.

## Biodiversité et ressources naturelles

### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

S'agissant de la deuxième thématique de ce rapport en matière de développement durable, je voulais vous parler de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Ce sujet doit tous nous préoccuper dans les communes. La renouée du Japon est déjà quasiment insaisissable pour nous. Nous avons « loupé le coche ». Elle est extrêmement répandue sur notre territoire. Nous nous en remettons donc à l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) qui gère nos milieux aquatiques pour mettre en place des actions, car ce n'est plus à notre portée.

En revanche, nous avons encore un travail possible, notamment sur l'ambrosie. En 2021, des réunions de sensibilisation avaient été organisées sur ce sujet et la prochaine se tiendra demain sur ce même sujet. Nous décidons de former les référents ambrosie également à la problématique du frelon asiatique, espèce là aussi envahissante.

### Poursuite du travail sur les documents d'urbanisme, en relation avec les principes de développement durable

Sur cette thématique, nous avons également un gros travail en cours sur l'ensemble de nos schémas. L'articulation entre les politiques de développement durable et l'ensemble des schémas que nous travaillons par ailleurs s'est poursuivie et intensifiée en 2021, notamment avec le travail en cours au niveau du SCoT. Plusieurs rencontres thématiques ont été organisées, notamment celles concernant l'agriculture et l'eau, qui mêlaient naturellement les politiques de développement durable. Au niveau du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, vous avez probablement remarqué ce focus sur le cadre paysager dans lequel nous évoluons, qui vient reprendre des enjeux de développement durable.

## Cohésion sociale et solidarité

### Actions de GBM pour l'emploi des jeunes

Au niveau de la cohésion sociale et des solidarités à la fois entre les territoires et les générations, les actions de GBM pour l'emploi des jeunes sont particulièrement explicitées dans ce rapport. Nous avons accueilli des apprentis du CAP au Master 2 dans nos services.

Ce sont 19 apprentis accompagnés par GBM en 2021 sur des domaines très variés tels que :

- la technique,
- la culture,
- le développement durable,
- la communication,
- etc.

Nous avons de plus en plus de stagiaires dans notre collectivité (91 stagiaires employés en 2021).

#### Financement de la construction de logements sociaux

Nous avons également tout un travail sur la construction de logements sociaux. En effet, chaque année, ce sont 170 logements sociaux en location prévus dans le PLH. L'objectif est de favoriser la mixité et la cohésion sociale. C'est ainsi que 1,3 M€ ont été accordés par GBM sur ses fonds propres aux organismes HLM en 2021 pour s'inscrire dans ces objectifs. Je vous signale d'ailleurs que sur ces 170 logements, 70 logements/an sont prévus dans les quartiers de Grette et Planoise jusqu'en 2029 dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

#### Épanouissement des êtres humains

Je souhaitais faire un focus sur les politiques écotourisme et outdoor. Je pense que c'est le bon moment pour le faire. Nous sommes dans la période de l'année qui s'y prête.

#### Écotourisme

En 2021, il y a eu l'actualisation de la stratégie touristique de GBM et une volonté de développer le tourisme centré sur la découverte de la nature dans le respect de l'environnement et de la culture locale et bénéficiant aux acteurs locaux. C'est donc la définition de l'écotourisme.

#### GBM, territoire de l'outdoor

En juin 2021, il y a eu ce festival outdoor Grandes Heures Nature (GHN) qui se reproduit ce weekend pour sa 3<sup>e</sup> édition. Vous avez également la poursuite du développement de l'application numérique Grandes Heures Nature qui recense désormais :

- des circuits de trails, de randonnée, de vélo, de VTT,
- des sites d'escalade,
- des bases de kayak,
- etc.

Cette application permet tout au long de l'année de s'approprier nos différents itinéraires. Dans cette application, apparaissent des informations sur la biodiversité, notamment sur la Via Francigena.

#### Consommation et production responsables/économie circulaire

Sur cette dernière thématique, beaucoup de choses pourraient être dites. Il semblait important de faire un bilan de l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Économiquement Responsables (SPASER). Vous savez que nous avons adopté volontairement un SPASER en 2021. Un premier bilan a été produit. Il est annexé au rapport en matière de développement durable. Vous avez ainsi des éléments assez précis sur ce rapport. Le SPASER fixait l'objectif de 70 % de marchés supérieurs à 90 000 € attribués avec au moins une disposition environnementale ou sociale. Nous atteignons le score de 76 % de marchés supérieurs à 90 000 €.

J'avais envie de faire un petit focus sur ce marché de fourniture de bacs roulants à ordures ménagères, marché caractéristique des offres que nous pouvons retenir au regard du SPASER. Pour ce marché, un choix a été fait de bacs constitués à 80 % de matières recyclées et 100 % recyclables. Ils ont une longévité de plusieurs années supplémentaires. Les pièces sont compatibles entre les différents volumes de bacs, ce qui permet d'utiliser les pièces au besoin. Les bacs sont inaltérables au soleil, au froid, aux intempéries, d'où une longévité augmentée. Un travail est également mené par le fournisseur sur l'insonorisation, ce qui permet à la fois aux riverains, comme aux ripeurs, d'être dans de meilleures conditions. De plus, la manipulation des bacs est facilitée par les usagers et les opérateurs de collecte. Nous voyons donc que finalement, au regard de ce SPASER, nous nous attachons à des éléments au-delà du prix, qui sont intéressants et qui me paraissent assez transversaux.

Au niveau des clauses d'insertion sociale, nous avons 30 870 h, ce qui représente 19 équivalents temps plein (ETP) réalisés dans ce SPASER grâce à des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Le SPASER, c'est également plus de 44 % des marchés attribués aux entreprises de Grand Besançon, contre un peu plus de 30 % en 2020. Ce sont quasiment 63 % des entreprises du département, contre un peu plus de 45 % en 2020, et 79 % des entreprises de la région, contre 61 % en 2020. Nous voyons que nous avons de très belles réalisations suite à ce SPASER.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Avez-vous des commentaires à faire, des précisions à demander ?

**M. KRIEGER.-** Merci. En début de rapport, vous avez évoqué la station de Port Douvot et le biogaz. Quel a été le montant de l'investissement de départ prévu ?

**M. LIME.-** Il s'élevait à 8 M€.

**M. KRIEGER.-** Pour un rendement de 1 M€/an, je trouve que c'est une excellente opération que tu as menée, Christophe. Lorsque de telles actions sont menées, elles méritent d'être rappelées, car elles sont amortissables sur moins de 10 ans. Bravo !

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui d'autre souhaite intervenir ?

**M. BAILLY.-** Madame la Présidente, je voulais intervenir sur ce rapport. La majorité des éléments vont plutôt dans le bon sens, mais un point particulier a attiré mon attention concernant notamment l'objectif principal de la lutte contre le changement climatique. Je veux parler du chapitre 1.9 intitulé « réduire l'utilisation de la voiture individuelle ». Je pense qu'aujourd'hui, il faut sortir de l'idéologie qui consisterait à croire que la problématique des gaz à effet de serre émis par les voitures peut être uniquement résolue par l'abandon de son utilisation. Favoriser les alternatives à la voiture individuelle par le développement de l'offre de transports en commun, le développement des pistes cyclables ou encore l'aménagement des parkings-relais, c'est très bien, mais toutes les études démontrent que le mode de déplacement privilégié des Grands Bisontins aujourd'hui reste et restera la voiture individuelle, et ce non pas par choix, mais par nécessité. D'autant plus que le 8 juin dernier, le Parlement européen a voté la fin des moteurs thermiques en 2035.

Je pense que plutôt que de s'obstiner à décourager les automobilistes à utiliser leur voiture par des aménagements incongrus ou des fermetures de pont, notamment comme nous avons pu le voir à Besançon, nous devrions orienter davantage notre politique de développement durable vers des mesures incitatives – et j'insiste bien sur le terme « incitatives » – de conversion des véhicules polluants pour des véhicules propres, chose que nous ne voyons pas aujourd'hui dans ce compte rendu. Bien sûr, il faut le faire sans opposer les modes de déplacement entre eux. Je pense qu'il faut vraiment aujourd'hui préparer notre territoire à la mobilité de demain en développant des infrastructures qui englobent l'ensemble des mobilités, y compris les déplacements en voiture qui me semblent aujourd'hui un peu négligés dans ce rapport au regard de l'utilisation que peuvent en faire les Grands Bisontins.

**Mme GAGLILOLO.-** Effectivement, au chapitre 1.9, l'idée n'est pas de réduire l'utilisation de la voiture, mais bien de la voiture individuelle, du coup avec aussi des actions en faveur du covoiturage avec des aménagements de parkings de covoiturage, des aménagements de parkings-relais. Le fait qu'un grand nombre de Grands Bisontins ne peuvent pas actuellement se passer de leur voiture est un fait. Il s'agit de se demander comment sortir de cet usage individuel de la voiture.

Pour ce qui est d'aider les ménages à s'équiper de voiture qui ne fonctionne pas au moteur thermique, chacun ses compétences. Nous pouvons être sur la question des aménagements de voirie, pour permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité, permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité. Sur la question de la voiture, ce n'est pas un recul de la voiture au sens large, mais bien de la voiture individuelle qui est très importante au regard de nos objectifs du Plan Climat.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. GRIMAITRE.-** Je voulais simplement souligner et saluer les efforts de GBM en matière d'accueil des stagiaires et d'apprentis. Nous connaissons les difficultés de recrutement actuellement dans le secteur privé, mais aussi dans les collectivités publiques. Je pense qu'il est important que les services puissent ouvrir leurs portes aux jeunes afin que ces derniers, par le biais de stages, puissent découvrir les différents métiers de la collectivité. Pourquoi ne pas déboucher sur un apprentissage pour fidéliser aussi ces mêmes jeunes qui pourront occuper les postes vacants par la suite ? Je voudrais également saluer les clauses d'insertion permettant de remettre le pied à l'étrier de certains publics en difficulté.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Il s'agissait de soumettre la question au débat et d'acter cette soumission. Êtes-vous tous d'accord pour l'acter ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n°15 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole - Création de 30 emplois au département eau et assainissement
---

**M. BAULIEU.-** Ce rapport est intitulé très logiquement « actualisation de la liste des emplois permanents », puisque c'est une nécessité à laquelle nous devons satisfaire lorsque nous modifions le nombre de postes existants dans notre établissement. Le cœur de cette délibération concerne bien évidemment la création de 30 emplois au Département Eau et Assainissement. Je vais dire simplement quelques mots, puisque dans le rapport, vous avez la motivation de cette évolution et l'énoncé très précis, service par service, des postes qu'il est proposé d'ouvrir.

Nous avons repris la compétence « eau et assainissement » en 2018, progressivement en fonction d'un certain nombre de modalités juridiques. Ensuite, sur le terrain, nous sommes confrontés à des adaptations évidentes dans la mesure où certains contrats de délégation, quelle qu'en soit la forme, arrivent à terme et que nous reprenons la gestion de ces activités. Généralement, cela se passe en concertation avec les élus locaux du périmètre concerné. Il s'agit bien, dans cette perspective, de faire en sorte que nous ayons les postes nécessaires pour faire face à la gestion de ces responsabilités qui nous reviennent, plus quelques ajustements auxquels nous considérons qu'il est nécessaire de procéder après ces quelques années de fonctionnement de cette compétence.

Voilà le sens et l'objet de la proposition qui vous est faite ce soir pour précisément être en anticipation sur les évolutions que je viens d'esquisser et pour pouvoir mettre en ligne les moyens, dont nous avons besoin. Vous savez que sur ce point précis, nous attendons souvent que les services soient suffisamment dotés pour pouvoir intervenir plus vite encore. C'est une nécessité pour que nous puissions répondre à ces attentes, dont nous sommes souvent les premiers à les exprimer.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des remarques ou des questions ?

**M. FAGAUT.-** Merci, cher Gabriel. J'ai bien compris dans ce rapport que c'était prévu par anticipation. Je ne doute pas et nous pouvons entendre que derrière, il y a des travaux conséquents à venir, comme indiqué dans le rapport, et que nous récupérons quelques DSP (Délégations de Service Public) par rapport à certains syndicats. Je ne vous cache pas que j'ai été interpellé par ces 30 emplois permanents qui allaient revenir dans le giron de Grand Besançon Métropole. D'ailleurs, dans le rapport, nous ne voyons pas le coût en termes de fonctionnement. Ce serait bien que cela puisse être chiffré. Sommes-nous obligés d'avoir une gestion publique de l'ensemble ? Ne peut-on pas, dans ce type de dossier, faire appel à des opérateurs tiers dans la gestion partielle ou totale de certains secteurs, même dans la gestion de certains types de fonctionnement ?

Derrière, cela va sans doute peser sur les finances de la collectivité en matière de fonctionnement. Je demande donc pourquoi nous ne faisons pas appel à des opérateurs tiers pour gérer partiellement ou totalement certains secteurs et certains types de fonctionnement plutôt que de tout prendre en régie.

**M. BAULIEU.-** Je vais donner quelques éléments de réponse. Christophe LIME complètera ensuite sur les modalités. Nous n'avons pas chiffré les coûts, si ce n'est de les intégrer dans la prospective globale du service. En effet, il est précisé dans le rapport que cette charge structurelle ne se substitue pas à d'autres. Ce ne serait donc pas tenable pour que nous puissions afficher le fait que c'est conforme au cap que nous nous sommes fixé en matière de tarification à l'aune 2026.

S'agissant ensuite des modalités de gestion, ce que j'indique sur les évolutions laisse à penser, bien évidemment que certaines gestions sont actuellement sous forme de différents types de contrat. Certains retombent en régie, et c'est l'objet de ce que je viens de rapporter. Je ne crois pas que cela nous conduise à une démarche consistant en une intégration totale. Nous faisons attention à conserver une diversité. Je pense que nous avons tout intérêt pour de nombreuses raisons, à conserver sur le territoire des professionnels et des ressources de compétences dans ces domaines. Je crois que Christophe pourrait compléter utilement.

**M. LIME.-** Sur les aspects financiers, je peux vous rassurer, Monsieur FAGAUT. Nous avons une prospective financière au 1<sup>er</sup> janvier 2028, puisque nous nous étions donné 10 ans pour arriver au même tarif. En fonction des éléments que nous avons pu avoir depuis deux ou trois ans, nous l'avons rapproché au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Nous sommes donc plutôt en anticipation sur la convergence tarifaire pour l'intégralité du territoire. Nous sommes sur cet objectif de 3,30 €. Il est assez rare qu'une collectivité puisse s'engager 10 ans avant sur un tarif qu'elle aura 10 ans après, hors événement exceptionnel et hors inflation. L'évolution de l'inflation est à prendre en compte aujourd'hui, vous avez raison, Monsieur FAGAUT. Nous étions plutôt partis sur des évolutions d'inflation de 1, 1,5, voire 2 %. Nous sommes aujourd'hui sur des taux entre 5 et 6 %, en sachant que le service de l'eau et de l'assainissement subit, comme les autres collectivités, de mêmes augmentations.

Pour vous donner un ordre d'idée, nous avons rencontré le service financier de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie (DME) il y a quelques jours, à laquelle nous achetons l'électricité et le gaz. Nous sommes à 0,8 M€ d'achat d'électricité en 2021, nous serons à 1,3 M€ en 2022 et nous aurons une prospective de 2 M€ sur 2023. C'est le cas de toutes les collectivités. Nous rencontrons tous les mêmes difficultés sur les augmentations du prix du gaz et de l'électricité. Pour l'instant, nous tenons. Nous sommes en mesure de passer 2022, voire 2023, mais c'est hors événement exceptionnel. Nous y travaillons et nous essayons d'optimiser l'ensemble des éléments, y compris la consommation d'énergie sur ce que nous pouvons récupérer.

Sur tout public ou tout privé, je crois que notre discours a toujours été très clair. Autant nous voulons piloter l'intégralité de notre territoire, autant nous laisserons en marché certains éléments, ce que nous avons fait. Lorsque nous avons repris des Délégations de Service Public sur l'est du territoire, nous avons laissé les stations de Marchaux et de Saône en marché. Lorsque nous reprendrons l'ex-syndicat d'Auxons-Châtillon, nous laisserons la station du bout en marché. L'idée est vraiment de laisser des marchés aux privés. Nous ne faisons pratiquement plus de relève hors Besançon, c'est-à-dire que tout est passé en marché privé aussi. Nous travaillons également avec les communes de proximité, puisque nous travaillons sur certains éléments avec les syndicats.

L'ensemble des gros investissements est porté par des opérateurs privés. C'est bien entendu hors de question, si je prends l'exemple de la méthanisation (8 M€), à part la surveillance très efficace de la part de nos services sur l'appel d'offres, sur le suivi des chantiers et sur sa mise en œuvre, elle est passée complètement en privé. La rénovation de la station de La Malate aujourd'hui coûte 4 M€, ce sont des opérateurs privés. Nous voyons bien qu'il est hors de question de se passer des compétences du secteur privé, quels que soient les échanges. Nous voulons simplement piloter, car je vous rappelle que cela nous permet d'avoir des coûts inférieurs de 30 à 35 % si nous comparons à des collectivités très proches de nous et gérées d'une autre façon.

**M. CROIZIER.-** Avez-vous une connaissance de la différence entre le coût de gestion avant le transfert, lorsque nous additionnons tous les coûts de toutes les communes et le coût de gestion après transfert, lorsque c'est internalisé ? Une étude a-t-elle été réalisée pour voir l'évolution des coûts ?

**M. LIME.-** Généralement, quand on prend des Délégations de Service Public, il faut faire très attention. Le tarif n'est pas obligatoirement le même en zone urbaine qu'en zone périurbaine ou en zone rurale. Nous avons deux syndicats autour de nous en zone rurale. Lorsque vous développez des dizaines de kilomètres, que ce soit en eaux propres ou en assainissement, ce n'est pas le même coût que lorsque vous êtes en cycle urbain extrêmement concentré. Les comparatifs sont donc toujours un peu délicats, en sachant que pour toutes les collectivités qui étaient en Délégation de Service Public, le fait de passer en gestion publique amène à une baisse de la tarification pour l'ensemble de leurs usagers. Nous pourrions aller plus loin pour voir certains points pour être sûrs des éléments.

Nous pouvons toujours nous améliorer, mais pour l'instant, globalement, Grand Besançon Métropole, au titre du DEA, a plutôt montré une certaine satisfaction lors des reprises des Délégations de Service Public. Nous avons pris aussi conscience des erreurs que nous avons pu faire dernièrement, c'est-à-dire que nous nous y sommes pris trop tard. C'est pour cela que nous anticipons les postes aujourd'hui, puisque malheureusement, nous avons du mal à recruter, comme de nombreuses collectivités ou secteurs privés, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons mis nos services en tension pendant quelques mois lorsque nous avons repris des Délégations de Service Public. Nous avons surtout rencontré des difficultés pour récupérer des fichiers d'utilisateurs, ce qui nous a posé quelques problématiques de relève. Je vois quelques maires qui m'ont fait des remarques sur la relève, car nous n'étions pas bons sur ce sujet. Ces postes nous permettront justement d'anticiper l'ensemble des éléments, de répondre sans mettre en tension nos services et sans dégrader le service auprès des usagers.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Je vous remercie tous. Nous sommes dans un budget annexe. C'est donc très simple aussi de voir en toute transparence ce qui relève du domaine de l'investissement et du fonctionnement, mais le résultat est là. Les coûts sont bien moins élevés dans ces nouvelles gestions. Par ailleurs, c'est un vrai service rendu à la population. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n°16 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole -  
Création d'un emploi d'ingénieur et suppression d'un emploi de technicien  
au département architecture et bâtiments

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous revoilà sur un dossier qui va nous donner l'occasion de refaire un petit quizzbox, si je puis me permettre de l'appeler ainsi. J'ouvre le vote. Le dossier est approuvé à l'unanimité. Merci.

Rapport n°17 - Dispositif permettant le maintien de la prime de fin d'année et  
nouvelle étape d'harmonisation des régimes indemnitaires

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de besoin de précision, je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°18 - Acquisition de pièces et prestations pour  
véhicules, engins et matériels des ateliers municipaux -  
Autorisation de signature de l'accord-cadre

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,  
économie, tourisme et numérique**

Rapport n°19 - Création d'une formation en odontologie en Bourgogne-Franche-Comté -  
Site de Besançon -  
Co-financement de Grand Besançon Métropole au Contrat de Plan État-Région

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

Rapport n°20 - Soutien financier à l'Association Culture Action  
pour son programme d'animation de l'année 2022

**M. BODIN.-** Il s'agit de montrer globalement que l'activité économique peut également concerner le milieu culturel, activité économique à part entière. Ce centre de professionnalisation pour le secteur culturel et artistique est une structure unique en Franche-Comté.

Nous proposons une subvention de 53 000 €. L'Association compte un effectif de 10 salariés et elle concerne les métiers des arts plastiques, graphiques, visuels et vivants. Ils sont localisés au 52 rue Battant à Besançon, et c'est pour montrer l'un des autres volets ou aspects de l'économie. On parle souvent de l'économie industrielle, mais beaucoup moins de tout ce qui concerne l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, etc. Or nous devons toujours l'avoir à l'esprit.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Avez-vous besoin de précisions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci bien.

Rapport n°21 - Projet d'aménagement base de loisirs d'Osselle -  
Engagement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Si vous n'avez pas besoin de précision, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°22 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation -  
Soutien aux projets de la société SMALTIS

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin de précisions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°23 - SPL AER - Modification de l'actionnariat

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°24 - Avenant à la Convention 2022 - Mission Locale

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin de précisions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°25 – Poursuite des partenariats en matière de promotion du tourisme

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du  
cadre de vie et développement durable**

Rapport n°26 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du  
service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Daniel HUOT va vous présenter ce rapport.

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. HUOT.-** Je vais donc vous présenter les éléments du rapport annuel.

#### Rapport 2021

Il faut surtout regarder le tableau sur la droite. Nous constatons une évolution au niveau de l'ensemble de nos déchets. Si vous regardez la ligne verte, en bas, nous avons plutôt une stabilité du poids collecté. En jaune, nous avons une légère augmentation des déchets recyclables qui présentent de l'intérêt, car ils sont valorisés à l'issue de leur tri.

Aujourd'hui, le plastique est très bien valorisé grâce au coût du pétrole, de même que le papier et le carton. Nous voyons donc que ces déchets présentent de l'intérêt. Depuis longtemps, nous avons une mauvaise évolution du poids des déchets ménagers. En effet, nous sommes à 143 kg/an/habitant. Nous analysons que cette problématique est attachée au COVID. Plus de personnes sont certainement restées à la maison. Nous suivons de très près ce poids. Sur le premier quadrimestre 2022, l'analyse que nous en faisons montre que nous nous réengageons dans une baisse des déchets ménagers. Cela montre que l'analyse de l'impact COVID ressemble à une bonne raison de cette augmentation.

Nous constatons une augmentation importante du poids des déchets dans les déchetteries où les déchets verts restent encore à un niveau très élevé, les déchets verts représentant autour de 30 % du poids des déchets déposés en déchetterie. L'augmentation entre 2020 et 2021 est attachée pour partie aux déchets verts et pour partie aux gravats. Cela veut dire que là aussi, il faut suivre cette évolution, mais il est vrai que la tendance est plutôt défavorable. Dans les déchetteries, si nous nous comparons avec le niveau national, d'après les chiffres de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), c'est le seul type de déchet pour lequel nous notre poids est au-dessus du niveau national. Si vous regardez les comparaisons nationales des autres valeurs, nous sommes toujours en dessous du niveau national, ce qui est vrai pour la totalité de nos déchets. Cela signifie que nous devons rester très attentifs à ce niveau national du poids total : le niveau national est de 558 kg/an/habitant quand nous sommes à 487 kg en 2021.

#### Faits marquants 2021

Comme je l'ai déjà précisé, nous avons essentiellement l'impact de la crise sanitaire sur ces déchets. Par ailleurs, nous testons, dans l'habitat collectif dense, de nouvelles stations de tri avec la mise en place de bacs jaunes. En effet, en particulier sur Planoise, les locaux de dépôt des déchets rendaient difficile la cohabitation des bacs de déchets recyclables et des bacs de déchets ménagers. Nous faisons un test de mise en place de conteneurs d'apports volontaires sur 8 adresses identifiées, soit environ 2 000 habitants. Cela signifie que les apports volontaires sont accessibles. Les premières analyses que nous avons faites montrent que ce dossier que nous suivons de près a démarré en octobre 2021. Aujourd'hui, l'évolution est plutôt favorable, avec une légère augmentation des déchets recyclables sur Planoise. Pour ces 8 adresses, la qualité du tri est plutôt bonne.

Nous testons également la collecte des biodéchets sur 4 adresses. Aujourd'hui, nous allons finaliser l'analyse de cette mise en place de points d'apports volontaires et nous proposerons sa généralisation sur Planoise en juillet, en sachant qu'à Planoise, la décoration des bacs à déchets s'est faite avec l'appui d'un artiste et à partir de dessins d'enfants. Tous les bacs sont ainsi décorés avec des dessins d'enfants. Un vernissage a été organisé. L'analyse des comportements est intéressante. À travers ce qui a été fait, nous pensons que cela peut être une façon de bien s'approprier la chose. Nous constatons également à Planoise que nous n'avons pas de dépôt sauvage à proximité de ces points d'apports volontaires hormis les cartons.

#### Finances

Vous avez ensuite l'évolution des coûts entre 2020 et 2021. Le poids de déchets ménagers est en augmentation, ce qui entraîne un certain coût. La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est en forte augmentation. Elle est passée de 8 à 11 €/t, soit une augmentation de 40 %. Ces éléments conduisent à une légère augmentation du coût de la redevance incitative (RI) par habitant, mais cette augmentation reste inférieure à l'inflation.

#### Niveau de redevance et évolution

Nous avons quatre niveaux de service sur Besançon :

- le centre-ville,
- la ville de Besançon,
- la périphérie de plus de 2 000 habitants,
- la périphérie de moins de 2 000 habitants.

La redevance incitative est basée sur le principe de faire payer le service. Nous avons constaté l'agrandissement de l'écart entre ce que l'on trouvait à Besançon et ce que l'on trouvait en périphérie de plus de 2 000 habitants, avec des fréquences de collectes identiques.

À travers la tarification mise en place en 2021, nous avons redressé cet écart qui est aujourd'hui de 3,8 €/an/habitant à travers ce que paie l'habitat vertical dense. Cela signifie que dans le choix dans la tarification qui se rapproche du prix réel, il y a une forme de rééquilibrage.

Vous devez prendre connaissance de ce rapport. Il n'y a pas de vote proposé sur ce dossier.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Avez-vous besoin de précisions ?

**M. LIME.-** Je suis déjà intervenu en Bureau sur l'augmentation des déchets en déchetterie. C'est une bonne chose, il vaut mieux que les gens déposent leurs déchets en déchetterie plutôt que dans les bois ou dans les communes aux alentours. Cependant, cet élément pèse de plus en plus en termes de coût dans la redevance incitative. Nous savons très bien qu'une partie de la population paie un service qu'il n'utilise pas. Ce n'est pas obligatoirement la population la plus riche sur l'ensemble de notre territoire. Nous le voyons bien. Nous voyons les incidences que vous avez déjà sérieusement atténuées, y compris les actions que vous menez aujourd'hui sur Planoise qui entraînent des diminutions.

Néanmoins, je crains que l'écart reste relativement important. Il faudra peut-être un jour s'interroger pour savoir comment financer les déchetteries. Je pense qu'aujourd'hui, le système n'est pas équitable. Il faudra peut-être trouver une autre solution. Je n'en ai pas aujourd'hui, mais je pense que cela devient un vrai problème et cela réaccentuera ces différences que nous cherchons à atténuer au fur et à mesure des années en fonction des évolutions tarifaires.

**M. HUOT.-** Nous avons ces préoccupations avec nos collègues du SYBERT, ce qui enlève la responsabilité du SYBERT. Un travail commun est en cours. Apparaît la responsabilité environnementale des producteurs. Un certain volume de déchets en déchetterie va pouvoir être revalorisé plus facilement, ce qui atténuera le coût que peuvent représenter les déchetteries. Aujourd'hui, la redevance incitative est telle que le dispositif est basé sur le poids des déchets ménagers d'après les levées réalisées, avec une levée gratuite par mois. Quant à l'abonnement, une partie fixe est liée au niveau de service et au type de bac. Nous voyons bien que nous devons parvenir à faire évoluer tous ces éléments. De plus, un travail est engagé par le SYBERT pour essayer de faire en sorte que tous ces points permettent de meilleures valorisations. Nous avons comme cible de regarder en 2024 quelle nouvelle tarification pourrait être mise en place.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**M. BAILLY.-** J'en profite pour rebondir sur cette problématique des flux en déchetterie. J'ai pu lire dans le rapport qu'il était envisagé dans les perspectives une future redevance multiflux liée à cette problématique. J'ai une interrogation quant au fait qu'un certain nombre de Grands Bisontins voient leur redevance augmenter. Par ricochet, cela vient aussi accentuer un fléau existant que sont les dépôts sauvages. Je pense que cette problématique touche de nombreuses communes et il ne faut pas non plus la négliger dans la réflexion concernant la tarification de la redevance.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour que je comprenne, cela signifie qu'il est proposé de valoriser les déchets, mais avec les moyens de valorisation liés à cette taxe, dont vous parlez et qui est envisagée. Nous sommes bien d'accord que la question aujourd'hui est de pouvoir faire en sorte de valoriser au maximum les déchets apportés, donc de supporter aussi les dépenses.

**M. BAILLY.-** Absolument. C'est exactement ce que je dis. Vous me direz si je me trompe, mais j'ai vu dans le rapport qu'à un moment donné, c'est bien d'aller chercher des ressources pour pallier ces dépenses, mais il faut veiller à ne pas faire exploser les redevances pour une partie des Grands Bisontins pour les raisons que j'ai citées.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Cet argument s'opposait à l'époque à la redevance incitative. Or aujourd'hui, si nous atteignons des niveaux extrêmement intéressants, c'est aussi parce que nous avons accepté d'aller sur cette trajectoire. Je tiens à le dire, car de nombreuses collectivités visitent le SYBERT. Je salue vraiment le courage et la volonté politique des élus précédents sur ces questions. Nous avons réussi ce qu'aucune collectivité de plus de 100 000 habitants n'est parvenue à faire : d'une part, avoir une redevance incitative, ce qui est très audacieux, et d'autre part, fermer un four.

Aujourd'hui, les collectivités viennent rencontrer le SYBERT, la Direction de la Gestion des Déchets (DGD) pour comprendre comment cette action a été menée de façon efficace afin que nous puissions réduire ce qui arrive au four, même fermer un four, alors même qu'il y a quelques années, la question posée consistait à savoir si nous allions accepter un four de 100 000 t sur notre territoire. Je le dis quand même, c'est important. Cela n'empêche pas qu'il faut « poursuivre » les personnes qui se permettent de procéder de façon honteuse à des dépôts dans nos milieux naturels, en particulier dans nos forêts. Je tiens quand même à saluer une politique de long terme, ferme et qui a montré son efficacité. Ce dossier n'appelle pas de vote. Vous l'avez acté et vous en avez discuté. Je vous en remercie.

Rapport n°27 - Acquisition de 2 châssis cabine 32 tonnes  
avec grue, bras polybenne, caisson compacteur et caisson polyvalent -  
Autorisation de signature de l'accord-cadre

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°28 - GeMAPI - Approbation des statuts modifiés du Syndicat mixte  
d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Munissez-vous de vos boîtiers. J'ouvre le vote. Ce rapport est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Avant de poursuivre, je vais vous communiquer les résultats des élections (rapport n°3). Nous avons 121 votants. Nous avons trouvé 121 bulletins dans l'urne, soit :

- 114 suffrages exprimés,
- 2 bulletins blancs,
- 5 bulletins nuls.

La majorité absolue était à 58. Monsieur BLAISON est nommé conseiller départemental, excusez-moi, conseiller communautaire délégué.

*S'adressant à René BLAISON.* Félicitations. Vous pourrez désormais participer à ce Bureau.

*Applaudissements.*

**M. BLAISON.-** Conseiller départemental, non. Je ne vais pas entreprendre à 71 ans une carrière d'homme politique. Un homme célèbre l'a dit avant moi dans un autre contexte, je crois. Je voulais remercier cette assemblée. La plupart ont bien du mérite – ou de l'inconscience – de m'avoir élu, car ils me connaissent très peu, voire pas du tout. J'espère que j'aurai l'occasion d'en côtoyer un certain nombre très prochainement. Je m'investirai dans mes nouvelles fonctions comme je l'ai fait dans ma vie professionnelle, c'est-à-dire avec beaucoup de conviction et beaucoup d'envie. Je voulais saluer mon prédécesseur Loïc ALLAIN et le maire de Thise avec lequel les premiers contacts sont tout à fait favorables. Je sais que ce poste est très prisé. La concurrence était rude. Merci beaucoup.

*Applaudissements.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose de poursuivre.

Rapport n°29 - Projet photovoltaïque des Andiers -  
Désaffectation et déclassement du domaine public

Rapport n°30 - Participation de GBM dans la Société de Projet Photovoltaïque Les Andiers

Rapport n°31 - Projet photovoltaïque des Andiers -  
Signature d'une promesse de bail emphytéotique

*Les rapports n°29, 30 et 31 sont présentés conjointement.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** La présentation va être faite par Lorine GAGLILOLO.

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. NAPPEZ.-** La présentation me revient, Lorine étant en conflit d'intérêts sur le sujet.

#### Le projet photovoltaïque des Andiers

Voici un rapport auquel cette assemblée a déjà été confrontée en mars 2022, puisque nous avons délibéré sur la convention de partenariat entre GBM et OPALE ÉNERGIES NATURELLES sur le projet photovoltaïque des Andiers. Il s'agit d'un champ photovoltaïque d'environ 8 000 panneaux sur 3,3 ha sur le site des Andiers, l'ancien centre d'enfouissement technique de Chalezeule. Comme vous allez le voir, c'est un partenariat public-privé, dont le montant d'investissement s'élève à 2,8 M€ HT. À terme, ces panneaux produiront 3 400 MWh/an d'électricité, soit l'équivalent d'environ 700 à 800 foyers et environ 0,3 % de la consommation d'électricité de notre territoire. Le chiffre d'affaires généré par la vente de cette électricité représentera 235 000 €/an. La puissance de l'installation sera de 3 MWc.

#### Trois délibérations liées pour démarrer le projet

Les délibérations n°29, 30 et 31 forment le paquet de délibérations que nous vous proposons.

La première délibération (n°29) concerne la formalité foncière préalable dans laquelle nous constatons la désaffectation du site d'enfouissement et son déclassement du domaine public. Cette formalité nous permet de le mettre à disposition du projet et d'y installer des panneaux.

La deuxième délibération (n°30) concernera la construction du partenariat avec OPALE ÉNERGIES NATURELLES au travers d'une société par actions simplifiée (SAS). GBM a la volonté d'être acteur et de conserver la main, ce qui peut se faire de différentes manières. Nous allons le faire au moyen d'une SAS de production d'énergie renouvelable avec le choix d'un partenaire technique et financier (OPALE) et avec une ouverture à la participation citoyenne dans le capital qui sera possible dès le stade d'investissement. Nous partons ainsi sur :

- des statuts de SAS standard,
- un protocole d'accord,
- a posteriori, la constitution d'un pacte d'actionnaires.

La troisième délibération (n°31) concernera la promesse de bail emphytéotique tripartite sur 30 ans que vont proposer GBM et Chalezeule, les propriétaires du terrain à la SAS Andiers PV.

#### Partenariat avec OPALE

Le partenariat en tant que tel est assez simple. La répartition du capital sera de 60 % pour OPALE et 40 % pour GBM. S'agissant de la phase de développement, il y aura un capital de 5 000 €, soit au prorata 2 000 € pour GBM et une participation au financement des études.

La phase de construction se fera par deux moyens, à l'aide d'une augmentation de capital et une avance en compte courant d'associés de l'ordre de 560 à 700 000 €, soit environ 260 000 € de financement par GBM. La seconde partie se fera au recours d'un financement par l'emprunt de 70 à 75 % du montant, soit le reste. La participation citoyenne reste à définir à ce stade, le capital pouvant être ouvert à une participation citoyenne.

Les prochaines étapes qui découleront de ces trois délibérations seront :

- le dépôt du permis de construire à l'automne prochain,
- la délibération sur le pacte d'actionnaires et le financement à l'automne 2023,
- la construction et la mise en service des panneaux photovoltaïques en 2024.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Pour la délibération n°29, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte une abstention. Merci.

Pour la délibération n°30, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte une abstention. Merci.

Pour la délibération n°31, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte une abstention. Je vous remercie pour ce dossier.

<b>Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures</b>
--

Rapport n°32 - Rapport d'activité 2021 de la DSP des lignes Ginko du cœur d'agglomération
---

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Marie ZEHAF va vous présenter ce rapport d'activité.

**Mme ZEHAF.-** Merci, Madame la Présidente. Grand Besançon Métropole a confié au Groupe KEOLIS la gestion et l'exploitation « des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport public Ginko ». KEOLIS en a confié la gestion exclusive à sa filiale exploitante, KEOLIS Besançon Mobilités. Le contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'achèvera au 31 décembre 2024.

Si nous faisons une synthèse du rapport d'activité, la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021. Cette année 2021 restera, comme 2020, une année particulière durant laquelle la baisse de la fréquentation est encore d'actualité. Ce sont 134 voyages réalisés en moyenne par habitant en 2021, contre 128 en 2020 et 181 en 2019. Il n'y a pas eu d'évolution majeure sur le réseau Ginko en 2021. En complément du bus, du car et du tram, 3 services sont proposés au public :

- GinkoVélo,
- GinkoVoit',
- l'application multimodale Ginko Mobilités.

Les kilomètres produits (commerciaux, plus haut le pied) sont en baisse de 5,2 %, baisse expliquée par les mesures d'adaptation dans le cadre de la crise sanitaire. En 2020, ils étaient de 12,55 %. L'offre de service nominale a été remise en œuvre intégralement à partir de juillet. La vitesse commerciale globale s'élève à 17,7 km/h, contre 17,03 km/h en 2020. Le nombre de voyages comptabilisés au moyen des cellules de comptage est en hausse de 4,9 % par rapport à 2020. Comparée cependant à 2019, la baisse de fréquentation demeure toujours très élevée, atteignant -25 %. Le retour à une fréquentation normale devrait prendre au minima encore quelques mois. Le nombre de voyages comptables, c'est-à-dire le nombre de titres vendus multiplié par la mobilité de chaque titre, est en hausse de 4,7 % par rapport à 2020. La fréquentation augmente sur l'ensemble des lignes, mais elle reste inférieure de 20 à 25 % à celle de 2019. Les jours de la semaine sont indifféremment impactés par la baisse de fréquentation. Cependant, le samedi et le dimanche restent très impactés.

Ginko Access comptabilise près de 154 clients utilisateurs différents en moyenne chaque mois. Les résultats de ce service sont en hausse de 31,4 % par rapport à 2020. La fréquentation n'a cependant pas retrouvé son niveau initial d'avant la crise. La fréquentation des P+R (parkings-relais) reste stable, même si nous enregistrons une fréquentation en hausse de 50 % sur le P+R Temis.

Concernant le service GinkoVélo, le succès se confirme avec un parc de 584 vélos fin 2021. Depuis le lancement du service, 1 160 usagers ont pu bénéficier d'un VAE (vélo à assistance électrique) et 83 % des déplacements ont lieu du lundi au vendredi. Le service GinkoVoit' subit encore en 2021 les effets de la crise sanitaire. Nous avons 1 097 personnes inscrites sur l'application et 417 trajets proposés.

Les recettes commerciales ont progressé de 13,6 % par rapport à 2020. Les distributeurs automatiques de titres restent le premier canal de vente en termes de chiffre d'affaires. Sous les effets de la crise sanitaire, les recettes commerciales ont chuté de 22 % en 2020, soit une baisse de 2,3 M€ par rapport aux recettes encaissées en 2019. En 2021, si les recettes connaissent un rebond avec une hausse de 14 % par rapport à 2020, comparées à 2019, elles affichent une perte de 1,2 M€. L'année 2021 a été une année record en termes de contrôle, avec plus de 290 000 contrôles. Le taux de fraude passe de 12,5 % à 11,8 %. La lutte contre la fraude demeure un enjeu fort pour 2022 avec l'installation d'un deuxième valideur, l'open paiement et un système d'incitation à la validation. En 2021, seuls les critères de ponctualité et d'information sont légèrement en dessous des objectifs fixés.

Concernant les moyens de production, 114 bus sont exploités sur le service. Grand Besançon Métropole a fait l'acquisition de 6 nouveaux véhicules, dont 3 au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules). Des tests de bus électriques et hybrides GNV ont été effectués en 2021. Ces tests ont permis de concrétiser une première commande de 2 bus électriques qui devraient arriver fin 2022. Le taux de disponibilité des rames s'est dégradé. Cette dégradation s'explique par l'immobilisation du matériel due à une accidentologie assez élevée, dont notre délégataire n'est pas responsable. La consommation de carburant est stable entre les exercices 2021 et 2019. De nombreux investissements ont été réalisés par Grand Besançon Métropole sur l'outil de production (rénovation de l'atelier de maintenance, outillage pour la maintenance de bus, kit de réenraillement). De nombreuses opérations restent à mener (remise aux normes du dépôt de bus, alimentation électrique, recharge des nouveaux bus, voies de remisage tramway) et seront engagées en 2022.

Concernant l'effectif de KEOLIS Besançon Mobilités, l'effectif moyen est de 459,7 équivalents temps plein. Les mesures sanitaires initiées en 2020 ont été reconduites en 2021. Le taux d'absentéisme est de 8,5 %, contre 9,8 % en 2020. KEOLIS Besançon Mobilités est au deuxième rang du taux d'absentéisme le plus bas parmi les réseaux identiques. Nous avons pu constater une baisse de 27 % des accidents avec arrêt. Il n'y a eu aucune alarme sociale ni aucune grève en 2021. Le nombre de faits d'incivilité est globalement stable. Ce sont 135 faits en 2021 pour un réseau qui a transporté 23 millions de voyageurs dans l'année. Les faits étaient au nombre de 131 en 2020. Le nombre total d'agressions a diminué de 31 %, soit -30 % pour les agressions des clients, -50 % pour les agressions des conducteurs, mais il reste stable concernant les agents de contrôle.

S'agissant des comptes de la DSP, des points trimestriels ont été organisés avec Grand Besançon Métropole afin de suivre les impacts de la crise et de proposer des pistes d'économie. Les recettes affichent un retrait de 2 682 000 € par rapport à l'objectif d'engagement figurant au contrat de la DSP. Les dépenses d'exploitation s'établissent à 35 776 000 €. Dans les dépenses d'exploitation, le poste d'achat représente 12 % et les charges de personnel représentent 62 %. Le résultat contractuel de l'entreprise pour 2021 est de 1 146 000 €. C'est la différence entre les produits d'exploitation et les dépenses d'exploitation, à laquelle il faut retirer un produit exceptionnel d'assurances de 310 000 €. Les comptes du délégataire présentés dans le rapport d'activité ont été finalisés avant l'achèvement de la négociation avec Grand Besançon Métropole.

Je vais vous annoncer la négociation, ce qui préfigure le rapport n°35 dans lequel vous retrouvez les impacts de la crise. L'impact financier de la crise est de 1 391 000 €, c'est-à-dire la perte de recettes commerciales de 1 983 000 € auxquels on retire les économies d'exploitation de 773 000 € et du surcoût COVID de 181 000 €. KEOLIS a décidé de prendre en charge à titre exceptionnel 800 000 € sur l'impact financier de la crise et s'est engagé à restituer à Grand Besançon Métropole le produit d'assurances. En conséquence, le résultat réel de KEOLIS Besançon Mobilités pour l'année 2021 est de 977 000 €. Je ne sais pas si vous avez des questions concernant ce rapport d'activité.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de question et s'il n'y a pas d'opposition, je considère qu'il y a bien eu une prise d'acte de ce rapport, les discussions n'ayant pas eu lieu.

Rapport n°33 - Participation au 2 <sup>e</sup> Challenge de la Mobilité du 19 au 25 septembre 2022
--

**M. GUYEN.-** La présente délibération vise à inscrire GBM comme partenaire et relais local de la 2<sup>e</sup> édition du Challenge de la Mobilité. C'est lancé par l'ADEME BFC, en partenariat avec la région Bourgogne-Franche-Comté, la DREAL BFC et la CCI BFC. Ce challenge est organisé du 19 au 25 septembre 2022, en partie pendant la Semaine européenne de la Mobilité.

L'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale de la Région sont invités à constituer des relais locaux de cet événement. L'objectif est d'encourager les changements de comportement en valorisant les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements, et d'en faciliter l'usage. Le Challenge est ouvert à tous les établissements publics et privés implantés sur les territoires des EPCI. Vous êtes invités à vous prononcer sur l'inscription de GBM comme partenaire et relais local de la 2<sup>e</sup> édition du Challenge de la Mobilité.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Y a-t-il des commentaires ? Il n'y en a pas sur l'incitation à laisser la voiture pour certains déplacements. Je vous remercie. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°34 - Avenant n°9 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko - Tarification Ginko 2022
--

**Mme ZEHAF.-** Cette proposition d'avenant concerne une modification de la grille tarifaire 2022. Suite au Bureau du 28 avril qui a acté le retrait de la proposition d'avenant précédente et la possibilité de se questionner sur ce dossier, le groupe de travail « Tarification et Gratuité » s'est réuni le 16 mai afin de conduire à différentes propositions pour ce Conseil Communautaire.

Sur la première page de ce rapport, vous avez pu prendre connaissance des différents votes qui ont eu lieu dans les différentes instances pré-conseils communautaires. Il est ressorti de ce groupe de travail différentes propositions partagées et non partagées, numérotées de 1 à 7 que je vais vous détailler :

- La première proposition concerne l'extension de la distribution du titre gratuit Mission Locale à l'ensemble des habitants de moins de 26 ans du territoire de Grand Besançon Métropole, en recherche d'emploi et suivi par la Mission Locale de Grand Besançon Métropole (ce n'était accordé qu'à la Ville de Besançon et la commune de Chemaudin-et-Vaux).
- La deuxième proposition concerne l'extension de la distribution du titre « Sésame Demandeur d'emploi » à l'ensemble des habitants du territoire de Grand Besançon Métropole pour un tarif de 2 € ou 10 €/mois en fonction de l'indemnité des demandeurs d'emploi.
- La troisième proposition concerne la création d'un tarif réduit pour les étudiants et apprentis, c'est-à-dire au statut, de moins de 28 ans, sur la base du tarif du pass « 4-17 ans » à 16,80 €/mois et 180 €/an, sur présentation de justificatifs de scolarité ou d'apprentissage.
- La quatrième proposition concerne la création d'un pass « 4-25 ans » à 16,80 € et 180 €/an, en remplacement des pass « 4-17 ans » et « 18-25 ans », donc par tranche d'âge.
- La cinquième proposition concerne la création d'un titre gratuit pass « 4-14 ans ».
- La sixième proposition concerne les financements ; au titre des propositions avancées, le financement est traité et solutionné annuellement dans le cadre de mesures garantissant l'équilibre du budget.
- La septième proposition concerne un financement opéré grâce à différents leviers tels que le recours à la fiscalité directe, CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires), le Versement Mobilité, les autres tarifs de la gamme Ginko ou encore les tarifs de stationnement.

Quelle que soit l'issue des différents votes ce soir, le travail n'est pas terminé pour le groupe de travail. Nous savons tous que le transport public est un choix pour l'environnement et un acteur de lutte contre le réchauffement climatique. C'est aussi un investissement pour la santé et un vecteur d'économie, notamment pour le budget des familles. Je rappelle que l'usager paie une toute petite partie du prix de revient du transport en commun, mais cela implique d'améliorer l'efficacité globale du réseau de transport, c'est-à-dire de repenser l'offre pour permettre à nos concitoyens de trouver sur notre territoire une offre adaptée à leur besoin. Cela implique aussi de proposer une tarification adaptée à la situation sociale de nos concitoyens pour qui les déplacements sont indispensables pour leur vie quotidienne et qui ne peuvent bénéficier d'aucune tarification particulière actuellement inscrite dans la grille tarifaire ou aucune aide de leur employeur, et qui subissent de plein fouet l'augmentation des coûts de l'énergie.

Afin de répondre aux objectifs environnementaux qui doivent être en cohérence avec nos différents schémas, le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le Plan de Mobilité, le Projet de Territoire, c'est-à-dire faciliter les déplacements de chacun en favorisant le report modal, en luttant contre l'autosolisme, il nous faut repenser l'offre de transport, la développer.

Il nous faut également investir dans des pools de véhicules propres et continuer à développer les différents services GinkoVoit », GinkoVélo et l'application Ginko Mobilités.

Concernant le financement, je me permets de préciser que la grille de tarification n'a pas varié depuis 2018. Peut-être devons-nous nous interroger sur le fait qu'elle soit réactualisée périodiquement, et notamment en lien avec l'inflation ? Je rappelle également que la DSP, car il s'agit bien d'une Délégation de Service Public qui nous lie à notre délégataire, sera à débattre dans les années à venir, les années 2023 et 2024, la DSP actuelle s'arrêtant en fin 2024. C'est avec l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) qui nous accompagnera que nous définirons les contours de la future DSP. Je voulais apporter ces précisions afin de rappeler que nos votes nous engagent financièrement sur les années à venir, mais également sur l'évolution de notre DSP future.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**M. GUYEN.-** Merci. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est avec gravité que je souhaite intervenir dès après la présentation de ce rapport sur la tarification des transports en commun. Je dis « avec gravité », parce que ce rapport porte en lui-même des interrogations et des incompréhensions, certes sur le fond, mais tout autant sur la forme et son parcours étrange. Nos propositions de vote viseraient donc à répondre aux interrogations et à dissiper les incompréhensions, car la provenance de ce rapport, son cheminement curieux et certaines facettes de son contenu nous interpellent au regard des deux piliers constitutifs de la cohésion de cette assemblée, à savoir la charte de gouvernance et le projet de territoire, dont nous avons validé la version actualisée très récemment.

Oui, nous pouvons nous étonner de voir la thématique de la gratuité des services publics ainsi mise en débat au vu de son application sans le moindre consensus préalable sur le sujet. Oui, nous pouvons nous étonner du parcours suivi par l'objet de ce rapport :

- groupe de travail aux conclusions partielles consensuelles et partiellement divergentes sur la gravité tout particulièrement,
- échanges au cours d'un Bureau-Débat conclus par un vote surprise sur ce paquet de propositions qui devait être soumis au Bureau décisionnel.

Après un avis favorable à la gratuité de la commission n°01, un avis défavorable de la commission n°05, le Bureau décisionnel suivant ces deux commissions décide un habile retrait du rapport, alors qu'il était établi qu'une majorité des élus de la périphérie voulait voter le rejet de la gratuité. D'où un retour au groupe de travail qui conclut aux alternatives convergentes contenues dans le rapport n°34 soumis à votre examen ce soir. Mais sachez bien qu'ensuite, la tarification en fonction de l'âge et la gratuité ont été rejetées par la commission n°01, par la commission n°05 et par le Bureau décisionnel du jeudi 9 juin 2022. Néanmoins, ces deux points rejetés sont toujours bien présents en l'état dans le rapport de ce soir.

Au regard de nos pratiques constantes depuis le District de 1993, cette manière de faire demeure singulière et interpelle à coup sûr sur l'utilité des travaux des commissions et du Bureau après un groupe de travail. En aurait-il été de même en cas de conclusion inversée ? Je vous laisse juges. Désormais, nous voilà en situation pour voter sur les différentes options de ce rapport. Afin d'être clair, je vous rappellerai notre position avant chaque vote. Nous voterons pour les deux élargissements à l'ensemble du territoire de GBM, MILO, Sésame (propositions 1 et 2). Nous voterons pour une harmonisation des tarifications à destination de tous les jeunes en formation initiale, étudiants compris (proposition 3). C'est l'avancée importante que nous préconisons afin de remettre les étudiants dans une situation tarifaire plus équitable, et ce dès septembre, les salariés jeunes ou moins jeunes voyant depuis quelques années leur abonnement pris en charge au moins à 50 % par leur employeur.

Nous voterons contre une mesure de ce type en fonction de l'âge, alors que les salariés, fussent-ils jeunes, bénéficient de la prise en charge que je viens d'évoquer (proposition 4). C'est bien le statut d'étudiant que nous voulons exclusivement prendre en compte et favoriser aujourd'hui. De plus, nous voterons contre les mesures visant à instaurer une gratuité de transport (proposition 6). Nous sommes très réservés à l'égard de la gratuité des services publics qui tend à déresponsabiliser et à banaliser le service. Qui dit gratuité dit également contributeur. La gratuité n'est pas pour tout le monde. Le contribuable paierait en plus ce que l'utilisateur ne paierait pas.

Le contribuable mérite au moins autant de respect que l'usager, d'autant que nous sommes en présence d'un service public très largement financé (à plus de 80 %) par des crédits collectifs (Versement Mobilité et impôts locaux). Ce dont nous parlons, à savoir les titres de transport donnant accès à tout le réseau de transport en commun avec tout le côté pédagogique et incitatif que cela comporte auprès des plus jeunes, n'a strictement rien à voir avec les services d'un aller et retour avec un établissement scolaire. Veillons bien à ne pas régresser par rapport à ce que nous avons mis en place avec succès depuis de nombreuses années. Nous voterons pour la réforme budgétaire adaptée dans le cadre de l'élaboration budgétaire annuelle, y compris en ayant recours à des hausses fiscales et/ou tarifaires si nécessaires et voulues par les élus (proposition 6). Nous voterons contre la proposition qui consiste initialement à fléchir d'emblée des ressources nouvelles comme la fiscalité directe, la TFPB, la TH, la RI, le Versement Mobilité, les autres tarifs de la gamme Ginko, les tarifs de stationnement.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce contexte de travail est très éloigné de la culture acharnée du consensus qui a fait du Grand Besançon ce qu'il est devenu avec tant de compétences que nous avons décidé ensemble de lui transférer. L'amertume dont je fais état ne saborde en rien la nostalgie que nous pourrions balayer d'un revers de manche. Notre amertume qui est grande ne fait que décupler notre détermination. Non, nous sommes tous de la culture du consensus qui reste et qui est la clé du succès de toutes les intercommunalités qui fonctionnent bien. Sachons enfin nous en souvenir et y revenir pour le meilleur, au service de nos habitants, de nos entreprises, des autres acteurs et des territoires que nous représentons ici, ensemble. Néanmoins, ce soir, pour ce rapport n°34, si important sur le fond et sur la forme au contenu duquel nous demandons environ 1 M€, nous voterons clairement et massivement nos propositions et pas celles qui nécessiteraient par ailleurs d'apporter 2,5 M€ de ressources financières annuelles. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Ai-je tenu les 5 minutes ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, nous avons ici un rapport à fort enjeu budgétaire et social pour le fonctionnement de notre Communauté Urbaine. La politique peut appeler deux stratégies sur ce type de dossier : faire de la démagogie en adoptant des mesures populistes sans mesurer les conséquences financières qui pèseront sur notre collectivité, et par extension, sur nos administrés, ou alors porter une politique responsable et juste tout en étant garant de l'équilibre financier des années à venir. Je me situe, sans hésitation, sur la deuxième approche. Mon intervention abordera une nouvelle fois la méthode, ensuite, bien entendu, le fond du dossier.

Sur la méthode, Madame la Présidente, pour qui prenez-vous les élus communautaires ? Vous nous répétez à l'envi que le Bureau décisionnel a décidé par ici, que le Bureau a décidé par là et que par conséquent, le Bureau étant restreint, nous devons en confiance prendre acte et nous plier à ses décisions. Là, comme par enchantement, le Bureau a décidé, mais il semble avoir mal décidé, puisque vous présentez le même rapport qu'en Bureau, là où les membres du Bureau ont voté contre à la majorité. De qui se moque-t-on ? Méthode à géométrie variable en fonction de ce qui vous arrange. C'est vraiment prendre les conseillers communautaires pour ce qu'ils ne sont pas.

Maintenant, le fond. De quoi s'agit-il ? Tout d'abord, il s'agit d'une nouvelle fois de faire valider un pan de votre programme électoral bisontin, Madame la Présidente, par les élus de la Communauté Urbaine autour de la gratuité des transports. Nous y sommes à nouveau : demander une caution communautaire sur un projet politique municipale. La gratuité des transports est-elle une fausse bonne idée ou une révolution écologique et sociale des mobilités, comme le titre la mission d'information sénatoriale de septembre 2019 ? Si nous pouvons nous accorder sur les mesures inclusives en direction des demandeurs d'emploi et sur une tarification réduite pour les jeunes étudiants et les jeunes de moins de 17 ans, nous ne portons pas le projet de la gratuité totale pour les publics cibles du rapport, et je vais m'en expliquer.

Certains commentateurs bien avertis oseront dire que c'est écrit dans notre projet municipal. Je rappellerais simplement à ces gens bienveillants qu'il n'est pas question de gratuité totale, mais d'une gratuité pour les collégiens et écoliers, sur un trajet aller-retour entre leur domicile et leur établissement d'une part, comme je l'ai toujours soutenu, et je demande à ce que nous soyons attentifs à cette mesure d'équité territoriale que nous portons.

D'autre part, il était clairement écrit que toutes les mesures qui engageraient Grand Besançon Métropole se feraient en concertation et en accord avec les élus de la périphérie et non en tentant un passage en force à leur détriment, comme nous semblons le constater à nouveau ce soir.

Nous sommes doublement contre, car en matière de financement, comme je l'avais prédit lors du dernier Conseil Communautaire, vous avez un axe de financement basé sur l'impôt, l'impôt et encore l'impôt. Taxer sans compter, du particulier à l'entreprise, pour nous, c'est non ! Nous portons la tarification préférentielle pour les étudiants, car pour nous, c'est un moyen de fidéliser les adultes de demain et de faciliter leur mobilité sans les contraindre par le coût. Nous portons une tarification gratuite pour les demandeurs d'emploi, parce qu'il s'agit d'une mesure sociale juste, mais nous ne portons pas la gratuité totale en raison de plusieurs phénomènes. D'une part, la gratuité des transports collectifs ne relève que d'une demande sociale marginale, et tous les objectifs liés à la réduction de pollution, de congestion du trafic peuvent être atteints sans en passer par la gratuité totale, mais en mettant l'accent sur la pédagogie. Rendre gratuits les transports, ce n'est pas pédagogique, mais c'est au contraire considéré le transport en commun comme une solution de second plan.

D'autre part, les usagers acceptent de payer un service de qualité, et le prix se discute lorsque le service n'est plus de qualité. Même s'il y a le constat d'une perte du service rendu dans certains secteurs sur notre territoire, la qualité est néanmoins présente. De plus, le transport public est financé par le triptyque État/entreprises/usagers. Déséquilibrer le système qui fonctionne en supprimant l'un des trois pieds serait paupériser le transport collectif à terme. Alors que tous les territoires de notre Communauté Urbaine ne sont pas bien desservis, ce serait prendre le risque de créer des déserts de desserte.

Enfin, qu'en est-il sur le plan économique ? Aller chercher des recettes sur l'augmentation des impôts n'est pas concevable sans service public de transport amélioré. Là, nous ne voyons rien. Rendre gratuit, ce sont autant de finances en moins pour des projets à développer sur les modes durables à venir et même Libération, dans un article de 2017, tirait la sonnette d'alarme en indiquant que pour améliorer le confort, la sécurité, ou encore la fréquence des passages, il fallait des financements, dont se priveraient les villes qui passaient au tout gratuit. Sur le plan économique de l'activité commerciale, ce n'est pas non plus une gratuité des transports qui conditionnent cela, mais uniquement la politique de la Ville en matière commerciale.

Pour conclure, aucune donnée scientifique fiable ne permet de valider la théorie du bien-fondé d'une gratuité totale qui d'ailleurs n'a pas la faveur des premiers concernés, la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports (FNAUT) qui s'est de nombreuses fois exprimée contre. Par ailleurs, la gratuité jouera-t-elle son rôle sur les automobilistes pour qu'ils aient ce report modal, ou sur les usagers du vélo et de la marche ? Je ne suis pas certain que cela impacte tellement les automobilistes, d'autant plus que vous adoptez une position punitive en matière de stationnement, ne leur permettant pas d'envisager une multiplicité des usages en combinant par exemple l'usage de la voiture sur un tronçon, puis du transport en commun sur un autre. Une étude montre d'ailleurs que la gratuité concernerait un report modal à 60 % sur les piétons, mais ne diminuerait que de 5 % le trafic automobile. Recherchons-nous cela ? Je n'en suis pas certain.

Quant aux recettes de billetterie, celles-ci seront très difficiles à compenser, car adopter une gratuité totale reviendrait à faire supporter l'intégralité des coûts de production du service sur les seuls contribuables, donc augmenter massivement les impôts, ce que nous refusons. Pour toutes les raisons évoquées, nous ne voterons pas les mesures 4 et 5 présentées par Madame ZEHAF et nous refuserons également la mesure 7 qui fait recours à la fiscalité directe. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Christophe LIME.

**M. LIME.-** Mes chers collègues, nous sommes sur une délibération importante. Il est intéressant de reprendre, bien entendu, sur la forme comme sur le fond, l'ensemble des éléments. Premièrement, nous sommes très satisfaits que cette délibération arrive en séance, puisque c'est à nous de décider de notre avenir. Le Conseil Communautaire doit décider. Il y a plusieurs questions. Je pense que vous avez noté que bien entendu, le Bureau et les commissions n'ont pas été d'accord. C'est donc au Conseil Communautaire, à vous, de décider de l'avenir de la tarification sur notre politique de transport, et non pas au Bureau, à une quelconque commission ou à un quelconque groupe de travail qui est là pour préparer certains éléments.

Deuxièmement, jamais depuis fort longtemps une délibération n'a entraîné autant de discussions, que ce soit en groupe de travail, en Bureau-Débat, en Bureau, en commissions à plusieurs reprises sur certains points. Lorsque l'on dit que l'on découvre des éléments, le seul avantage d'être un peu dans l'expérience est qu'il y a une dizaine d'années, nous avons déjà évoqué des réductions de tarification, dont une grande partie des conseillers communautaires n'ont jamais été au courant, puisque cela n'a jamais passé le cadre du Bureau ni les groupes de travail ni rien. Cela signifie que pour ceux qui pensent qu'aujourd'hui, il n'y aurait pas de démocratie, qu'il n'y aurait pas de débat, qu'il y aurait des passages en force, il me semble qu'il y avait plus de passages en force il y a dix ans qu'aujourd'hui, en tout cas sur la forme sur certains dispositifs. Aujourd'hui, tout a été respecté.

C'est vrai que le débat de l'évolution tarifaire a été un des débats à l'intérieur de l'élection municipale de Besançon. Oui, et c'est tout aussi bien. C'est un débat démocratique. Je rappelle que tous les candidats avaient proposé la gratuité, y compris ceux qui considèrent qu'aujourd'hui, c'est irresponsable de la proposer. Je vais quand même lire votre déclaration, Monsieur FAGAUT, qui était dans votre document : « Du côté des transports, le projet prévoit d'assurer la gratuité des transports pour les écoliers et les collégiens de Besançon, en lien avec la Communauté Urbaine ». C'est tout. C'était un débat. J'ajoute juste derrière « qui sera en lien avec la Communauté Urbaine », puisque je rappelle qu'à minima, tous les candidats avaient bien noté et donné l'information aux Bisontins comme quoi les Bisontins n'étaient pas majoritaires à l'intérieur du Conseil Communautaire et que s'il n'y a pas une majorité au Conseil Communautaire, donc des avis d'autres élus bisontins, cette mesure ne se passerait absolument pas.

Aujourd'hui, considérer qu'il y aurait une espèce de putsch d'une partie de la majorité pour pouvoir imposer quoi que ce soit, je ne vois pas comment une majorité, qui ne serait pas complètement fixée sur ce point, peut l'imposer à 40 sur 123. C'est impossible, c'est mathématique. Cela veut donc dire que la décision nous revient.

Par ailleurs, comme cela a été dit, il y a une espèce de consensus sur les deux premiers points. Nous nous félicitons d'une extension sur les plus précaires de notre population, de pouvoir avoir de la gratuité, soit des éléments de réduction de coût. Le deuxième point où il y a une divergence concerne les moins de 26 ans, qu'ils soient étudiants, salariés, ou autres. Nous considérons que la mesure est plus lisible pour l'ensemble de la population à moins de 26 ans. Cela étant, nous éliminons un certain nombre de personnes. Si je prends les autoentrepreneurs, les gamins qui travaillent à vélo, ils n'ont pas la réduction de moitié. Cela signifie que dans les propositions faites, on exclut une partie de la précarité d'un certain nombre d'éléments. Cela veut dire que la mesure qui a peu de différences en termes de tarif peut permettre une attractivité et réduire un coût relativement important, tout particulièrement sur les étudiants. Nous sommes bien d'accord, puisqu'il y a une grande montée de la pauvreté et des difficultés des étudiants, et cela peut être un élément d'attractivité de notre Communauté Urbaine.

S'agissant de la gratuité, j'ai bien entendu dire que la gratuité rendrait irresponsable. Elle est donc irresponsable sur l'intégralité du département du Doubs sauf sur GBM, puisque je rappelle que pour pouvoir aller au collègue, pour une grande partie du département du Doubs, c'est gratuit. Cela veut dire que c'est irresponsable à Baume-les-Dames, à Valdahon, à Bouclans. Il avait été évoqué par les élus du Plateau un Diabolo restreint. On a demandé au groupe de travail si c'était possible par rapport à ces éléments. Nous considérons qu'il y a une véritable iniquité entre les territoires en fonction de l'emplacement de l'établissement, s'il est sur le territoire ou à l'extérieur. On est donc en mesure de réduire cet élément et c'est une vraie possibilité pour l'extérieur de pouvoir redonner de l'équité sur l'ensemble des traitements pour tous nos collégiens.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Nathan SOURISSEAU souhaite intervenir.

**M. SOURISSEAU.-** Bonsoir à toutes et à tous. Mes chers collègues, ce soir, je souhaite pour ma part que nous fassions territoire et que nous évitions aussi d'opposer, pour le coup, la ville de Besançon et la périphérie. D'ailleurs, dans la délibération, nous ne parlons pas de gratuité totale. Ce n'est pas proposé ce soir. Je pense que l'idée est vraiment de travailler ensemble sur ces sujets. Les écologistes bisontins voteront favorablement les deux premières mesures que nous soutenons dès le départ, visant à étendre à l'échelle du Grand Besançon deux dispositifs qui n'existaient alors – et cela a été dit – qu'à Besançon et à Chemaudin.

Ces deux dispositifs permettent la gratuité des transports pour les jeunes demandeurs d'emploi inscrits à la Mission Locale et un tarif extrêmement bas pour les autres demandeurs d'emploi. En votant pour ces deux délibérations, nous allons dans le bon sens pour faire territoire en unifiant nos dispositifs à l'échelle du Grand Besançon. Par ailleurs, nous voterons en faveur du dernier point proposant l'extension de la gratuité des transports jusqu'à l'âge de 15 ans, puisque nous souhaitons ancrer dès le plus jeune âge, dans les pratiques de nos jeunes, l'usage des transports en commun, ce qui est nécessaire à la transition écologique que nous devons mener. Cette proposition est également une mesure de justice sociale qui permettra de rendre du pouvoir d'achat aux familles en ces temps d'inflation. Cela correspond à près de 180 € que l'on rend chaque année aux familles grand bisontines.

À nouveau, en votant cette délibération, nous participons à unifier notre territoire, puisqu'aujourd'hui, comme cela a été dit aussi par Christophe LIME, certains des enfants de nos communes ont déjà accès à la gratuité des transports pour se rendre notamment dans leur établissement scolaire. C'est le cas de toute une partie de l'Est bisontin, de Novillars à Deluz, par exemple. Faire territoire à l'échelle du Grand Besançon, c'est donc là aussi voter en faveur de cette délibération.

Enfin, en ce qui concerne la tranche d'âge des 15-25 ans, nous étions globalement d'accord, au sein du groupe de travail – j'en faisais partie – pour réduire fortement le tarif actuel, constaté quasi unanimement comme étant trop élevé pour des jeunes qui, pour certains, ont l'actuelle aide alimentaire le soir, trop élevé pour une catégorie de la population qui doit, pour beaucoup, occuper des emplois précaires en parallèle de leurs études, ne serait-ce que pour pouvoir vivre et les financer, trop élevé pour des jeunes pour qui le prix de la mobilité peut être aujourd'hui un frein à leur engagement et à leur insertion. Nous aurions, pour notre part, préféré un tarif à 15 €, voire inférieur, pour cette tranche 15-25 ans, avec toujours en horizon, malgré tout, cette idée d'une gratuité jusqu'à 26 ans.

Néanmoins, au-delà du tarif, un autre point de divergence – et cela a été dit – s'est fait ressentir dans le groupe de travail autour de ce distinguo entre le statut et l'âge. Au sein du groupe de travail, nous étions plusieurs à proposer le maintien d'une grille tarifaire par âge, en cohérence avec la stratégie adoptée lors du précédent mandat. Je vais faire un peu d'histoire. Le 31 mars 2016, cette assemblée avait en effet fait le choix de défendre, je cite la délibération et le compte rendu d'alors et que j'ai d'ailleurs sous les yeux : « la simplification de la gamme par le remplacement des titres au statut par des titres liés à l'âge ». Cette proposition avait alors été votée par l'immense majorité de cette assemblée (80 pour). La proposition par âge que je défends aujourd'hui a par ailleurs un impact financier très faible au regard du reste de la délibération et aurait pour intérêt, comme cela a été précisé, une plus grande lisibilité.

Je reprends ici les mêmes arguments qu'en 2016. Cette proposition permettrait également de toucher de jeunes employés précaires, comme indiqué par Christophe LIME, les non-étudiants, catégories de la population qui ne serait pas prise en compte si nous votions pour la proposition par statut (proposition 3) et non la proposition par âge (proposition 4). Enfin, cette proposition par âge permet là aussi de faire territoire à l'échelle du Grand Besançon, puisqu'elle ne concernera pas seulement les étudiants, dont une immense majorité vit à Besançon, dans la ville-centre, mais bien l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 25 ans et habitant dans nos communes. Pour faire territoire et offrir aux jeunes Grand Bisontins et Grand Bisontines une offre plus juste et lisible, je vous invite donc à voter en cohérence cette proposition 4, donc contre la proposition 3.

En conclusion, je souhaite que les évolutions tarifaires qui seront votées ce soir ne soient qu'une première étape. Cela a été dit par Marie ZEHAF et je le précise pour ceux qui n'étaient pas membres de ce groupe de travail. Nous avons collectivement acté le fait que ce groupe allait de nouveau se réunir dans les prochains mois pour travailler à de nouvelles propositions, et Marie a donné quelques pistes. En bref, ce soir, pour faire territoire, concernant le volet tarification de la délibération, je vous invite à voter favorablement les propositions 1, 2 et 4 (les 15-25 ans par âge), la proposition 5 et contre la proposition 3 (les 15-25 ans par statut). Concernant le volet financements, nous serons plusieurs à voter pour les deux propositions faites (propositions 6 et 7). Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. VUILLEMIN.-** Merci, Présidente. Nathan, Christophe, je ne voudrais pas non plus que l'on résume ce point 3 – j'en parle, car j'en ai la délégation en tant que vice-président à l'enseignement supérieur avec Sébastien à la vie étudiante – au tout payant ou au tout gratuit.

Je voudrais quand même que l'on rappelle, car il faut aussi envoyer un signal aux étudiants, que lorsque l'on parle d'attractivité, on va proposer une remise de 35 % sur le prix de l'abonnement annuel, soit 100 €/an de pouvoir d'achat gagné. Nous savons qu'aujourd'hui, la baisse du pouvoir d'achat d'un étudiant s'élève à un peu plus de 230 €. Cela veut dire qu'en faisant cette réduction sur le coût de l'abonnement, on contribue à pratiquement la moitié du déficit de pouvoir d'achat d'un étudiant, et ce dès la rentrée de septembre 2022. C'est quand même important. D'autre part, on oppose parfois le statut à la tranche d'âge. Un jeune de moins de 26 ans qui ne serait ni étudiant ni salarié, qui serait soit à la MILO, soit demandeur d'emploi, aurait droit à la gratuité totale. Nous ne sommes donc pas en train d'ajouter de la précarité à la précarité. C'est important, Nathan, car ces euros comptent quand même.

Bien évidemment, tout le monde voudrait que tout soit gratuit, mais nous savons que ce n'est pas possible. D'autant plus que ce n'est pas la problématique majeure des étudiants. Une étude a été menée par un cabinet extérieur qui dit clairement les choses : la problématique concerne avant tous les frais de service. Aujourd'hui, les étudiants demandent de pouvoir circuler facilement, rapidement et confortablement. Nous avons encore des étudiants de la ville qui prennent leur voiture, parce qu'effectivement, aujourd'hui, c'est plus rapide et plus simple de prendre sa voiture pour accéder à son établissement. Ce n'est donc pas forcément qu'une question de tarif. C'est pareil pour la périphérie, bien évidemment. Tu l'as dit, et l'étude de l'AudaB (Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté) le confirme : 43 % des étudiants sont salariés, ont un contrat de travail et peuvent donc bénéficier, en plus de la réduction de 100 € proposée par GBM d'une prise en charge par leur employeur. Cela a donc du sens et cela a fait l'objet de divers débats.

Madame la Présidente, je pense que nous avons été plusieurs membres du Bureau à avoir été heurtés par vos propos, par les insinuations concernant la loyauté des membres du Bureau. Certains se sont peut-être sentis visés, et je trouve cela dommage. Sur ce dossier particulièrement, certains membres du Bureau ne se sont pas gênés pour s'exprimer publiquement dans les médias, pour faire part d'informations alors même qu'elles étaient en échange. Je le dis. C'est justement l'occasion de démontrer la loyauté de certains engagements, et particulièrement celui que vous avez pris, à toujours faire valoir devant cette assemblée le vote du Bureau. C'était le consensus et la majorité du consensus. J'espère que votre vote sera l'exemple de cet engagement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** La parole est à Sébastien COUDRY.

**M. COUDRY.-** Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je vais vous dire quelques mots. Je voudrais d'abord saluer le travail du groupe de travail de la vice-présidente aux transports Marie ZEHAF et du Bureau. Ils ont fait des propositions pour rendre les transports en commun plus accessibles, notamment à la jeunesse. Vous allez voter, si vous le souhaitez, des mesures de solidarité pour les demandeurs d'emploi, des mesures pour la jeunesse, pour les jeunes de la Mission Locale, et notamment pour les étudiants. Je voudrais en faire le relais et vous dire que ces mesures sont très attendues. La comparaison avec les autres villes nous indique d'ailleurs que nous sommes plutôt en queue de peloton en la matière.

Vous le savez, voilà deux rentrées que les étudiants traversent une crise sociale. Nous avons l'opportunité ici, pour cette rentrée, de contribuer à l'amélioration de leur pouvoir d'achat. C'est une mesure de solidarité, une mesure écologique et une mesure d'attractivité, les étudiants représentant, d'après l'INSEE, le premier vecteur d'attractivité pour le Grand Besançon. Enfin, je souhaite une bonne continuation au groupe de travail « transports » et à son sens du dialogue, qui poursuivra sa tâche sur ces questions essentielles pour les territoires, comme l'a souhaité notre Présidente. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GRIMAITRE.-** Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je n'avais pas prévu de m'exprimer d'abord sur la forme et la méthode, mais pour avoir participé au groupe de travail depuis le début et à sa dernière réunion, je voulais préciser qu'il avait bien été acté par tous les participants, lors de cette dernière réunion, de soumettre toutes les propositions au vote à venir, y compris celles qui ne faisaient pas consensus, ce qui est l'objet de la délibération de ce soir. Je pense donc qu'il est intéressant et sain d'avoir ce débat au sein de notre assemblée ce soir et de prendre une décision en votant chacun en conscience et en son nom.

Je tenais à dire également en préambule que la part modale des transports en commun n'est pas aujourd'hui suffisante dans les déplacements des habitants au sein de notre territoire et qu'elle a même baissé entre les deux dernières enquêtes ménage déplacement, ce qui m'a un peu effaré d'ailleurs, lorsque je l'ai appris. On s'aperçoit malheureusement qu'elle a même encore baissé davantage depuis la crise du COVID. Si nous voulons que la part modale des transports en commun augmente sensiblement et si nous voulons atteindre les 14 % envisagés dans le cadre de la révision du Plan de Mobilité, alors que nous en sommes actuellement à 10 %, il est urgent d'agir. Pour cela, il y a plusieurs leviers. Faire évoluer la tarification pour les jeunes générations en est un, et il est primordial, car faciliter l'accès aux transports en commun dès le plus jeune âge en favorise l'usage à l'âge adulte.

Cette évolution de la tarification proposée a une vision écologique indéniable. Elle répond aussi à une urgence sociale en redonnant du pouvoir d'achat aux jeunes et à leur famille. On peut même évoquer une marque d'attractivité de notre territoire. De plus, introduire la gratuité pour les 4-14 ans et un tarif à 16,80 € pour les 15-25 ans permet de corriger plusieurs iniquités sur notre territoire. Sur le titre gratuit Mission Locale, il s'applique jusqu'à présent uniquement aux jeunes bisontins et je suis le premier à avoir porté, en tant qu'élu bisontin, cette demande d'élargissement à tous les jeunes de notre territoire. Faciliter la mobilité de tous les jeunes, y compris en milieu rural, permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. La demande d'extension du titre « Sésame Demandeur d'emploi » à l'ensemble des habitants du territoire de GBM répond à la même logique d'équité et d'insertion.

Concernant les collégiens, le titre pass gratuit « 4-14 ans » permet de gommer une autre iniquité et de mettre toutes les familles sur le même pied d'égalité, car actuellement, sur les collèges, notamment de Saône, Saint-Vit ou encore Châtillon-le-Duc, certains jeunes et leur famille doivent payer le transport scolaire alors que d'autres ont d'ores et déjà accès à la gratuité. Je rappelle – certains l'ont dit eux-mêmes – que cette proposition était portée par plusieurs formations politiques lors des dernières élections municipales. Cette proposition est donc transpartisane. Enfin, concernant les étudiants, il est urgent de leur venir en aide en baissant le tarif de leur abonnement mensuel de 28 € à 16,80 € pour leur permettre de se déplacer facilement et de les soulager financièrement tant ils sont en difficulté financière aujourd'hui. C'est tout de même un comble actuellement que les étudiants paient plus qu'un salarié qui, lui, peut bénéficier d'un remboursement minimum de 50 % de son abonnement. Encore une iniquité à corriger d'urgence.

Afin de faciliter l'entrée dans la vie active des jeunes salariés, apprentis, intérimaires ou CDI et en termes de lisibilité et d'économie de traitement, je pense qu'il est important de faire bénéficier cette mesure à tous les jeunes sans distinction. Concernant le financement de ces mesures d'équité, c'est-à-dire l'évolution de la tarification et certains éléments utiles de gratuité, nous sommes plusieurs élus à penser que les deux propositions sont cumulatives. Nous voterons donc en responsabilité pour les deux propositions liées aux questions de financement.

En conclusion, comme bien d'autres collectivités à travers la France, de toutes tendances politiques, faisons le choix de l'évolution de la tarification et de l'introduction de certains éléments de gratuité utiles au développement des transports en commun, aux jeunes et à leur famille de nos territoires. Pour y parvenir ce soir, la délibération pouvant paraître complexe, il suffit de voter pour toutes les propositions de la délibération, sauf la proposition 3 qui apparaît plus restrictive. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**Mme BARTHELET.-** Merci, Madame la Présidente. Je suis vraiment heureuse que nous soyons parvenus, dans les deux commissions et en Bureau, à trouver un consensus sur trois propositions importantes qui vont permettre de mettre en œuvre davantage de solidarité et de cohésion au sein de notre Communauté Urbaine. C'est une volonté que, je vous le rappelle, nous avons affichée ensemble dans notre projet de territoire. Nous avons acté dès le COPIL et sans difficulté l'extension des tarifs préférentiels – c'était rappelé plusieurs fois – pour les bénéficiaires de la MILO et les demandeurs d'emploi.

Nous avons été aussi tous sensibles à corriger tout ce qui pouvait être vécu comme une injustice, ce tarif étudiant, en actant à nouveau en commission et en Bureau, un tarif plus avantageux pour les étudiants, et qui offre, à notre avis aussi, et je le pense, une lisibilité sur l'offre scolaire dans sa globalité.

Nous sommes nombreux à penser à ce tarif cohérent. Il requiert la qualité d'étudiant, de jeune en formation et c'est ce qui donne accès au titre. On peut être en effet jeune et actif, bien gagner sa vie ou non, et prétendre aussi par le biais du travail à une participation d'au moins 50 % de l'entreprise. Il semble, pour nous en tout cas, et pour moi en particulier, important d'aider celles et ceux qui en ont besoin, pas de manière générale. C'est pourquoi nous ne comprenons pas à nouveau la gratuité présentée ce soir pour les collégiens, car elle n'apportera pas ce qui pourrait, à mon sens, justifier sa mise en place, à savoir une augmentation du nombre d'utilisateurs des transports en commun, parce que ces jeunes-là sont déjà dans les bus. Ce n'est pas un public captif.

Je rappelle, et c'est important, car je pense qu'on ne le dit sûrement pas assez, que l'usager bénéficie déjà d'une gratuité de 83 %. Oui, 83 % du coût réel sont déjà pris en charge par Grand Besançon Métropole, donc par le contribuable, ce qui n'est pas rien. Je crois que les usagers qui, pour partie, sont aussi des contribuables sont en mesure de le comprendre si on le leur explique, bien entendu. Je ne nie pas qu'il existe des familles pour qui l'abonnement peut être conséquent à honorer en début d'année scolaire. Ces usagers fragiles peuvent bénéficier d'une allocation de rentrée scolaire, ils ont des facilités de paiement, des tarifs dégressifs pour les fratries et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes peuvent, si besoin, aider ces familles qui en ont besoin. C'est bien là à nouveau une autre entrée. Je pense que nous devons orienter notre solidarité vers celles et ceux qui en ont besoin.

N'oublions pas non plus que le titre Diabolo peut être utilisé en dehors du simple transport scolaire du matin et du soir, ce que rappelait Monsieur FAGAUT. La comparaison ou la demande d'équité avec la gratuité scolaire portée par le Département, ou la Région désormais, ne tient donc pas. Les jeunes peuvent utiliser leur abonnement pour les activités périscolaires, le weekend, pendant les vacances. C'est donc là, et je rejoins les éléments que vous avez tous évoqués, une réelle façon d'habituer la jeunesse à utiliser les transports en commun. C'est davantage vrai en ville qu'en périphérie, mais là aussi, sachons honorer notre projet de territoire et garder cet esprit de solidarité qui nous anime.

Expliquons à l'usager que sa participation à hauteur de 17 % du coût réel est indispensable pour notre collectivité, pour qu'elle puisse continuer à investir dans de nouvelles rames de tramway, par exemple, qui seront utilisées par tous les Grand Bisontins et Grand Bisontines pour que l'on puisse aussi – pourquoi pas ? – améliorer le cadencement, décarboner nos bus, créer de nouvelles lignes rapides. Il y a encore beaucoup à faire, beaucoup à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de l'adaptation et de la transition écologique, et pour répondre au futur Plan de Mobilité. Mes chers collègues, je crois qu'il est important que nous puissions nous rassembler autour de ces votes 1, 2, 3 et 6 – ce n'est pas très compliqué non plus, cher Olivier – pour pouvoir porter tous ces moyens ensemble.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. ALEM.-** Ce débat aurait pu être intéressant. Je suis quelque peu déçu qu'il ait été pris en otage par des questions de préséance, d'équilibre de pouvoir interne à notre organisme. C'est un peu gênant. Je voudrais vraiment me concentrer sur le fond du débat, car je pense que c'est ce que souhaitent les habitants et le peu de personnes qui regardent notre assemblée par Internet. Plusieurs éléments ont été indiqués. Je ne reviendrai pas sur les deux premiers sur lesquels il y a consensus. Je vais plus me concentrer sur la question de la gratuité, sur la différence entre âge et statut. Si j'ai bien regardé le rapport, la différence entre les deux est de 100 000 €.

Je m'interroge également en termes de gestion humaine pour Ginko. Il n'y a pas si longtemps que cela, j'étais moi-même étudiant (je le suis d'ailleurs encore) et j'ai connu l'époque où l'on devait payer son abonnement en fonction de son statut. Je me souviens des deux premiers mois, lorsque de nombreux étudiants n'avaient pas encore leur certificat de scolarité, il y avait des files d'attente de quasiment une centaine de mètres, ce qui prenait beaucoup de temps pour les étudiants, comme pour les personnels Ginko, ce qui signifie à mon sens que cela aurait un coût. Au-delà de cela, je pense que nous estimons un élément extrêmement important : ce que certains appellent les « invisibles », les « effacés », toute cette partie de la jeunesse de moins de 25 ans. Elle est complètement en dehors des radars.

Une étude a été faite récemment par la MILO au niveau local qui montrait que sur Besançon, cela pouvait représenter plus d'une centaine de jeunes de moins de 25 ans qui n'avaient droit à rien et qui étaient en dehors de tous ces éléments. Une partie de l'enlèvement et de l'isolement de ces personnes était justement liée au fait de pouvoir se déplacer, de pouvoir bouger pour chercher du travail, pour faire des demandes, etc.

À mon sens, l'idée d'aller sur une question d'âge et non de statut permet de prendre en compte ces cas qui ne sont justement pas pris en compte dans le statut, d'autant plus pour une question de 100 000 €, ce qui me semble être caché par cette question financière. Je ne reviens pas non plus sur ce qui a été dit concernant les auto-entrepreneurs, mais je pense que la question de l'âge permet de prendre en compte la globalité des différentes situations qui peuvent exister et ne pas se contenter de certaines situations. À Besançon, il y a beaucoup d'étudiants, mais il y a aussi beaucoup de jeunes qui ne sont ni étudiants ni apprentis et qui sont en dehors des radars. Je pense qu'ils doivent aussi être pris en compte.

Quant à la question de la gratuité, je ne reviens pas sur le débat, mais je pense que nous devons insister sur la question sociale à ce niveau-là. Cela a été dit par Madame BARTHELET, mais je pense qu'il faut bien insister sur la question des familles des classes populaires qui ont plusieurs enfants. Les transports peuvent représenter pour elles un coût très important. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais pour les familles qui ont trois enfants, cela représente plusieurs centaines d'euros par an pour leurs déplacements dès que les enfants entrent au collège ou au lycée et dès qu'ils doivent prendre les transports en commun. S'ils veulent jouer au foot, que le stade est à 3 km, que la mère de cette famille monoparentale ne peut pas justement les emmener, parce qu'elle travaille, donc qu'ils doivent prendre le bus, comment ont-ils ? Toutes ces questions sont à prendre en compte, car si nous ne les prenons pas en compte, nous ne regardons qu'une partie de la réalité.

Après, sur les questions de gratuité, sur la question de fond, sur ce que l'on pense de la gratuité, je pense à titre personnel, lorsque l'on regarde les différentes évolutions, comme l'expérimentation allemande des transports en commun à 9 €/mois sur l'ensemble du pays, et je pourrais prendre d'autres villes en exemple, la question de la modulation de ces tarifs prend de plus en plus d'importance dans notre société. La gratuité ne règlera pas seule cette question, mais elle peut paraître comme l'une des réponses à cette nécessité d'une transition écologique et sociale. Cela étant, chacun fera ce qu'il juge nécessaire en son âme et conscience.

Pour justement que l'on puisse avancer en toute sérénité, j'aimerais bien que l'on procède à un vote nominatif public pour un point de vue démocratique et de transparence vis-à-vis de l'ensemble des citoyens, pour avancer sur ce débat. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Je continue à donner la parole, mais pour l'interpellation sur le vote nominatif public, cela veut dire que lorsque je soumettrai cette proposition, un quart de l'assemblée présente devra y être favorable. Cela consiste au fait que vos votes seront nominatifs, c'est-à-dire que seront indiqués dans le compte rendu, votre nom et votre vote précis. Cela rend donc votre vote public de façon plus clair. Vous savez que d'habitude, lorsque l'on vote à main levée, seul le nombre global des votes est indiqué dans le compte rendu. Ce ne sont pas des votes nominatifs avec restitution au public.

**M. BAULIEU.-** La Présidente a raison. Le Conseil va décider le mode de scrutin. C'est ce qu'elle se prépare à nous proposer. Si nous demandons un vote nominatif public, cela veut dire que la Présidente prendra la liste des membres du Conseil, qu'elle appellera nominativement chaque membre pour chaque vote, et qu'elle procédera ainsi à sept reprises.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Est-ce une information ou une simple demande ? C'est justement la force d'un tel vote. Qui souhaite encore intervenir ?

**Mme BILLEREY.-** Je ne vais pas revenir sur le sens des différents votes. Tout a été expliqué pour les uns et pour les autres. Je tenais tout de même à intervenir, car c'est un des axes de programme municipal qui nous tenait fort à cœur. Évidemment, les personnes qui nous ont élus en partie tiennent à cette mesure forte de notre programme, notamment des familles. Sur la Cité Éducative de Planoise, nous avons été obligés de mettre en place la gratuité des transports pour les enseignants qui ne pouvaient pas se déplacer avec leurs élèves. Je sais que ce débat a été très fort dans toutes vos instances. Je vous remercie d'avoir pris tout ce temps pour débattre, pour essayer de vous mettre d'accord. J'aimerais que ce soir, nous essayions d'envisager un climat plus serein pour poursuivre ce travail sur cette question des transports, car je pense que nous n'en sommes qu'au début.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer l'Observatoire des Villes du Transport Gratuit. Je tiens à rappeler que ce débat sur les transports n'est pas une question de gauche ou de droite.

Des villes de toutes tendances politiques ont mis en place cette gratuité, puisqu'il y a déjà 37 réseaux en France. Ce n'est donc pas une idée neuve. De plus, 15 réseaux sont gratuits partiellement. J'ai rencontré le Maire de Douai qui nous a vraiment expliqué comment ils avaient mis en place cette gratuité sur leur commune. Nous avons tout à gagner à travailler encore cette question, car cela amène beaucoup de pouvoir d'achat aux habitants. Il y a eu des facilités d'accès au centre-ville, de l'attractivité. Je ne vais pas vous raconter toute l'expérience de ce maire, mais je pense que nous aurions intérêt à nous appuyer sur d'autres villes et ne pas rester dans un débat clivé autour de cette question. Notre Ville a toujours été pionnière en matière d'innovation. Je pense que ce serait vraiment dommage que nous soyons les derniers à poursuivre le travail sur ces questions. Je tenais à le dire.

Nous aurons bientôt les résultats d'une consultation des jeunes. Je peux vous dire que les questions de mobilité arrivent vraiment en première position.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. BODIN.-** J'aimerais tout d'abord faire une remarque par rapport au vote. Si nous faisons un vote nominatif, si nous pouvions utiliser les boîtiers, je pense que nous gagnerions beaucoup de temps.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous sommes en train de regarder si nous pouvons le faire, car ce n'est pas paramétré pour le nominatif.

**M. BODIN.-** J'ai par ailleurs quelques remarques sur ce sujet. S'agissant de l'état actuel de notre réseau, ce sont 140 voyages/an/habitant, ce qui est remarquable sur une desserte de 68 communes, avec un réseau gratuit à 83 %. Actuellement, les usagers ne paient que 17 % du coût réel total lorsqu'ils effectuent un voyage. Pour modifier l'offre, il existe plusieurs possibilités. Nous pourrions jouer sur la tarification, ce que l'on nous propose ce soir, sur l'amélioration de l'offre de desserte, ce qui n'est pas évoqué ce soir, et je le regrette, alors que c'est une remarque assez importante de la part de nos concitoyens. On oublie aussi de parler de la qualité du matériel roulant. Je pense que cela a toujours été un objectif ici. Il faut absolument avoir cela à l'esprit.

Le dossier ce soir porte uniquement sur la tarification, la gratuité inconditionnelle pour les collégiens, quelques mesures sociales et la baisse de tarification pour les lycéens et les étudiants. Pour les étudiants, c'est vraiment une très bonne chose. Le prix pratiqué était assez dissuasif, notamment en comparaison avec les autres grandes villes universitaires françaises. Je vais prendre trois points de vue différents. D'un point de vue social, nous sommes dans une situation sociale compliquée, avec une augmentation du coût de l'énergie, une augmentation du coût de la vie en général. Nous nous apercevons finalement que le phénomène des travailleurs pauvres a tendance à s'amplifier. Le fait d'avoir même un emploi ne permet pas forcément de subvenir à ses besoins.

Je pense qu'il y a un oubli dans la délibération. Un nombre important de catégories sociales a été totalement oublié, ou dont le sort n'a pas été évoqué. Je pense aux allocataires de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées), l'ex-minimum vieillesse, aux allocataires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), à tous les bénéficiaires du RSA, socle ou socle majoré, ainsi que tous les demandeurs d'emploi. Nous pouvons rapidement estimer que cela représente environ 12 000 personnes qui prennent actuellement les transports en commun pour lesquelles nous n'avons pas dit un seul mot ce soir, ce qui m'interroge beaucoup. Vous savez que l'inflation récente impacte principalement les milieux les plus modestes. Cela signifie que par rapport aux délibérations que nous proposons ce soir, une femme seule sans emploi élevant ses enfants en bas âge s'acquitterait d'un tarif mensuel de 19,80 €/mois alors même que l'on pourrait potentiellement adopter la gratuité pour les collégiens, quel que soit le revenu des parents. Je pense que c'est une question que nous devons absolument nous poser.

D'un point de vue économique, je rappelle également que les transports sont un vrai frein à l'emploi. Je vous rappelle qu'il y a une tension extrêmement forte sur notre territoire d'un point de vue de l'emploi. Des centaines d'emplois sont vacants. Le principal frein à l'employabilité concerne les transports. Avant ce Conseil, je revenais de la Régie des Quartiers (structure d'insertion). Elle est passée en un an de 4 % des personnes qu'elle suit et gênées par les déplacements à 20 %, c'est-à-dire que 20 % des personnes qu'elle suit sont désormais gênés par l'aspect déplacement en transport en commun. Je demande donc globalement que ce sujet soit étudié et que l'on puisse étudier le cas de ces personnes.

D'un point de vue environnemental, tout ce qui est lié au transport en commun a un impact carbone extrêmement important. Il faut donc lutter contre l'autosolisme. Le déploiement plus important des transports en commun doit vraiment être un objectif. Je pense que de ce point de vue, tous les élus sont d'accord. Je rappelle le projet très novateur du tramway. Nous avons oublié qu'une très large majorité a voté ce projet et nous avons réussi à fabriquer le tramway le moins cher de France en termes de nombre de M€/km. Cela signifie qu'en termes de transport en commun, nous sommes capables d'être particulièrement innovants.

Malgré toute la complexité du dossier, je vous ai parlé des aspects environnementaux, sociaux et économiques. Pour ma part, je m'abstiendrai sur le vote de la proposition 5 concernant la gratuité, tout simplement parce que je pense que de nombreuses catégories n'ont pas été étudiées. De plus, nous n'avons pas étudié l'évolution de l'offre, ce qui est un vrai regret pour moi. Je terminerai sur la baisse de tarification pour les étudiants, car c'est le point extrêmement positif de ce dossier, et nous sommes quasiment sûrs globalement qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet, ce sera applicable pour nos 23 000 étudiants. C'est un très bon signe en termes environnementaux et sociaux pour nos étudiants, dont les difficultés sociales et pécuniaires sont chaque jour de plus en plus criantes.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui souhaite encore intervenir ? Vous aurez tous la parole.

**M. CROIZIER.-** Merci, Madame la Présidente. Je m'exprimerai à la fois sur la méthode, sur la forme et sur le fond. Comme précisé, la règle qui a toujours prévalu dans notre agglomération est le consensus. Or, sur ces dossiers, cette règle n'a pas prévalu. C'est peut-être la première fois de l'histoire de notre agglomération. Nous passons ce soir officiellement de la règle du consensus à celle de la tentative du passage en force, pratique courante à la ville de Besançon. Madame la Présidente, vous portez une responsabilité immense, celle d'être la Présidente qui aura rompu le pacte de gouvernance qui nous lie tous. Je veux parler du pacte que vous vous étiez engagée à respecter devant nous lors de la séance d'installation et qui avait conduit une majorité d'élus communautaires à vous élire présidente. Je voudrais que nous prenions conscience collectivement que ce précédent laissera inévitablement des traces profondes dans le fonctionnement de notre assemblée. Je me souviens d'ailleurs avoir fait certaines propositions en séance, que vous aviez refusées de mettre au vote. C'est donc une règle pour les amis de Madame VIGNOT et une règle pour les autres.

Sur le fond, j'ai fait quelques simulations sur le site de Ginko sur les trajets suivants :

- de la gare SNCF au parc Lafayette, 1h10 de trajet en transport en commun et 0h18 en voiture,
- de la gare d'École-Valentin au parc Lafayette, 00h55 en transport en commun et 0h11 en voiture,
- du quartier Saint-Claude au CHU, 1h en transport en commun et 0h11 en voiture,
- de Pelousey au CHU, 1h05 en transport en commun et 0h14 en voiture,
- du centre-ville à École-Valentin, 0h45 en transport en commun et 0h18 en voiture,
- de Saône à École-Valentin, 1h25 en transport en commun et 0h22 en voiture.

Si l'offre de service ne répond pas au besoin des habitants, gratuit ou payant, cela ne changera rien aux habitudes des Grands Bisontins. Parler de la tarification sans parler de l'offre de service, c'est, excusez-moi, totalement « à côté de la plaque ». On avait l'occasion de travailler le dossier dans la profondeur, de poser une ambition forte, nous l'aurons manquée.

Pour conclure, la tarification est une mesure de justice. Nous l'avions proposée et je la voterai sans hésitation. En matière de justice sociale, cela a été dit. Je crois qu'il est on ne peut plus important dorénavant de mieux cibler les aides, d'une part pour une meilleure gestion de l'argent public et d'autre part pour une question de justice. Monsieur BODIN l'a parfaitement dit. Pourquoi l'âge ? Pourquoi pas les bénéficiaires du RSA ou du minimum vieillesse ? Les exemples étaient extrêmement clairs. D'une certaine façon, je suis relativement très inquiet de la tenue des discours politiques ces derniers temps. On peut s'insurger devant toute volonté de maîtrise des dépenses publiques et en même temps proposer toujours plus de dépenses : gratuité dans les transports, gratuité dans les cantines, 1 000 € pour tous les étudiants, insuffler l'idée dans la société que l'on pourrait travailler moins et gagner plus, que l'on peut claquer des doigts et bloquer l'inflation.

Je voudrais que vous mesuriez les conséquences de ces discours sur l'opinion publique, et plus particulièrement sur les jeunes.

Je nous souhaite, mes chers collègues, bonne chance dans les prochaines années pour prendre des décisions difficiles et pour ramener les citoyens dans la démocratie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** « Ramener les citoyens dans la démocratie », nous en parlerons tout à l'heure, bien sûr. Monsieur FIETIER avait demandé la parole.

**M. FIETIER.-** Merci. Cela vient d'être évoqué à deux reprises par Monsieur BODIN et par Monsieur CROIZIER. Je voulais insister sur l'offre de service. Pour la tarification, c'est très bien, il faut y travailler, mais ne pas travailler en parallèle la tarification et l'offre de service est pour moi une erreur. Le risque en validant aujourd'hui la gratuité, c'est se priver du débat sur l'offre de service. Je ne dis pas que cela se fera, mais nous allons quand même enlever des capacités pour amener de l'offre. Si le vote devait devenir nominatif, je voulais m'expliquer sur mon vote qui suivra la proposition d'Yves GUYEN sur ce sujet, tout simplement. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. J'ai les demandes de parole de Pierre CONTOZ, puis d'Anthony POULIN.

**M. CONTOZ.-** J'avais également demandé la parole pour les déchets, mais je ferai un petit mot à mon ami Daniel HUOT.

Je rejoins parfaitement l'intervention de Vincent FIETIER. C'est une position que nous défendons depuis très longtemps sur le Plateau, à savoir l'augmentation de l'offre de service. Lorsque l'on parlait des transports sur le Plateau, deux vice-présidents sautaient comme des cabris en parlant de la croix ferroviaire. Ce n'était pas du tout des cabris, mais je crois que la croix ferroviaire n'existe toujours pas. Sur le Plateau, nous avons des difficultés évidentes. Ce n'est pas un territoire commun. Il faut regarder davantage l'offre de service avec cette croix ferroviaire, notamment la liaison par le TER. La problématique du billet unique n'a pas été abordée en groupe de travail. Vous ne l'avez pas abordée, cela a été dit plusieurs fois. Une personne qui veut acheter un billet pour accéder au tram à Morre ou à Montfaucon paie déjà 5 €, et elle paie 5 € pour revenir, de quoi la décourager d'utiliser la croix ferroviaire.

Depuis 2008, je suis intervenu ici de nombreuses fois pour ce problème des collégiens. Cela me donne encore des boutons lorsque j'entends que des collégiens peuvent se déplacer comme ils veulent dans l'agglomération grâce à Diabolo. Cela me donne encore des boutons d'entendre que des élèves de 6<sup>e</sup> ou de 5<sup>e</sup> peuvent aller où ils veulent avec cet abonnement. J'aurais aimé qu'à travers le dossier, on regarde quand même ce problème des petits collégiens. Je remercie Ludovic FAGAUT d'avoir remis ce sujet sur la table ce soir. Nous n'avons jamais demandé la gratuité. Déjà, le Maire de Nancray de l'époque, qui était notre vice-président, le disait haut et fort ici : on ne réclame pas la gratuité pour les petits collégiens, mais adaptons un abonnement fait pour eux.

Sur le TER, je me suis plongé dans les tarifs. J'ai découvert qu'il y a deux pass. Avec le pass « tribu », on peut se déplacer pratiquement partout, sauf que l'on ne peut pas accéder au TER. Il en est de même pour les pass des plus de 65 ans. Ils peuvent se déplacer, mais ils ne peuvent pas accéder au TER. Cela signifie qu'avant de pouvoir utiliser son pass sur le territoire du Grand Besançon, un retraité de Montfaucon ou de Morre paie déjà 5 € s'il prend le TER et il paie 5 € pour revenir. Il faudrait donc regarder aussi cela.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. FELT.-** Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, beaucoup de choses ont été dites et développées par les uns et les autres. Je ne reviendrai donc pas sur ces éléments, car je crois que chacun a pu s'exprimer en conscience. Tout le monde le sait, la clé est l'offre de service. Par conséquent, mon propos sera bref, mais à mes yeux, ô combien important, car si d'aventure tous ces projets devaient trouver une issue favorable, il faudrait les financer, et c'est là que le bât blesse. En premier lieu, vous nous dites que le Versement Mobilité pourrait y contribuer. Je peux vous assurer que le monde patronal est dans l'incompréhension la plus totale, car aussitôt les problèmes liés à la pandémie semblent s'éloigner que déjà, et je dirais « par paresse », on nous brandit la facilité de la contribution payée uniquement par les entreprises.

Ensuite, financer des dépenses de fonctionnement avec le Versement Mobilité n'est franchement pas une mesure de saine gestion. Ensuite, et pour terminer, mais cela a été dit à plusieurs reprises par les intervenants, notamment par Catherine BARTHELET, c'est vrai que l'utilisateur ne supporte en réalité que 17 % des dépenses. C'est donc déjà un service largement subventionné. Pour terminer, sur la fiscalité, encore et toujours la fiscalité, et notamment la fiscalité directe sur le foncier bâti, je n'ai pas participé à la commission, mais d'après ce que j'ai cru comprendre, les augmentations du taux se situeraient entre 20 et 30 %. Je constate que c'est encore une occasion de se faire remarquer et d'accroître les différences d'appréciation entre la ville et les gens. À mon avis, une réaction et une reprise en main s'imposent à nous. Je voterai les propositions 1, 2, 3 et 6. Je ne voterai pas les autres, car cela fait appel à un financement qui ne me convient pas.

Pour terminer sur une note plus humoristique, je rappellerais à Monsieur le Député Laurent CROIZIER que le véritable slogan est « travailler plus pour gagner plus ». Même s'il n'est plus d'actualité, c'est quand même l'original. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Anthony POULIN a demandé la parole depuis un moment.

**M. POULIN.-** Bonsoir à tous. Ce soir, on peut constater que la question de la tarification n'a jamais fait consensus dans cette assemblée. Au cours du mandat dernier, celui que je connais, puisque j'étais sur ce même siège, nous avons toujours eu des débats importants. J'avoue que lorsque j'entends certaines interventions ce soir, je regrette qu'elles n'aient pas eu lieu il y a cinq ans, puisque nous serions sur une tarification sociale, chacun paierait selon ses moyens et nous poserions sans doute le débat différemment. Chacun prendra ses responsabilités de ce point de vue, mais c'est le regret par lequel je voulais commencer. J'ai entendu souvent ramener sur la table du Conseil Communautaire, la question de la trop forte tarification pour les petits collégiens et les collégiens de manière générale. D'où les propositions qui s'étaient invitées dans le débat des élections municipales à Besançon et sur lesquelles toutes les listes qui ont des représentants aujourd'hui étaient d'accord sur le fait de rendre gratuits les transports pour cette catégorie des plus jeunes collégiens. En tout cas, j'ai les preuves si vous le souhaitez.

*Réaction dans la salle.*

**M. POULIN.-** Chacun a pu s'exprimer parfois avec force ! Je voulais aussi indiquer que ce n'est pas un débat sur la tarification ou l'offre. On l'a eu et on améliore l'offre. Nous avons passé des rapports pour l'améliorer, et Marie ZEHAF mène ce travail. Il y a encore du travail à faire. Toutefois, ce n'est pas l'un ou l'autre. La question qui se pose ce soir, face à l'urgence climatique, à la crise sociale, est : souhaitons-nous faciliter l'accès à nos bus, à nos trams, tout en permettant aux familles et à tous les jeunes du Grand Besançon de gagner du pouvoir d'achat ? Il n'est pas question de gratuité totale pour tous, mais il est question de mesures ciblées sur des publics ciblés. J'espère que notre réponse collective à cette question sera un grand oui, car un jeune sur cinq dans le Grand Besançon vit sous le seuil de pauvreté et de trop nombreuses familles subissent de plein fouet l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie.

Cette seule question doit nous amener à répondre ce soir. J'ai pu observer qu'à la lecture du rapport, lorsque je vois apparaître le mot « proposition faite par la périphérie », comme s'il s'agissait d'un bloc contre un autre, certains tentent, avec ce rapport, de faire une démonstration de force en réactivant un clivage qui n'a pas lieu d'exister. Jouer sur le dos des jeunes et des familles du Grand Besançon, à savoir qui à le pouvoir, n'est pas à la hauteur des enjeux. Ici, il n'y a pas de ville ni de périphérie, il n'y a que des Grand Bisontines et des Grand Bisontins élus, qui choisissent leur destin commun sur un sujet fondamental pour la transition écologique : la mobilité quotidienne. C'est bien ensemble, ici, en Conseil Communautaire du Grand Besançon, que nous avons à trancher collectivement cette décision qui ne fait pas consensus dans d'autres instances. Je rappelle par exemple que la commission n°01 avait voté favorablement à la première mouture de ce rapport.

À entendre certains, tout ne serait qu'une question de méthode. J'entends en creux une plus forte défiance et je le regrette véritablement. L'impair initial, dans certains commentaires ou lectures, notamment dans la presse, serait que les questions de tarification, de gratuité aient été mises sur la table par des élus membres de ce Conseil Communautaire et élus de la ville de Besançon. Une proposition, parce qu'elle est portée par des élus bisontins, ne devrait-elle pas être soumise au vote de cette assemblée ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il faut conclure, Anthony.

**M. POULIN.-** Je vais m'arrêter ici et je reprendrai la parole par la suite.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. CRÉMER.-** Je vais être plus bref. Je suis d'accord avec Christophe LIME, Hasni ALEM, Olivier GRIMAITRE, Sébastien COUDRY, Pascale BILLEREY, un peu moins avec Nicolas BODIN. Nous sommes en train de défendre la gratuité des transports. Je suis pour la gratuité totale des transports.

Anne, lorsque tu as été élue, dans le programme, c'était la gratuité pour les moins de 26 ans. Nous avons encore réduit, car nous nous sommes dit : « ce n'est pas possible, nous n'avons encore pas les moyens de faire tout cela ». Je me bats pour que l'on donne du pouvoir d'achat aux personnes en grande précarité.

Nicolas, excuse-moi, mais la gratuité pour les 4-14 ans va donner du pouvoir d'achat à de nombreuses personnes qui ont le RSA et qui ont des enfants, à des femmes isolées qui ont des enfants. Je me bats pour tout cela. Aujourd'hui, nous sommes là pour donner du pouvoir d'achat à des femmes, à des hommes du Grand Besançon en permettant à leurs enfants d'avoir une carte gratuite jusqu'au collège. C'est la question.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je sais que vous avez tous demandé la parole depuis longtemps, mais vous êtes nombreux. J'essaie de faire en sorte de me rappeler qui l'a demandée en premier. La parole est à Gilles SPICHER.

**M. SPICHER.-** Merci, Madame la Présidente. Visiblement, c'est un débat difficile. Il a été difficile dans le groupe de travail, en commission, mais je voudrais ce soir, Madame la Présidente, vous remercier que ce débat puisse se tenir et que nous puissions, sur cette question si importante, développer chacun nos arguments. Merci, Madame la Présidente. Visiblement, il y a encore de nombreux points à traiter et je reprendrai les propos de Marie ZEHAF en préambule : ce groupe de travail devra continuer à travailler. Je ne sais pas si notre assemblée prend véritablement la mesure de ce qui s'est passé lors des dernières élections. Il s'est produit non pas un tsunami, mais une véritable lame de fond dramatique. Aujourd'hui, plus de 50 % de nos concitoyens ne se déplacent plus pour voter. Cela veut dire que 50 % de nos concitoyens n'ont plus confiance en la politique et en les politiques, ce qui est très grave et je crois que cela peut, à terme, constituer un grand danger pour notre démocratie.

Je suis désolé, Monsieur CROIZIER, mais ce ne sont pas vos discours moralisateurs qui vont améliorer cet état de fait. Je crois que parmi les abstentionnistes, il y a surtout les jeunes et les milieux populaires. Nous avons la responsabilité d'envoyer un signal fort en direction de ces catégories de population. Je ne vais pas reprendre les arguments donnés. Vous comprendrez que je soutiens à la proposition d'Olivier GRIMAITRE, mais je crois que la gratuité partielle que nous proposons permettra de relancer la fréquentation des bus, des transports en commun. Je crois qu'il a été dit également que c'est une mesure écologique. C'est aussi envoyer un signal fort en direction de certaines catégories sociales.

Par ailleurs, en France, une trentaine d'irresponsables a mis en place la gratuité totale des transports (Dunkerque, Aubagne, Châteauroux, l'agglomération de Douai qui représente 200 000 habitants) et l'a financée. Des villes ou agglomérations mettent en place la gratuité partielle. À Nancy, où ce sont des gauchistes, la gratuité est totale le weekend. Montpellier envisage de mettre en place la gratuité. Même Dijon met en débat la question de la gratuité pour les moins de 28 ans. C'est vrai que Monsieur REBSAMEN est un fieffé gauchiste. Je crois que pour ces raisons, je soutiendrai le vote d'Olivier GRIMAITRE. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Franck LAIDIÉ souhaite intervenir.

**M. LAIDIÉ.-** Je souhaiterais apporter quelques éléments de réflexion. Le groupe de travail a bénéficié d'un travail extraordinaire des services pour faire avancer la réflexion. Cela permet aussi de sortir du débat purement politique. Il serait peut-être opportun qu'à l'avenir, nous puissions bénéficier de tous ces éléments. J'étais souvent intervenu par rapport à la question étudiante.

Je remercie le groupe de travail et le Bureau d'avoir entendu ces éléments. Nous sommes arrivés à un point d'étape. Certains pensent que nous pouvons aller au-delà, d'autres pas. J'ai entendu la réponse de Benoît VUILLEMIN, j'ai entendu Nathan SOURISSEAU. Il va falloir effectivement trouver un dispositif, et nous n'en sommes pas loin, pour soulager la vie de nos étudiants qui est vraiment compliquée, ce qu'il ne faut pas négliger. Par rapport aux propos de Benoît VUILLEMIN, je tenais à ajouter que la question de l'attractivité de l'Université de Franche-Comté ne se fait qu'à travers nos étudiants et nos étudiants purement locaux. Si nous voulons continuer à peser – j'espère que nous pourrions le faire – nous devons développer cette attractivité sur le plan national, ce qui me semble être essentiel. Lorsque l'on regarde comment sont faits les classements des universités, et cela vaut ce que cela vaut, la question de la gratuité des transports permet de classer les universités. C'est un élément supplémentaire.

J'entends aussi tout ce que l'on a pu échanger en aparté, et je ne doute pas que cela puisse intervenir par la suite. Cela étant, c'est important d'arriver à avancer, car nous en avons vraiment besoin. Ensuite, j'ai entendu Catherine BARTHELET. Je suis d'accord. Nous pourrions faire intervenir les CCAS en cas de sollicitation. Jusqu'à maintenant, je rejoins ce que tu as toujours évoqué, Catherine, y compris en groupe de travail. Jusqu'à maintenant, je n'étais pas sollicité sur la question du transport pour les collégiens. Simplement, maintenant, nous savons qu'il y a un problème d'équité, tout le monde l'a soulevé. Tout le monde a dit qu'il y avait un problème d'équité sur notre territoire. Maintenant, on vient me voir. Comment expliquer cette différence de traitement ? C'est compliqué. Par rapport à la question du financement par le CCAS, je me gratte la tête depuis tout à l'heure, car je t'avoue très franchement que ma dotation a baissé de plus de 60 % depuis 2014. J'ai encore pris -3 000 € cette année. Nous essayons de faire des choses et de vivre, mais cela devient impossible.

Pendant le confinement, j'ai été sollicité. Ce n'est pas le même impact financier, certes, mais ne serait-ce que pour acheter des blocs de papier et des cartouches d'imprimante pour les collégiens qui étaient effectivement chez eux, comment faire ? On parvient à financer, mais il ne faut pas que cela se répète. Je suis désolé, mais malgré toute ma bonne volonté, je ne sais pas comment financer le CCAS pour lui permettre de répondre à ces problématiques. Aujourd'hui, on vient me voir sur ces problèmes de transport des collégiens. J'entends et je suis solidaire de ce que mes collègues du Plateau ont évoqué. La grosse difficulté que nous rencontrons – et j'ai entendu cet argument – concerne l'offre. Nous en avons parlé, Marie, lorsque tu es venue à Pugey ou l'autre jour en visioconférence. C'est un vrai souci.

Quand ils mettent en rapport la question de l'offre pour les collégiens, entre autres, et c'est la même chose pour les autres, et le fait qu'ils paient alors que d'autres ne paient pas sur le même territoire, je suis très embêté, car derrière, il y a toute la logique des transports en commun qu'il faut envisager. C'est par la pratique que l'on habitue les jeunes à faire tout cela. Ce sont juste ces quelques réflexions que je tenais à apporter. Ce que Marie nous a redit en propos liminaires me semble vraiment essentiel : le groupe de travail va continuer à travailler. Je pense, et nous le voyons bien, qu'il y a forcément de la matière à travailler encore. Nous nous retrouvons tous sur certains éléments, ce qui est heureux.

Pour terminer, je crois qu'il est important pour les uns et pour les autres, même si la période est difficile, de faire territoire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Il y a d'autres demandes de parole.

**M. MICHAUD.-** Merci. Je vais faire vite et essayer d'être efficace. Mes chers collègues, on avait l'occasion, certainement, à travers ce groupe de travail que j'ai souhaité, de faire quelque chose de bien, c'est-à-dire d'avoir une réflexion au global, sur la tarification, sur l'offre de service, sur les cadences, sur le stationnement, sur les mobilités douces, sur les parkings de covoiturage, donc faire un travail que l'on attend des élus. On attend des élus qu'ils soient efficaces. Or j'ai l'impression que nous ne le sommes pas. Nous avons une urgence à répondre pour les étudiants, pour d'autres personnes, ce que nous faisons. Néanmoins, derrière, comme l'a dit Marie, il est indispensable que notre groupe de travail puisse travailler sereinement. On attend de nous que nous fassions de vraies propositions. J'ai entendu dire tout à l'heure par plusieurs personnes que nous avons été des précurseurs. Nous devons encore l'être. Nous ne devons pas nous arrêter sur des idées préconçues que nous avons dans nos différents partis, parce que c'est ce qui existe aujourd'hui.

Il ne faut pas oublier que nous sommes sur des positions extrêmement politiques. Je crois que c'est très important pour nous de dépasser cela. Si nous voulons que les gens reviennent aux urnes, nous devons leur faire de vraies propositions. Nous devons travailler sérieusement en tant qu'élus. Nous ne devons pas nous arrêter sur nos idées préconçues. Je suis désolé, mais cela ne marche plus. Aujourd'hui, le groupe de travail doit travailler pour aller dans le bon sens et faire des propositions sur l'ensemble de ce que je viens de citer. Nous ne devons pas faire des choses à l'emporte-pièce.

Si déjà ce soir nous allons sur des accords, si nous votons des choses sur lesquelles nous ne nous accordons pas, nous ne saurons pas travailler sereinement demain. C'est pour cela que j'appelle vraiment à ce que nous votions ces trois mesures principales et la 6<sup>e</sup> mesure qui est une mesure de financement qui fonctionne, et que demain, comme l'a dit Marie, nous retravaillions ensemble intelligemment, que nous prenions le temps et que nous fassions quelque chose d'efficace. Je vous appelle à faire quelque chose d'efficace. C'est ce que l'on attend de nous définitivement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il y avait d'autres demandes de parole.

**Mme ROCHDI.-** Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, je tiens d'abord à féliciter l'ensemble des élus de Grand Besançon Métropole et les services pour le travail collectif réalisé de tarification des transports publics sur notre territoire. Parce que ce sont des propositions justes, objectives, j'approuve l'extension des conditions tarifaires en faveur des demandeurs d'emploi et des personnes suivies par la Mission Locale. Je suis également favorable à la proposition tarifaire pour les étudiants et les apprentis, d'autant plus qu'elle correspond à celle que notre liste, en 2020, avait proposée pour l'élection municipale, à savoir un demi-tarif pour les étudiants et les apprenants, une prise en charge de 50 % semblable à celle dont bénéficient les salariés pour leur déplacement quotidien domicile/travail.

Cependant, Madame la Présidente, je suis défavorable aux mesures de la gratuité. La raison est d'inciter les usagers à privilégier les transports en commun par rapport à l'usage de la voiture individuelle, mais vous savez pertinemment que la gratuité ne répond pas à cet enjeu. Elle s'y oppose même en raison de la baisse des ressources financières pour améliorer la qualité de service. C'est bien la qualité de service qui nourrit l'attractivité des transports en commun par le renforcement de l'offre, la desserte, le cadencement et la ponctualité. Par ailleurs, tous les élus le savent ici, il faut bien que certains paient la gratuité d'autres, que ce soit le contribuable, l'entreprise ou plus largement, les usagers de ces mêmes transports publics. Dans ce dernier cas, cela ne prédispose pas au choix du transport public.

Cet avis est partagé par la FNAUT qui fait autorité en la matière. D'ailleurs, il me semble que le parti Europe Écologie les Verts (EELV), héritier des Verts, a jusque-là manifesté son opposition à la gratuité pour les mêmes raisons. En faisant cette proposition de gratuité lors de la campagne municipale bisontine, Madame la Présidente, vous avez trompé les citoyens. Vous êtes tombée dans la démagogie, les fausses promesses, car vous connaissez l'opposition majoritaire des élus de la Métropole à cette mesure, ainsi que les conséquences contreproductives d'un tel dispositif. Aujourd'hui, c'est comme si Madame le Maire de Besançon, prisonnière de ses promesses inconsidérées de campagne électorale, à des fins politiciennes face au refus de la Communauté Urbaine, tentait de sauver la face en reportant la responsabilité du refus sur cette dernière. Un nouveau jeu de dupe, en quelque sorte, au niveau local. Je vous remercie, chers collègues, de votre écoute.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il est de tradition de m'attaquer personnellement. Je trouve cela vraiment incroyable. Madame ROCHDI, vous dites que je trompe... Madame ROCHDI, je vous parle !

**Mme ROCHDI.-** Je suis désolée, Madame la Présidente, mais il est insupportable qu'Anthony POULIN intervienne systématiquement pendant l'intervention des élus. C'est juste insupportable ! S'il a des remarques à faire, il peut prendre la parole et en faire part. En revanche, je trouve irrespectueux de parler en même que les élus lorsqu'ils interviennent.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Madame ROCHDI, il va falloir nous mettre d'accord sur la façon dont nous fonctionnons dans cette instance. Vous vous permettez de dire que j'ai trompé les électeurs. Je vous invite à relire le programme que je n'ai pas écrit seule, que nous avons écrit avec un certain nombre d'élus ici présents, et nous avons dit que nous proposerions la gratuité aux moins de 26 ans.

Si vous regardez l'ensemble de nos programmes, pour tout ce qui concerne le Grand Besançon, nous ne nous sommes jamais permis de considérer que nous imposerions quelque chose, puisque nous avons inscrit « nous proposerons ». C'est tout. Gabriel BAULIEU voulait la parole, je la lui donne.

**M. BAULIEU.-** Merci. Sans faire très long ni consommer tout le temps imparti, les choses ont été fort bien dites par bon nombre d'entre nous. Je me retrouve parfaitement dans la manière dont Yves GUYEN a résumé les choses. C'est vrai que dans ces échanges instantanés quant au fonctionnement de notre institution, je rappelle que nous sommes attachés à notre charte de gouvernance, à notre projet de territoire, et bien évidemment, nous nous sommes engagés sur ces bases.

Sur le rapport de ce soir, bien évidemment, je voterai les préconisations d'Yves GUYEN sur les propositions 1, 2, 3 et 6, parce que c'est la proposition de compromis frappée du double sceau de la responsabilité et de la solidarité. Beaucoup ont évoqué des aspirations à aller beaucoup plus loin, faire beaucoup plus, etc. Je prendrai ici des propos que j'ai régulièrement tenus dans le groupe de travail. Essayons de travailler à des propositions, à des préconisations dans leur globalité, et pas uniquement sur les questions d'investissement. Il faut prendre le coût global. Nous sommes donc au cœur du sujet. Lorsque l'on préconise des mesures en matière de tarification, quand on propose également des évolutions de l'offre de service, cela se chiffre. Le pouvons-nous ? Sur ce sujet, nous ne sommes peut-être qu'à mi-chemin.

Nous avons beaucoup fait, y compris dans les décisions que nous avons confirmées au cours de ce mandat, pour améliorer le service. L'investissement que nous avons engagé, qui est plus que virtuellement engagé, puisque nous sommes dans le groupement de commandes pour ajouter des rames de tram, c'est pour améliorer le service. D'ailleurs, nous améliorons le service au cœur de Besançon, ce qui sera souvent et généralement le cas, et c'est très normal et pertinent, puisque c'est là où nous avons la densité à transporter. Cela étant, ayons toujours cette appréciation globale. Aujourd'hui, nous sommes sur une prospective en matière de transport, une prospective budgétaire où nous avons saturé nos capacités à investir avec précisément les décisions que nous avons prises sur le tram. Nous sommes avec une perspective de financement du GER (Gros Entretien et Renouvellement) par recours à l'emprunt. Nous en sommes là.

Je n'ai pas d'état d'âme particulier, je dis simplement que nous pouvons débattre, choisir, mais il faudra trouver les moyens. Je vais terminer sur ce point. Concernant les moyens, il y a effectivement le Versement Transport et Marcel FELT s'est longuement étendu sur le sujet. Je pense comme lui que si nous devions l'activer, cela devrait être au moins en direction de l'investissement. En dehors de cela, vous savez qu'il ne nous reste qu'un seul impôt. Nous avons perdu la taxe d'habitation, et en matière de CFE, nous ne pouvons plus l'activer, puisqu'elle est tenue par le taux moyen des 68 communes que nous constituons en termes d'évolution. En clair, ne nous faisons pas d'illusion, nous n'activerons pas la CFE de manière significative.

Nous avons ainsi un impôt pour couvrir nos besoins nouveaux. S'agissant de cet impôt, qu'est le foncier bâti, nous encaissons aujourd'hui 4,3 M€. Faites la règle de 3. Chaque fois qu'il faudra 1 M€ supplémentaires, avec ce que nous proposons dans la proposition 3, plus les propositions 1 et 2, nous devons être autour de 0,9 M€. Nous pouvons parler de 1 M€ pour faire simple. Cela signifie que nous travaillons en réalité sur des évolutions de l'ordre de 20 à 25 % pour cette mesure. Si vous voulez faire le double, vous doublez. Si nous voulons ajouter les mesures, puisque manifestement, nous ne manquons pas d'idée, il faudra penser à activer également dans ces proportions. Apportant mon soutien à une proposition faite ce soir, je souhaitais quand même attirer notre attention sur ces aspects un peu élémentaires, me semble-t-il.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. N'ai-je oublié personne ?

**Mme ZEHAF.-** J'ai une dernière prise de parole. C'est vrai que beaucoup de choses ont été dites. Je ne voudrais pas vous blesser, Monsieur CROIZIER, mais s'agissant de votre présentation un peu caricaturale de l'offre de transport public avec la comparaison des temps de parcours, je souhaite vraiment un travail serein et approfondi sur l'offre et tous les aspects, y compris l'articulation avec tous les modes de déplacement, les modes doux, le covoiturage et l'usage du ferroviaire, comme l'a souligné Pierre CONTOZ, pour lesquels nous ne maîtrisons pas la tarification, mais pour lesquels nous avons un travail à mener avec la Région pour avancer sur ce sujet.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Je vais prendre la parole, car il est important que nous soyons tous clairs dans ce que nous avons à nous dire ce soir. Je rejoins certains qui ont dit que finalement, quand on voit le nombre de prises de parole et les arguments apportés, cette discussion, ce vrai débat, cela nous rappelle que le vrai débat décisionnel est ici. Mon engagement est bien de ramener toujours les débats auprès de tous les conseillers communautaires. Je vous rappelle même que pour la RN57, nous avons fait une séquence ouverte à l'ensemble pour que vous ayez tous accès à la même information, et ne pas rester sur cet exécutif sous forme restreinte, ce qui est donc plus ou moins un exécutif. Je rappelle que le Bureau émet un avis. C'est ici que la décision se prend. Il était absolument nécessaire que l'ensemble des termes de la discussion puissent avoir lieu ici. Je tiens quand même à redire les choses très factuelles.

En Bureau-Débat du 18 octobre 2021, nous avons décidé ensemble de constituer un groupe de travail abordant la problématique de la tarification et de la gratuité des transports en commun. Un groupe de travail est constitué avec les membres que je vais nommer, à savoir Yves GUYEN, Loïc ALLAIN, Lorine GAGLILOLO, Olivier GRIMAITRE, Christophe LIME, Nathan SOURISSEAU, Marie ZEHAF, Daniel HUOT, Franck LAIDIÉ, Gabriel BAULIEU, Jean-Paul MICHAUD, Denis JAQUIN, Michel JASSEY, Nicolas BODIN, Catherine BARTHELET, Pascal ROUTHIER et moi-même. Je suis venue une fois à l'introduction de ce groupe de travail, le travail s'étant fait ensuite sans moi. Ensuite, ce groupe de travail s'est réuni le 17 décembre 2021, puis le 21 janvier 2022, le 11 février 2022, le 18 mars 2022.

Je rejoins certains d'entre vous sur un point. La discussion avait réussi à avancer sur un certain nombre de consensus, mais il y a eu une volonté d'accélérer le processus, parce qu'arrivait une échéance, celle de dire, et c'est ce qui semblait ressortir des discussions, si nous souhaitions traiter la question du tarif pour les étudiants ou pour les jeunes de moins de 26 ans, il était nécessaire que cette décision se prenne pour qu'elle puisse être délivrée à votre vote dans les bons délais, tout cela devant ensuite intégrer la tarification pour qu'à la rentrée, l'ensemble des étudiants, si nous en étions d'accord, puissent bénéficier de cette décision. Lors de cette discussion que nous avons eue en Bureau-Débat, il a été retenu qu'effectivement, certains consensus avaient commencé à poindre, mais qu'une décision était à prendre relativement rapidement sur le statut des jeunes de moins de 26 ans, et que pour autant, il serait nécessaire que nous puissions continuer à travailler, puisque nous étions restés un peu entre les deux.

Il y a eu une délibération qui a pris une forme consistant à présenter les différentes propositions de tarification qui ont amené, comme certains l'ont dit, à ce qu'à quatre reprises, les services remoulinent l'ensemble des chiffres que nous avons pour pouvoir évaluer les coûts de fonctionnement que cela représentait. Le Bureau-Débat a eu lieu de telle sorte que nous avons présenté une délibération qui devait être ensuite soumise à la commission. J'ai donc proposé de réfléchir à proposer le vote de l'ensemble des propositions dans cette délibération. Une approbation en est ressortie. Il n'y avait donc plus aucune raison, dans ces cas-là, de proposer un nouveau découpage des propositions. L'ensemble de ce dossier est parti ensuite en commission. La commission n°05 s'est tenue, puisqu'il a été décidé que ce dossier concernant la mobilité était présenté en commission n°05 et en commission n°01, car nous ne pouvions pas nier qu'une discussion mettait des financements en regard. Le PV du Bureau du 28 avril 2022 relate finalement certains éléments.

Cette délibération est ensuite arrivée en Bureau décisionnel, car selon le processus que vous maîtrisez maintenant, lorsqu'une délibération est passée en commission, elle passe ensuite à nouveau en Bureau et sont pris alors en considération des propositions, et surtout des avis, ceux des commissions, ce qui a été fait. A même été soumis au vote lors de ce Bureau, le fait de retirer la délibération telle qu'elle avait été proposée une première fois, pour y retravailler ensemble. Par conséquent, un groupe de travail s'est réuni de nouveau le 16 mai dernier. De cette réunion sont ressorties ces délibérations sous leur forme d'aujourd'hui. Une délibération a été de nouveau proposée en commissions n°05 et n°01, et un PV a amené une présentation en Bureau le 9 juin 2022. Il y a eu ensuite une délibération qui suit son chemin jusqu'en commission, car, comme le précise Christophe LIME, vous avez une certaine chance.

En effet, je ne me rappelle pas qu'il puisse y avoir eu un seul dossier depuis ce début de mandat, qui ne soit pas allé jusqu'au Conseil Communautaire, contrairement au mandat précédent. Je ne me souviens pas d'un dossier qui ait été discuté et qui ne soit pas venu jusqu'à vous, pour que vous puissiez prendre la décision. Je trouvais important que l'on redise très précisément le déroulé.

Tous ces éléments sont en toute transparence. Je peux vous délivrer les comptes rendus, l'ensemble des propos. C'est très simple, c'est facile, c'est même une obligation si l'un d'entre vous le demande.

Je voudrais revenir maintenant sur quelques éléments qui me semblent importants. La règle impose dans notre charte et dans notre règlement intérieur que nous avons voté, que je puisse, si c'était nécessaire et demandé, relater finalement les résultats des votes. Je vais donc vous les relater. Le Bureau du 9 juin a voté les propositions de la façon suivante :

- proposition 1, avis favorable à l'unanimité,
- proposition 2, avis favorable à l'unanimité,
- proposition 3, avis favorable à la majorité (17 pour, 13 contre et 1 abstention),
- proposition 4, avis défavorable (13 pour, 18 contre),
- proposition 5, avis défavorable (11 pour, 16 contre, 4 abstentions),
- proposition 6, avis favorable à l'unanimité,
- proposition 7, avis défavorable (15 pour, 16 contre).

Tout cela est inscrit dans votre dossier. Tout cela est transparent et vous permet de voir que le débat a eu lieu jusqu'au bout et qu'il était normal, légitime, important, essentiel à l'exercice de la démocratie que ce dossier soit pleinement présenté aujourd'hui à l'ensemble des membres de cette assemblée.

Je voudrais juste rappeler que par ailleurs, un travail se fait bien de façon globale et systémique. En effet, Marie ZEHAF a en charge, dans la délégation que je lui ai donnée, le Plan de Mobilité, avec un travail à faire sur nos territoires et en articulation avec les territoires, parce que cela ne concerne pas uniquement ce qui se passe sur notre territoire, mais bien toutes les fluidités et toutes les mobilités. Je rappelle que ma loyauté est entière. Désormais, je vous relaterai les avis que vous émettez lorsqu'il y aura un débat, parce que je suis d'une transparence totale. Lorsque l'on me rappelle à la loyauté, je rappelle à un certain nombre de personnes qui ont voté d'une manière en Bureau et différemment en assemblée, que je ne suis pas venue redire la difficulté dans laquelle nous nous trouverions si nous nous mettions dans ces divergences. Cependant, dans le même temps, je respecte la démocratie, chacun ici vote en son âme et conscience au regard de ce qu'il a entendu, compris et de ce qu'il veut. C'est essentiel.

J'ajoute un élément de réflexion, dont nous débattons sans doute plus tard. Parmi les annonces présidentielles, on nous annonce la fin de la CVAE. On ne sait pas s'il y aura compensation ou non. Nous ne connaissons pas le fonctionnement de ce que l'on nous annonce. Souvent, on nous annonce le renouvellement des points d'indice, la CVAE, etc. Le débat vient d'avoir lieu autour de la question du financement de fonctionnement. Je le dis juste pour les réflexions. Si le groupe de travail continue, il pourra y réfléchir. Pour la CVAE, c'est une réduction de 13,5 M€ qui pourrait arriver sur notre territoire. C'est juste à entendre et à analyser. Nous avons besoin de savoir de quoi nous parlons, les uns et les autres.

Je ne voudrais pas que l'on entende qu'il faudrait regretter l'absence d'une étude de l'offre, parce qu'il y en a bien une, et vous verrez que de nombreuses propositions vous seront faites. Je ne voudrais pas entendre dire qu'il faudrait se contenter de fidéliser les adultes étudiants, puisque c'est un des arguments donnés précédemment. Si nous considérons que nous pouvons, par ce tarif, fidéliser les adultes étudiants, je pense que nous pouvons envisager que d'autres qui ne le seraient pas seraient tout aussi « fidélisables », si je peux me permettre de le dire ainsi. En tout cas, il était essentiel que vous sachiez comment nous sommes aujourd'hui réunis avec des divergences. C'est pour cela que le vote s'exprime. C'est l'expression de la démocratie. Lorsque l'on invoque les précurseurs, je vous invite à relire les débats des dossiers les plus précurseurs, qui ont été souvent d'une violence extrême, d'un rapport de force important. Pour autant, à un moment donné, ces dossiers ont réussi à prendre leur place et nous amener au-devant de tout ce qui pouvait se passer en France. Nous sommes très fiers d'avoir eu sans doute des élus qui ont amené des débats très lourds, très forts, très argumentés, parfois très violents, mais il faut assumer. Nous sommes ici les uns et les autres pour travailler avec nos convictions que nous savons être nombreuses.

Je vous propose maintenant de soumettre ce rapport au vote électronique. En Bureau, nous nous étions dit que ce n'était peut-être pas le lieu, mais que cela viendrait peut-être malgré tout, comme cela éviterait le nominatif, on m'explique que finalement, cela éviterait de procéder à 7 votes nominatifs.

Auparavant, je dois soumettre au vote le principe même du vote nominatif public. Il me faut 31 voix, soit un quart des présents, pour que cela puisse passer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est approuvé. Êtes-vous d'accord d'utiliser le vote nominatif par l'outil présent ici ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous propose donc que nous utilisions l'outil en question.

Je tiens à ce que ce soit consigné dans le compte rendu. Comme je l'ai précisé, je tiens à faire vivre le processus démocratique dans lequel nous sommes et je n'ai pas besoin de leçon ! Je prends aujourd'hui le vote du Bureau. Je le prends et je tiens à le prendre. Je le dis. J'espère que ceux qui m'auront interpellée seront toujours cohérents avec ce qu'ils viennent d'indiquer.

Avant de démarrer le vote, je rappelle ce que signifie « vote nominatif public ». Cela veut dire que nous sommes en mesure de donner le nom des personnes et leur vote. Sont donc enregistrés les noms des votants et ce sera consigné dans le PV de ces délibérations. C'est ce qui rend le vote public. Il est donc nominatif et il sera public par la suite.

Concernant la proposition 1 « extension de la distribution du titre gratuit "Mission Locale" à l'ensemble des habitants de moins de 26 ans du territoire de GBM, en recherche d'emploi et suivis par la Mission Locale de GBM », j'ouvre le vote. Le vote est clos.

Concernant la proposition 2 « extension de la distribution du titre gratuit "Sésame Demandeur d'emploi" à l'ensemble des habitants du territoire de GBM, 2 € ou 10 €/mois pour les demandeurs d'emploi en fonction de leur niveau d'indemnité journalière », j'ouvre le vote. Le vote est clos.

Concernant la proposition 3 « création d'un tarif réduit pour les étudiants et apprentis de moins de 28 ans, sur la base du tarif du pass "4-17 ans" à 16,80 €/mois et 180 €/an, sur présentation de justificatifs de scolarité ou d'apprentissage » – vous voyez de quoi il est question –, j'ouvre le vote.

**M. GUYEN.-** Nous votons pour.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Non, c'est nominatif.

**M. GUYEN.-** Chacun votera nominativement, mais j'ai pour mission de dire que nous votons pour.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Si tu veux, mais je ne vois pas...

**M. GUYEN.-** Vous ne voyez peut-être pas, mais moi, je vois que j'ai une mission.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je ne sais pas ce que veut dire « nous ».

**M. GUYEN.-** Ce sont les membres de la périphérie majoritaire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je me souviens vous avoir entendu dire que vous ne vouliez pas entendre parler de parti politique ni de vote bloqué. Je me souviens avoir entendu très souvent ce genre de propos. De toute façon, cela n'a aucun sens, puisque nous sommes dans un vote nominatif public. C'est d'ailleurs une proposition que tu avais faite en Bureau. Je vous propose donc de commencer le vote de la proposition n°3. Le vote est ouvert. Le vote est clos.

S'agissant de la proposition 4 « création d'un pass "4-25 ans" à 16,80 € et 180 €/an, en remplacement des pass "4-17 ans" (même tarif) et "18-25 ans" (28 €/mois et 280 €/an) », j'ouvre le vote. Merci. Je clos le vote.

S'agissant de la proposition 5 « création d'un titre gratuit pass "4-14 ans" », j'ouvre le vote. Je clos le vote.

S'agissant de la proposition 6 « financement traité et solutionné annuellement dans le cadre de mesures garantissant l'équilibre du budget », j'ouvre le vote. Je clos le vote.

S'agissant de la proposition 7 « financement opéré grâce à différents leviers 2022 tels que le recours à la fiscalité directe (CFE, TFPB, THRS), le Versement Mobilités, les autres tarifs de la gamme Ginko ou encore les tarifs de stationnement », j'ouvre le vote. Je clos le vote.

Merci beaucoup. Vous voyez que l'avantage de ces petits boîtiers est que nous allons beaucoup plus vite, y compris sur les dossiers nominatifs publics.

Rapport n°35 - Avenant n°11 à la DSP du réseau Ginko - Traitement des effets de la crise sanitaire COVID-19 pour l'année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de commentaire, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°36 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue des Gravelles à Chalèze

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°37 - Avenants à la convention d'amodiation de place de stationnement entre Grand Besançon Métropole et la SARL PATRIAL

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°38 - Convention avec le Département du Doubs - Itinéraire cyclable François-Chemaudin (RD11)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour ce rapport, il est prévu de jouer avec ce petit instrument. Je vous propose de voter pour cette convention. J'ouvre le vote. Je clos le vote. Je crois que c'était le dernier vote à l'aide du petit boîtier.

Rapport n°39 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de l'Église sur la commune des Auxons (RD 230)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations**

Rapport n°40 - ZAC des Hauts-du-Chazal - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il y a une petite présentation rapide de Marcel FELT.

**M. FELT.-** Tout le monde a regardé le rapport. D'une année sur l'autre, il n'y a pas de modification significative. Je crois que nous pouvons approuver ce rapport les yeux fermés.

**M. BAULIEU.-** Excellente synthèse !

**M. FELT.-** Merci, chers collègues, de votre tolérance.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous avons pris acte.

Rapport n°41 - ZAC Nouvelle Ère aux Auxons - Compte Rendu Annuel 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ? Il s'agit de se prononcer sur l'augmentation de 5 €/m<sup>2</sup> du prix de vente des fonciers à vocation industrielle et artisanale, et prendre acte ensuite. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°42 - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)  
du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°43 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières par GBM -  
Année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°44 - Convention de partenariat en vue de  
l'organisation du Hacking Health de Besançon

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ?

**Mme ETEVENARD.-** Je souhaiterais intervenir, Madame la Présidente. Le Hacking Health, littéralement « piratage de la santé », est, à l'image des attentes en matière d'intelligence collective, l'innovation au service de la santé, le pouvoir d'agir des experts opérationnels de première ligne, l'intelligence pragmatique audacieuse, une technologie émergente au service de l'humain impliquant les soignants, les soignants qui – ils le savent – ne seront jamais remplaçables. Le soin comprend une notion de partage, relevant de l'alliance soignés/soignants. Le visage de l'autre doit rester une inspiration. La sollicitude permet une qualité d'écoute, une implication, une meilleure compréhension qui sert l'efficacité. Elle n'assied pas une position victimaire, mais elle se projette vers la résilience, l'espoir de la guérison, du soulagement.

Les facultés humaines des soignants permettent d'éviter le sentiment de déshumanisation et d'incompréhension. Malheureusement, il leur manque du temps pour pouvoir le faire. Ce manque de temps, ce manque de soin, c'est aussi un management aux injonctions exigeantes. L'interchangeabilité entraîne un sentiment de remplaçabilité, de chosification, ce qui provoque une détérioration de l'état de santé des soignants. Prendre soin de quelqu'un, c'est tendre vers son autonomie, son émancipation, avec l'ingratitude heureuse qui s'ensuit. Les soignants sont épuisés à force de faire encore plus avec encore moins, restreints à n'être qu'exécutants. Cette situation les rend vulnérables. Lorsque par épuisement, une erreur irréparable serait commise, qui endosserait la responsabilité ? Dans tous les cas, ils devraient vivre avec le poids de cette erreur. Ils partent, parfois ils quittent les soins, se reconvertisent. C'est une crise de sens, une crise de quête, l'absence de conquête et d'espoir.

Pourtant, le soin à la personne dans sa globalité est une sensibilité d'une extrême présence au monde, aux autres, qu'il faudrait pouvoir reconnaître davantage. Merci à Hacking Health de continuer à éveiller l'espoir de la technologie au service de l'humain dans sa globalité en ouvrant le champ des possibles.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°45 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme (PLU) -  
Modification n°11 du PLU - Approbation après enquête publique

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Notre Vice-Président souhaite-t-il faire un petit commentaire ?

**M. LAROPPE.-** Si Madame la Présidente n'y voit pas d'inconvénient, dans la mesure où il y a une présentation obligatoire des six rapports suivants, je vous propose de passer directement au vote. Je vois une question de Christian.

**M. MAGNIN-FEYSOT.-** Ce n'est pas une question, mais une précision. Ce rapport n°45 entraîne un gros souffle d'air pour le centre de soins des Tilleroyes, parce que le vote favorable que, j'espère, nous aurons, permettra à ce centre de vendre un bâtiment qui va lui rapporter 350 000 €, ce qui est nécessaire à la survie du centre de soins des Tilleroyes en ce moment, car il connaît de très grosses difficultés financières.

**M. LAROPPE.-** Effectivement. Je me permets alors de donner un peu plus de détails sur ce point. Ce rapport comprend plusieurs dossiers, notamment celui dont parle Christian. Une modification du PLU est intéressante, puisque cela permettra une rénovation du bâtiment, donc de retravailler, et comme le dit Christian, une opportunité pour ce centre.

Je précise un autre point très rapidement. Il y a une modification de l'article 13 concernant les espaces verts. Nous avons retravaillé sur le PLU de la ville de Besançon pour justement prendre en compte tous les aspects d'arbres et environnementaux de manière encore plus efficiente au sein de tous les permis de construire qui peuvent être mis en place sur la ville de Besançon.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°46 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Plan Local d'Urbanisme (PLU) -  
Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2a  
lors de la procédure de modification n°3 du PLU

**M. LAROPPE.-** C'est une petite modification de PLU pour accueillir une résidence de personnes âgées.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°47 - Commune de Mamirolle -  
Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Révision allégée n°3 du PLU -  
Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°48 - Commune de Montferrand-le-Château -  
Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 du PLU -  
Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

**M. LAROPPE.-** Nous sommes sur une modification simplifiée du PLU qui revient sur plusieurs zonages justement sur la commune. L'objectif est la définition de ces modalités de zonage et la mise à disposition du dossier au public, toutes les procédures étant soumises au public, comme vous le savez.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°49 - Commune de Pelousey -  
Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Révision allégée n°1 du PLU -  
Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°50 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme (PLU) -  
Abrogation de dispositions du PLU « sous les Tilleroyes »

**M. LAROPPE.-** Je ne reviens pas dans le détail du classement de la parcelle. Je pense qu'à cette heure-ci, cela n'intéresse pas forcément tout le monde. Nous sommes amenés à nous prononcer justement sur la mise en œuvre de cette procédure d'abrogation.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°51 - Aménagement d'une aire de très grands passages à Chemaudin-et-Vaux :  
Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) -  
Fixation des objectifs et modalités de la concertation préalable

**M. LAROPPE.-** Vous connaissez le dossier concernant le travail des aires de très grands passages. Nous faisons une mise en conformité avec le PLU pour justement travailler ce dossier et le finaliser.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°52 - Projet de Grande Bibliothèque  
Autorisation de signature de la convention  
confiant la maîtrise d'ouvrage de l'opération à Grand Besançon Métropole

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°53 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau -  
Saison 2022/2023

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°54 - CRR - Tarification des documents empruntés non rendus de  
la bibliothèque du Conservatoire

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°55 - Festival Détonation 2022 - Soutien à la RAP La Rodia

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°56 - Automatisation du prêt en bibliothèques et équipement en RFID des  
bibliothèques municipales, communautaires et universitaires de Besançon -  
Autorisation de signature de l'accord-cadre - Demande de subventions

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

Rapport n°57 - Signature d'une convention de fonds de concours entre Grand Besançon Métropole et la commune de Fontain pour le co-financement de la desserte en réseaux humides du projet du lotissement « Sur le Mouthier »

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Théoriquement, nous devons procéder à un vote électronique. Le vote est ouvert. Nous allons voir si vous êtes rapides. Le vote est clos.

Rapport n°58 - Eau potable - Retrait de GBM du Syndicat de Byans-sur-Doubs - Vente d'eau en gros par le Syndicat de Byans-sur-Doubs à GBM

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°59 - Service de l'Eau Potable du Syndicat des Eaux (SAEP) de Byans-sur-Doubs - Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°60 - Prestations de remplacement de compteurs d'eau potable par des compteurs communicants - Autorisation de signature de l'accord-cadre

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°61 - Maintenance, fiabilisation et évolution du système de supervision du Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord-cadre

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Bonnes vacances d'été à ceux que je ne reverrai pas. Merci de bien rendre les boîtiers à la sortie. Ne partez pas avec. Merci beaucoup.

*La séance est levée.*